

34^e SESSION

CG34(2018)10final
27 mars 2018

Promouvoir les droits de l'homme aux niveaux local et régional

Commission de suivi

Rapporteur¹ : Harald BERGMANN, Pays-Bas (L, GILD)
Porte-parole du Congrès sur les droits de l'homme aux niveaux local et régional

Résolution 427 (2018)..... 2

Résumé

Cette résolution s'appuie sur les activités du Congrès en vue d'aider les autorités locales et régionales à promouvoir et appliquer les droits de l'homme dans les politiques territoriales sur la base d'exemples de bonnes pratiques de mise en œuvre des droits de l'homme aux niveaux local et régional dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Le Manuel des droits de l'homme, à l'usage des autorités locales et régionales, recueille un large éventail d'exemples réussis de promotion et de protection des droits de l'homme au niveau territorial. Il constitue un outil pratique permettant aux autorités locales et régionales ainsi qu'à leurs administrations de répondre de manière efficace et durable, sur la base de bonnes pratiques, aux défis des droits de l'homme rencontrés dans leurs municipalités et régions.

Ce premier volume du Manuel est consacré au droit à la non-discrimination, en particulier à l'égard de trois groupes cibles: les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants; les Roms et les gens du voyage; et les personnes LGBTI. Le choix de ces trois groupes a été proposé par le Porte-parole du Congrès sur les droits de l'homme et a été approuvé par la Commission de suivi lors de sa réunion du 16 février 2017 à Athènes. Le deuxième volume du Manuel, qui mettra l'accent sur d'autres thèmes, sera préparé dans un avenir proche par la Commission de suivi, en coopération avec d'autres organes du Congrès et les organismes compétents du Conseil de l'Europe.

1 L : Chambre des pouvoirs locaux / R : Chambre des régions
PPE/CCE : Groupe du Parti populaire européen du Congrès
SOC : Groupe socialiste
GILD : Groupe indépendant libéral et démocratique
CRE : Groupe des Conservateurs et Réformistes européens
NI : Membres n'appartenant à aucun groupe politique du Congrès

RÉSOLUTION 427 (2018)²

1. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe se réfère :

a. à la Résolution 365 (2014) « Les Bonnes pratiques pour la mise en œuvre des droits de l'homme aux niveaux local et régional dans les États membres du Conseil de l'Europe et dans d'autres États » ;

b. à la Résolution 296 (2010) Révisée et la Recommandation 280 (2010) Révisée « Le rôle des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des droits de l'homme » ;

c. à la réponse adoptée par le Comité des Ministres le 6 juillet 2011, lors de la 1118^e réunion des Délégués des Ministres, sur le rôle des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des droits de l'homme (CM/Cong(2011)Rec280 final), dans laquelle le Comité des Ministres saluait les initiatives du Congrès dans le domaine des droits de l'homme au niveau local ;

d. au premier volume du Manuel des droits de l'homme annexé à la présente résolution.

2. Le Congrès, convaincu que l'application des droits de l'homme dans les politiques territoriales contribuera à l'objectif de renforcer la démocratie locale et régionale partout en Europe :

a. approuve le Manuel des droits de l'homme en tant que recueil de bonnes pratiques, facile d'utilisation, pour les autorités locales et régionales et leurs administrations afin de répondre de manière efficace et durable aux défis des communes et des régions en matière de droits de l'homme en ce qui concerne les réfugiés, demandeurs d'asile et migrants ; les Roms et gens du voyage et LGBTI ;

b. invite les autorités locales et régionales et leurs administrations, dans les États membres du Conseil de l'Europe et les États non membres avec lesquels l'Organisation mène des activités de coopération, à diffuser, promouvoir et utiliser ce Manuel dans leurs politiques locales et régionales dans l'intérêt des citoyens de leurs collectivités ;

c. demande à sa Commission de suivi, en coopération avec d'autres organes du Congrès et instances compétentes du Conseil de l'Europe, de préparer le deuxième volume du Manuel des droits de l'homme.

2 Discussion et adoption par le Congrès le 27 mars 2018, 1^e séance (voir le document CG34(2018)10, Promouvoir les droits de l'homme aux niveaux local et régional), rapporteur : Harald BERGMANN, Pays-Bas (L, GILD), Porte-parole du Congrès sur les droits de l'homme aux niveaux local et régional.

ANNEXE**MANUEL DES DROITS DE L'HOMME**

Présidente du Congrès, Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM, pour le Manuel des droits de l'homme	5
Porte-parole thématique du Congrès sur les droits de l'homme, Harald BERGMANN	7
Pourquoi le manuel des droits de l'homme ?	9
RÉFUGIÉS, DEMANDEURS D'ASILE ET MIGRANTS	15
Définition	15
Quels sont leurs droits ?	16
Défis rencontrés dans la pratique	16
Mesures	17
<i>Faciliter l'intégration dans votre collectivité</i>	17
<i>Fournir un logement adéquat</i>	22
<i>Renforcer l'intégration économique et sur le marché du travail</i>	24
<i>Protéger les populations vulnérables (femmes, mineurs non accompagnés)</i>	28
<i>Améliorer l'accès à l'éducation</i>	30
<i>Lutter contre les discours de haine et les actes d'extrémisme violent</i>	32
Recommandations	37
Textes de référence et lectures complémentaires	39
ROMS ET GENS DU VOYAGE	40
Définition	40
Quels sont leurs droits ?	41
Défis rencontrés dans la pratique	42
Mesures	43
<i>Le Conseil de l'Europe soutient des programmes s'adressant aux collectivités territoriales</i>	43
<i>Intégration dans la vie de la collectivité locale (notamment en ce qui concerne le logement et la participation politique)</i>	45
<i>Intégration et protection des enfants roms</i>	49
<i>Accès à l'éducation</i>	52
<i>Services de santé</i>	55
<i>Intégration sur le marché du travail</i>	56
<i>Lutter contre l'antitsiganisme et faire connaître la culture et l'identité roms</i>	58
Recommandations	61
Textes de référence et lectures complémentaires	62

LGBTI	63
Quels sont leurs droits ?	64
Défis rencontrés dans la pratique	65
Mesures	66
<i>Accès aux droits et aux services sociaux (y compris l'emploi, la santé et le logement)</i>	66
<i>Modifications de la législation locale et régionale</i>	69
<i>Sensibilisation, éducation, visibilité et intégration dans les processus d'élaboration des politiques</i>	70
<i>Coopération entre les autorités</i>	74
<i>Sûreté et sécurité</i>	75
Recommandations	78
Textes de référence et lectures complémentaires	79
Références des initiatives citées	80

Présidente du Congrès, Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM, pour le Manuel des droits de l'homme

Membre du Congrès depuis 2009, j'ai pu observer les progrès réalisés dans le domaine de la promotion des droits de l'homme dans nos communes et régions. Je me souviens combien il nous était difficile, au tout début, d'imposer l'idée que la protection des droits de l'homme n'est pas seulement une prérogative des pouvoirs nationaux et que les autorités locales et régionales ont aussi un rôle à jouer dans la mise en œuvre de ces droits dans leurs collectivités.

Aujourd'hui, en tant que première femme élue à la Présidence du Congrès, je suis fière de la manière dont les idées ont évolué grâce à l'engagement et au travail constant des membres du Congrès et de nos partenaires dans le domaine des droits de l'homme. Plus personne aujourd'hui ne conteste le rôle des collectivités locales en tant qu'acteurs de première ligne dans la protection des droits de l'homme. Les membres du Congrès, dans leurs fonctions de maires, conseillers ou gouverneurs, sont en charge de services publics aussi divers que l'éducation, la santé et le logement, indissociables de la mise en œuvre des droits de l'homme.

Dès lors, comment garantir au mieux les droits de l'homme dans l'application des politiques territoriales au plus près des citoyens ?

S'acquitter de cette responsabilité n'est assurément pas chose aisée. Nous devons remplir nos obligations en matière de droits de l'homme dans un contexte de crise économique, de flux migratoires sans précédent et de montée de l'extrémisme. Chaque jour, nous sommes confrontés aux intérêts concurrents de divers groupes sociaux et nous devons résoudre des conflits de manière non discriminatoire, transparente et inclusive, dans le respect des droits de l'homme.

Les normes internationales de droits de l'homme sont en évolution constante et de nouveaux traités internationaux entrent en vigueur, énonçant de nouvelles générations de droits de l'homme. Les responsables politiques n'ont d'autre choix que de suivre ces évolutions.

Que devons-nous savoir, en tant qu'élus locaux et régionaux, pour respecter les droits de l'homme dans nos activités quotidiennes ? Quelles perspectives ces droits nous ouvrent-ils ? Quelles responsabilités entraînent-ils ? À quels défis nous confrontent-ils ?

Autant de questions auxquelles je souhaite vous aider à apporter des réponses, à la fois par devoir, en tant que Présidente du Congrès, lequel réunit plus de 200 000 collectivités locales et régionales dans 47 États européens, et par passion, en tant que vice-présidente du Parlement régional de Salzbourg. Harald BERGMANN, Porte-parole du Congrès sur les droits de l'homme et maire de Middelburg, et moi-même, nous sommes convaincus que des solutions peuvent être trouvées en explorant les multiples initiatives de promotion et de protection des droits de l'homme mises en œuvre avec succès par diverses collectivités locales et régionales des États membres du Conseil de l'Europe.

Telle est l'idée qui a donné naissance au présent Manuel.

Lors de son élaboration, nous avons bénéficié du soutien précieux du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et de

l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire. Je les remercie chaleureusement pour leur excellent travail et leur coopération à cette entreprise.

Nous avons décidé dans ce Manuel de mettre l'accent sur le droit à la non-discrimination et d'évoquer trois catégories de personnes spécifiques appelant une attention particulière de ce point de vue : les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants ; les Roms et Gens du voyage ; les personnes LBGTI. Nous espérons que le Manuel vous sera utile, ce qui sera pour nous l'occasion d'en préparer une deuxième édition.

Nous sommes fermement convaincus que la solidarité doit inspirer nos actions à tous les niveaux d'autorité si nous voulons garantir la stabilité et le progrès social partout en Europe. À cette fin, nous vous encourageons à utiliser le présent Manuel dans vos activités quotidiennes, pour améliorer le bien-être de vos concitoyens et renforcer la démocratie locale.

Faisons des défis d'aujourd'hui une chance pour l'avenir !

Porte-parole thématique du Congrès sur les droits de l'homme, Harald BERGMANN, Pays-Bas (L, GILD)

En tant que Porte-parole thématique du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme, maire de la ville de Middelburg et – surtout – citoyen résolument attaché aux valeurs et droits fondamentaux sur lesquels l'Europe s'est construite, je suis fier de vous présenter le Manuel des droits de l'homme du Congrès à l'usage des collectivités locales.

Conçu dans le cadre du Plan d'action 2016-2017 du Congrès pour les droits de l'homme, le Manuel des droits de l'homme se veut un guide pratique à l'usage des décideurs locaux et régionaux. Outil de sensibilisation, il contient des exemples de bonnes pratiques et propose des conseils concrets sur la manière d'élaborer une démarche de droits de l'homme dans votre commune ou votre région. Le Congrès est à ce jour la seule organisation internationale à avoir élaboré un tel outil pour la promotion des droits de l'homme aux niveaux local et régional.

Après une introduction sur l'application des droits de l'homme dans les politiques territoriales, le Manuel propose une analyse des difficultés des collectivités locales et régionales dans ce domaine et présente des bonnes pratiques.

Dans cette édition du Manuel, l'accent est mis sur le droit à la non-discrimination, en lien en particulier avec trois groupes cibles :

- 1) les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants ;
- 2) les Roms et Gens du voyage ;
- 3) les personnes LGBTI.

L'analyse thématique suit le même schéma pour ces trois groupes : a) une courte définition du groupe ; b) une description de ses droits ; c) les difficultés qu'il rencontre dans la pratique ; d) une compilation de bonnes pratiques.

Au total, nous avons recueilli plus de 65 exemples de pratiques observées dans des collectivités de plus de 23 pays allant de petits villages à des régions transfrontalières. Chacun de ces exemples est suivi des coordonnées de l'autorité responsable. Nous vous invitons à vous en servir pour contacter l'autorité en question, soumettre des commentaires, échanger des informations et éventuellement organiser une future coopération. Après tout, les exemples de pratiques n'ont d'autre but que de vous inspirer et vous encourager à concevoir vos propres actions basées sur les droits de l'homme ou adapter les exemples présentés aux besoins spécifiques de votre collectivité !

Enfin, nous évoquons également plusieurs initiatives locales, nationales et internationales d'organisations, d'associations et d'ONG qui pourraient également servir de point de départ pour une coopération avec votre collectivité.

Je souhaite remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration du présent Manuel.

Point n'est besoin de réinventer la roue : des initiatives et des bonnes pratiques existent déjà et nous traitons tous chaque jour des questions présentant une dimension de droits de l'homme. Comme vous le verrez à la lecture du Manuel, la promotion d'une perspective de droits de l'homme dans votre action quotidienne n'implique pas nécessairement un surcroît de ressources ni des contraintes juridiques ou techniques. Au contraire, intégrer la dimension des droits de l'homme offre un moyen politique de renforcer la cohésion sociale et, ce faisant, l'efficacité de nos actions.

En tant que maire, j'utiliserai le présent Manuel dans mes travaux. Je vous invite à en faire autant.

POURQUOI LE MANUEL DES DROITS DE L'HOMME ?

Pourquoi défendre les droits de l'homme ?

Les droits de l'homme sont partout. Ils nous concernent tous, mais vous en particulier. Peu importe que vous soyez un(e) élu(e) ou que vous fassiez partie d'une administration, ou encore que vous travailliez à l'échelon local ou régional : en votre qualité d'élu(e) ou de fonctionnaire d'une autorité publique, vous avez un rôle déterminant à jouer pour garantir les droits de vos concitoyens. Les droits de l'homme impliquent des responsabilités, mais ils créent surtout des possibilités. Comprendre les droits de l'homme et les intégrer dans vos tâches quotidiennes, ce n'est pas seulement une manière de vous acquitter de vos obligations juridiques : c'est aussi une démarche qui peut se traduire par des politiques plus efficaces et une meilleure cohésion sociale, lesquelles débouchent à leur tour sur une plus grande satisfaction des citoyens, une image plus solide et plus positive pour votre administration, et peut-être une amélioration du développement économique, de la participation citoyenne et de votre propre image politique.

L'intégration des droits de l'homme est non seulement une bonne cause mais aussi un atout politique.

Dans l'exercice de vos compétences, vous prenez des initiatives et des décisions qui affectent la vie quotidienne de vos administrés et donc la jouissance de leurs droits fondamentaux. En quelques mots, les droits de l'homme concernent la relation entre les citoyens et les pouvoirs publics. Votre collectivité est la plus proche des citoyens, celle avec laquelle ils interagissent au quotidien. Les décisions que vous prenez sont celles qui les touchent le plus directement, et vous êtes l'autorité qui connaît le mieux les problèmes auxquels ils se heurtent et la façon de trouver des solutions durables dans leur intérêt. Dans le même temps, vous devez aussi leur rendre des comptes et vous êtes responsable au premier chef de la protection de leurs droits. Cette responsabilité est un fait indéniable.

Vous êtes un(e) acteur/actrice des droits de l'homme : quel que soit le degré de compétence de votre autorité, vous œuvrez chaque jour à la protection et à la promotion des droits de vos administrés.

Assumer cette responsabilité et saisir l'opportunité de placer les droits et les intérêts de vos administrés au cœur de votre action, c'est ce que nous appelons une **approche « droits de l'homme »**. Alors que vous faites face à des coupes financières, à une augmentation de vos compétences et à de nouveaux défis politiques, par exemple l'accueil et l'intégration des réfugiés, la radicalisation ou encore l'exode rural, peut-être vous posez-vous la question du coût des droits de l'homme. Pourtant, adhérer aux principes des droits de l'homme ne signifie pas nécessairement plus de dépenses. Il s'agit souvent de repenser, de réévaluer et d'adapter ce que vous faites et *la manière* dont vous le faites.

La compréhension des droits de l'homme et leur intégration dans la conception de vos politiques sont un outil permettant non seulement d'améliorer l'impact des politiques existantes mais également de résoudre de nouveaux problèmes mieux, plus vite et, surtout, à moindre coût. Nul besoin de réinventer la roue : il suffit de mieux tirer parti des structures et des politiques existantes. Voyez avec vos collègues comment ils s'y prennent, ou rapprochez-vous d'ONG, d'associations ou encore d'établissements d'enseignement de votre ville ou de votre région. Ils mettront leur expertise à votre disposition tout au long du processus ! Soyez assuré(e) qu'*adhérer aux principes* des droits de l'homme est probablement moins compliqué et moins coûteux que vous ne l'imaginiez. Le présent manuel vous montrera pourquoi il en est ainsi et de quelle façon procéder concrètement.

Grâce à une approche « droits de l'homme », vous pourrez mieux résoudre les problèmes actuels et prévenir ceux qui pourraient surgir. Agir dès à présent coûte toujours moins cher que de réagir aux conséquences des problèmes, qui ne seront pas uniquement financières, mais aussi politiques et sociales.

Pourquoi un Manuel des droits de l'homme et comment l'utiliser ?

Le Manuel des droits de l'homme vous permettra de comprendre ces droits et leurs incidences pour votre ville ou votre région, que vous soyez décideur local ou régional ou fonctionnaire. Il vous permettra de mieux appréhender la dimension de droits de l'homme de votre travail quotidien et la façon dont vous pouvez faire face aux difficultés de façon durable tout en œuvrant en faveur des droits humains de vos administrés. Après une section expliquant ce que sont les droits de l'homme et ce qu'ils signifient pour vous en pratique, un vaste recueil de bonnes pratiques mises en œuvre par les pouvoirs locaux et régionaux vous montrera comment agir concrètement. Que vous soyez déjà actif/active ou non dans le domaine des droits de l'homme et quelles que soient la taille ou les attributions de votre autorité, le présent Manuel a pour objet de vous proposer, à partir d'un recueil de projets, politiques et initiatives lancés dans ce domaine par vos homologues de différents pays, des orientations concrètes relatives la réponse à apporter à des problèmes similaires dans votre ville ou votre région.

Le présent Manuel est un guide pratique qui vous indiquera ce qu'est une approche axée sur les droits, ce qu'elle signifie dans les faits, pourquoi elle peut vous être utile et de quelle façon elle peut vous permettre de répondre concrètement aux problèmes locaux.

Que sont les droits de l'homme ?

Les droits de l'homme sont les droits inaliénables de tous les êtres humains, qu'ils aient un statut juridique de non-ressortissants, de réfugiés, de migrants ou de résidents étrangers, qu'il s'agisse de femmes, d'hommes, d'enfants, de personnes âgées ou handicapées, et indépendamment de leur religion, de leur appartenance ethnique, de leurs opinions politiques et de leur orientation sexuelle. Nous avons tous les mêmes libertés et droits fondamentaux, qui sont protégés par la loi, tout simplement parce que nous sommes des êtres humains. Ces droits sont **universels** et **égalitaires**, ce qui signifie qu'ils sont applicables où que ce soit et qu'ils sont les mêmes pour tous.

Le saviez-vous ?

Aujourd'hui, les pays adhèrent à des centaines de traités sur les droits de l'homme dans le monde entier.

Certains traités sont universels...

*comme le **Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966)***

Certains ciblent des groupes qui nécessitent une protection spécifique...

*comme le **la Convention relative aux droits de l'enfant (1989)***

Et certains sont régionaux...

*comme le **la Convention européenne des droits de l'homme (1950)***

Les droits de l'homme ne sont pas un concept idéaliste ou vague mais des obligations juridiques claires qui engagent les États et leurs organes à tous les niveaux de gouvernance.

Après les atrocités de la Seconde Guerre mondiale, les États ont décidé de mettre par écrit dans des normes juridiques toutes les notions existant en matière de droits de l'homme, ce qui a mené à l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et, dans les décennies suivantes, à l'adoption de centaines de déclarations et de traités internationaux sur les droits de l'homme.

Un **système international des droits de l'homme** a été créé : les États élaborent et ratifient des traités instaurant des droits de l'homme et ils créent des organismes internationaux chargés d'en superviser la mise en œuvre, par exemple les Nations Unies ou le Conseil de l'Europe. Une fois qu'un État ratifie un traité international des droits de l'homme, c'est-à-dire une fois qu'il le signe et qu'il le transpose dans le

droit national, les obligations qui en découlent ont force de loi. Elles lient cet État – et toutes ses collectivités territoriales – au regard de toute personne présente sur le territoire national.

Aujourd'hui, un large éventail de droits de l'homme sont garantis par le droit de votre pays, qu'ils émanent de traités internationaux ou de votre Constitution, de la législation nationale ou de la jurisprudence. Ces droits recouvrent des dispositions essentielles comme l'interdiction de la torture, la liberté d'expression ou le droit à la non-discrimination, désignées communément sous l'appellation de « **droits civils et politiques** ». Il existe par ailleurs des droits **économiques, sociaux et culturels**, comme le droit à un logement adéquat, à l'éducation ou aux soins de santé. Ces dispositions figurent dans divers textes juridiques mais, en pratique, elles ont une importance et une valeur juridique égales et sont toutes interdépendantes et étroitement liées les unes aux autres.

Le rôle des autorités locales et régionales : que signifient en pratique les dispositions relatives aux droits de l'homme pour votre ville ou votre région ?

En tant que citoyens, nous avons des droits et des obligations. Peut-être devons-nous payer des impôts ou effectuer un service militaire, mais dans le même temps l'État nous fournit des services, assure notre sécurité et garantit nos droits et libertés. Ces droits correspondent à des compétences que l'État transfère de plus en plus aux collectivités territoriales, qui les exercent en application du principe d'autonomie locale.

Le saviez-vous ?

Les obligations liées aux droits de l'homme peuvent recouvrir quatre responsabilités différentes.

Respect : s'abstenir de faire obstacle à l'exercice des droits de l'homme par exemple en interdisant à des communautés religieuses de se réunir pacifiquement

Protection : veiller à ce que des tiers ne violent pas un droit, par exemple veiller à ce que personne n'empêche des enfants d'aller à l'école

Mise en œuvre : faciliter la jouissance des droits et libertés, par exemple en proposant des services de médiation ou en créant des organes de lutte contre la discrimination dans votre ville

Dialogue : associer vos administrés au respect de leurs droits, par exemple en organisant des tables rondes, en tenant compte de leurs opinions et en mettant l'accent sur leur rôle face aux problèmes en matière de droits de l'homme

Les droits de l'homme entrent dans le cadre de vos compétences et vous traduisent dans la pratique des obligations internationales.

Seuls les États ratifient des traités internationaux sur les droits de l'homme, mais, dans la pratique, les obligations liées à ces droits entraînent un partage des responsabilités entre toutes les autorités. Que vous soyez un(e) responsable politique local(e) ou régional(e), un(e) fonctionnaire ou un(e) intervenant(e) public/publique dont l'action a un impact direct sur les citoyens, gardez à l'esprit ce qui suit :

Le non-respect de ces droits est non seulement préjudiciable à vos administrés mais il peut en outre avoir des conséquences juridiques aux échelons nationaux et internationaux.

En quoi consiste cette dimension de droits de l'homme de vos tâches quotidiennes ? Quel que soit le degré d'autonomie locale dans votre pays, vos compétences recouvrent toujours divers droits de l'homme. Réfléchissez à vos compétences, partagées ou exercées de façon autonome, et essayez de recenser les domaines d'action incluant une dimension de droits de l'homme. Prenons quelques domaines généraux : le logement, les soins de santé, l'éducation, l'aide sociale, la sécurité et l'ordre public ou l'urbanisme, pour ne citer que quelques-uns des thèmes touchant directement aux droits humains de tous vos administrés.

Penchons-nous ensuite sur **les groupes qui nécessitent une attention spécifique** parce qu'ils risquent de faire l'objet de discrimination dans l'accès à leurs droits ou tout simplement parce qu'ils sont plus exposés à des violations de leurs droits : les enfants, les personnes âgées, les minorités nationales, les personnes handicapées et les migrants.

Que nous soyons enfants, handicapés ou âgés, à un moment de notre vie nous appartenons tous à un groupe exigeant une attention particulière. Alors ne pensez pas aux minorités comme étant « les autres » mais essayez au contraire de vous mettre à leur place !

Maintenant que nous avons recensé quelques compétences et groupes de personnes, voyons ce que certaines obligations internationales en matière de droits de l'homme recouvrent dans la pratique :

Le droit au logement : assurer l'accès à des lieux de vie adéquats et maintenir de tels lieux pour tous les membres de votre collectivité, quelles que soient leurs origines, leur appartenance ethnique ou leur nationalité.

Le droit à l'éducation : veiller à ce que tous les citoyens envoient leurs enfants dans une école qui corresponde aux normes nationales.

Le droit à la santé : faciliter l'accès à des établissements de santé pour tous les habitants de votre ville, même les sans-papiers, les sans-logis ou ceux qui n'ont pas d'assurance maladie.

Les droits de l'homme sont les mêmes partout mais les conditions dans lesquelles ils doivent être garantis sont bien entendu différentes. À chaque contexte sa solution. S'agissant des responsabilités des collectivités territoriales en matière de droits de l'homme, il ne peut exister d'approche unique pour résoudre un problème, pas plus qu'un seuil universel au-delà duquel un droit serait respecté. Vous êtes la personne qui connaît le mieux les besoins de vos administrés, les problèmes existants et les démarches les plus efficaces pour y apporter une solution. Adopter une approche axée sur les droits de l'homme signifie comprendre ce que recouvre cette notion dans votre travail et envisager les incidences durables d'une politique soucieuse de ces droits, non seulement pour les bénéficiaires immédiats mais aussi pour l'ensemble de votre population.

L'accueil des réfugiés – Revitaliser un village (Millevaches, Corrèze/France)

Fin 2015, le maire de Millevaches a décidé d'accueillir 60 réfugiés dans son village de 800 habitants. « C'était non seulement un geste humanitaire, mais aussi un projet de développement local », affirme-t-il. Grâce aux fonds reçus pour l'accueil des nouveaux arrivants, quatre emplois ont été créés, une maison de retraite a pu être rénovée – sans devoir augmenter les impôts locaux de 10 % – et la fermeture d'une classe d'école primaire a pu être évitée.

Veiller au respect des droits de l'homme ne rime pas nécessairement avec politiques coûteuses ou réformes : organiser une activité d'une journée, soutenir une association locale ou tout simplement défendre le respect de ces droits et prendre position explicitement dans la presse peut avoir un impact immense.

Comment faire face aux problèmes qui se posent à l'échelon local en matière de droits de l'homme ?

Après avoir analysé votre contexte et examiné le problème, les acteurs concernés et la composante « droits de l'homme », que faites-vous ? Comment appliquez-vous effectivement les politiques fondées sur ces droits ? Quels que soient les groupes ou les droits sur lesquels portent l'activité, le projet ou les politiques que vous prévoyez de mettre en œuvre, prendre des mesures n'est pas toujours chose aisée !

Les difficultés dépendent bien entendu de votre contexte. Quoi qu'il en soit, avant d'agir, gardez à l'esprit les problèmes concrets ci-après et réfléchissez d'ores et déjà à la meilleure manière de les aborder :

Convaincre votre administration

Même si les droits de l'homme n'ont jamais figuré dans votre programme, vous avez sûrement déjà entrepris des activités s'y rapportant. Malgré tout, nombreux sont ceux à qui renforcer l'approche « droits de l'homme » risque de donner le sentiment de s'aventurer en « terre inconnue ». Peut-être votre personnel n'a-t-il ni les compétences ni l'expérience requises et peut-être toute nouvelle démarche suscitera-t-elle même une résistance. Dispenser les formations nécessaires, harmoniser la communication interne et échanger des pratiques avec d'autres villes ou collectivités régionales pourrait être la solution à ce problème.

Convaincre sur le plan politique

Décider de mettre en œuvre des politiques axées sur les droits de l'homme peut bien entendu susciter aussi une grande résistance politique. Bien évidemment, celle-ci peut surtout venir de votre électorat. Recevoir des réfugiés dans votre ville, attribuer des logements aux Roms ou organiser une marche des fiertés (« gay pride ») chaque année n'est peut-être pas du goût de tous. C'est normal. Il est crucial de faire parler les faits plutôt que les préjugés et d'inclure vos administrés dans la prise de décision. Il est également important d'expliquer le *pourquoi* et le *comment* des politiques relatives aux droits de l'homme ainsi que leurs avantages sur le long terme. Par ailleurs, vous pourriez bien entendu rencontrer une certaine résistance au sein de votre conseil local ou régional en ce qui concerne le soutien financier et technique nécessaire à la mise en œuvre de vos politiques.

Trouver des solutions avec les personnes concernées

Il existe un troisième aspect problématique : comment définir concrètement et mettre en œuvre des politiques ou projets relatifs aux droits de l'homme ? Face à toutes les questions qui se posent et notamment à celle de savoir comment réellement « agir en matière de droits de l'homme », la clé consiste à **échanger les meilleures pratiques**.

Au fil des nombreuses activités du Congrès, l'expérience a montré que la façon la plus efficace de procéder pour intégrer les droits de l'homme aux échelons local et régional consiste à adopter une démarche en trois temps. Analyser le contexte local, les questions pertinentes et recenser les aspects des droits de l'homme qui sont concernés (1), examiner les meilleures pratiques (2) et définir de nouvelles politiques ou adapter celles qui existent (3).

Ailleurs en Europe, vos homologues sont parfois non seulement confrontés aux mêmes difficultés (en matière de droits de l'homme), mais ils doivent aussi surmonter les obstacles susmentionnés pour pouvoir appliquer des solutions. Il n'existe pas de recette unique mais l'échange d'expériences est très souvent la façon la plus efficace et la moins coûteuse d'aborder de nouvelles questions ou démarches, par exemple en matière de droits de l'homme.

Le présent Manuel des droits de l'homme vous guidera dans cette entreprise.

Pourquoi l'enjeu de la non-discrimination est-il au cœur de la question des droits de l'homme à l'échelon local ?

Une démarche axée sur les droits implique de protéger les droits de tous en intégrant à vos tâches quotidiennes une « optique droits de l'homme ». « Les mêmes droits pour tous », cela signifie

qu'indépendamment de leur race, appartenance ethnique, sexe, religion, opinions politiques ou orientation sexuelle, toutes celles et ceux qui vivent dans votre ville ou région peuvent jouir des mêmes droits et bénéficier des mêmes services sans discrimination aucune, directe ou indirecte. La discrimination est un fait. Elle intervient au niveau des personnes ou des institutions, directement ou indirectement, et elle n'est pas toujours le résultat de mauvaises intentions ou d'actes répréhensibles. Dans la collectivité, nous faisons tous partie d'un groupe donné, qu'il soit religieux, ethnique ou linguistique. Peut-être venons-nous d'arriver ou avons-nous un handicap, peut-être faisons-nous partie d'une minorité nationale ou simplement avons-nous besoin d'une assistance particulière en tant que personne âgée. En bref, faire partie d'un groupe peut nous rendre plus vulnérables, c'est-à-dire compliquer l'accès à nos droits.

Cette diversité est l'une des caractéristiques de toute société. Comprendre les différences et mettre en place des mécanismes permettant d'éviter les inégalités de traitement est non seulement au cœur l'élaboration de politiques de droits de l'homme, mais c'est également la clé pour relever bon nombre des défis mondiaux qui ont des conséquences locales, parfois négatives. La radicalisation, le racisme, les infractions inspirées par la haine mais aussi les problèmes d'accueil et d'intégration des réfugiés ne sont que trop souvent le résultat de la discrimination et de l'exclusion sociale. La non-discrimination est un droit humain en soi mais aussi un concept qui se rapporte à bien d'autres thèmes et droits, en particulier dans le cadre de vos tâches quotidiennes, à l'échelon local.

C'est pourquoi le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a décidé de consacrer la première édition du Manuel des droits de l'homme au thème de la non-discrimination à l'échelon local. De par son statut d'assemblée paneuropéenne représentant plus de 200 000 collectivités territoriales en Europe, le Congrès mène depuis des années un large éventail d'activités liées aux droits de l'homme, qu'il s'agisse de missions de suivi de la démocratie locale et régionale, d'activités de coopération ou d'observation d'élections. Les préoccupations évoquées auprès du Congrès dans ses interactions quotidiennes avec les décideurs locaux en reviennent de plus en plus souvent aux droits de l'homme et au rôle de certains groupes dans la société. C'est suite à ces consultations approfondies que le Congrès a décidé de consacrer la première édition du Manuel à la résolution des difficultés que rencontrent **les réfugiés, demandeurs d'asile et migrants, les Roms et les Gens du voyage et les personnes LGBTI** en matière de droits de l'homme.

Comment trouver des solutions de logement adéquates pour les réfugiés dans votre collectivité ? Comment puis-je améliorer le taux de scolarisation des enfants roms ? Quels sont les droits des personnes gays, lesbiennes et transgenres et comment dois-je intégrer ces droits dans mes activités municipales ? Comment les acteurs locaux et régionaux peuvent-ils réussir à promouvoir le vivre ensemble et la cohésion sociale ?

Pour chacun des trois groupes en question, les chapitres suivants (1) expliqueront leurs droits et ce que ceux-ci signifient pour vous dans la pratique, (2) recenseront les principales difficultés qui se posent en matière d'égalité de participation à la vie de la collectivité et (3) vous présenteront des exemples concrets de bonnes pratiques.

RÉFUGIÉS, DEMANDEURS D'ASILE ET MIGRANTS

Définition

Le droit de demander asile, c'est-à-dire le droit d'être protégé contre la persécution, est un principe ancien qui est de nos jours consacré par nombre des principales conventions sur les droits de l'hommeⁱ. Les termes « réfugiés », « demandeurs d'asile » et « migrants » sont souvent utilisés de façon interchangeable. Si toutes ces personnes ont en commun d'avoir quitté leur pays de résidence habituel, chacune des trois catégories juridiques renvoie toutefois à un statut différent et aux droits correspondants, qu'il est fondamental de comprendre avant d'élaborer des politiques.

Les réfugiés

Un réfugié est une personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. En d'autres termes, une personne est qualifiée de « réfugiée » à partir du moment où elle se voit octroyer par un État tiers (ou, dans des situations précises, par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) un droit de protection face à une persécution.

Les demandeurs d'asile

Les demandeurs d'asile sont des personnes qui ont demandé à obtenir une protection en tant que réfugiés dans un certain État mais dont le statut n'a pas encore été défini. Les États ont mis en place divers systèmes et procédures permettant de déterminer si une personne remplit les conditions d'octroi du statut de réfugié. Dans certains cas, une personne qui n'a pas obtenu ce statut peut néanmoins se voir octroyer le droit de rester dans l'État dans lequel elle se trouve si elle encourt un risque réel de subir des atteintes graves en cas de retour dans son pays d'origine. Cette forme spécifique de protection est appelée **protection subsidiaire**.

Les migrants

Un migrant est une personne qui a quitté son lieu de résidence habituel et se déplace ou s'est déplacée d'un pays à l'autre ou à l'intérieur d'un État, quel que soit son statut juridique, que le déplacement soit volontaire ou non et quelles qu'en soient les causes, et indépendamment de la durée de son séjour. Les migrants peuvent être **en situation régulière**, c'est-à-dire qu'ils ont obtenu l'autorisation nécessaire pour pouvoir entrer sur le territoire de leur pays de destination. S'ils n'appartiennent pas à cette catégorie, on parle alors de **migrants sans papiers**. Qu'ils soient en situation régulière ou sans papiers, les migrants ont les mêmes droits humains fondamentaux que toute autre personne sur votre territoire.

Vous devez comprendre les trois catégories, sans toutefois classer les personnes dans des cases ! S'il existe différentes catégories juridiques, en réalité les personnes qui quittent leur pays pour venir en Europe obéissent simultanément à des motifs divers : persécution, violence généralisée et misère économique et sociale vont de pair et sont autant de raisons de partir. On parle alors de **migration mixte**. Phénomène inhérent à l'humanité, la migration fait partie intégrante de l'histoire européenne. Aujourd'hui, c'est nous qui accueillons ces gens, mais peut-être serons-nous demain contraints à l'exil. N'oubliez pas que personne ne fuit son pays volontairement.

Chaque réfugié est un migrant mais chaque migrant n'est pas un réfugié ! Avant d'élaborer des politiques, vous devez d'abord absolument comprendre les différentes catégories et les évoquer à bon escient dans vos discours publics.

Le saviez-vous ?

IDÉE REÇUE : *Les migrants volent les emplois et affaiblissent l'État providence.*

FAITS :ⁱⁱ Des études montrent que la plupart des migrants occupent des emplois que les populations locales boudent ou pour lesquels elles n'ont pas les compétences requises. Par ailleurs, il est démontré que la migration, pour peu qu'elle soit intelligemment gérée, est bénéfique et qu'elle favorise la croissance, l'innovation et l'entrepreneuriat à la fois dans les pays d'origine et de destination. Les migrants et les réfugiés contribuent à l'économie à la fois en tant que salariés et qu'entrepreneurs, en créant de nouvelles sociétés ou entreprises. Leur intégration sur le marché du travail et dans la société peut être coûteuse dans un premier temps, mais c'est un investissement hautement rentable. De plus, les migrants envoient de l'argent dans leur pays d'origine, ce qui favorise la croissance, l'essor des collectivités, la scolarisation et l'accès aux soins de santé. Ils servent de passerelle entre deux endroits, ce qui permet des transferts de savoirs et de compétences, le tout pouvant aider leurs collectivités d'origine à se développer.

IDÉE REÇUE : *La migration clandestine est un acte criminel.*

FAITS :ⁱⁱⁱ Le droit international pose clairement le principe selon lequel les ressortissants étrangers dont la seule infraction est d'avoir violé les dispositions relatives à la migration ne doivent pas être traités par les États d'accueil comme des criminels ou des criminels en puissance. L'entrée et le séjour irréguliers d'un étranger doivent en principe être traités non pas comme une infraction pénale mais comme une infraction administrative. Les migrants en situation irrégulière ne sont en aucune manière des délinquants et, en application du droit international, ils jouissent de certains droits qu'il faut respecter, par exemple le droit à des soins de santé de base et à l'éducation, le droit à la protection contre la détention arbitraire ainsi que le droit de ne pas être envoyés dans des pays où ils risquent d'être victimes de mauvais traitements et de tortures.

Quels sont leurs droits ?

Qu'il s'agisse de réfugiés, de demandeurs d'asile ou de migrants, ces personnes sont toutes vulnérables car elles ont objectivement plus de difficultés à avoir accès à leurs droits élémentaires. Pourquoi ? Être exposées à une langue, une culture et des coutumes nouvelles, ne pas connaître leurs droits ou ne pas avoir de papiers les rend plus vulnérables face à l'exploitation et à la maltraitance. Même si la portée des droits accordés aux nouveaux arrivants diffère entre les États membres du Conseil de l'Europe, relevons toutefois certaines des normes minimales les plus importantes qui concernent les migrants, sans papier ou en situation régulière, les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Les migrants

Dès leur arrivée, tous les étrangers – quel que soit leur statut – obtiennent le même ensemble de droits humains fondamentaux que tous vos administrés. Ce n'est pas en vertu de son statut mais de sa **présence** sur le territoire et donc dans la juridiction de votre État – qui s'est engagé à respecter les normes internationales relatives aux droits de l'homme – qu'une personne peut se prévaloir de la protection de tous les droits inscrits dans ces normes. Outre les libertés et les droits humains les plus fondamentaux, comme le **droit à la vie**, la **protection contre la torture**, les traitements inhumains ou dégradants, l'**interdiction de l'esclavage** et du **travail forcé**, la **liberté d'expression** et de **réunion**, le **droit de demander asile** ou le **respect de la vie privée et familiale**, les migrants doivent aussi avoir accès à des droits économiques et sociaux qui sont liés à la vie et à la dignité, comme le **droit à un logement** et à un **abri suffisants**, le **droit à la santé** et à une **assistance sociale et médicale**, le **droit à une protection sociale** lorsque celle-ci est nécessaire pour réduire la pauvreté et préserver la dignité, en particulier pour les enfants migrants, le **droit à l'éducation primaire et secondaire** et les **droits en matière d'emploi**, comme une rémunération et des conditions de travail équitables. Le droit à la non-discrimination est évidemment particulièrement important : le statut spécifique des migrants ne justifie aucune **discrimination fondée sur la race, la couleur, les origines nationales ou sociales, le sexe, l'orientation sexuelle, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, ou tout autre statut**.

Les réfugiés et les demandeurs d'asile

Outre ces droits, les réfugiés et les demandeurs d'asile peuvent prétendre à une protection additionnelle. Les réfugiés ont droit à un asile sûr, ce qui signifie qu'ils ne peuvent être renvoyés de force vers un pays où ils sont exposés à un danger (interdiction de non-refoulement). Dans l'ensemble, ils doivent au moins recevoir **les mêmes droits et l'assistance essentielle que n'importe quel autre étranger qui réside légalement dans le pays**, notamment le **droit à un travail rémunéré, l'accès à la propriété ou la liberté de circulation** au sein de l'État de destination.

Défis rencontrés dans la pratique

Un afflux de nouveaux arrivants dans votre ville ou votre région peut susciter de nouveaux défis exigeant aussi de nouvelles réponses, à la fois dans l'intérêt de vos administrés et dans celui des nouveaux arrivants. L'ampleur des difficultés et les actions nécessaires dépendent évidemment de votre contexte local, des infrastructures et politiques en place et de divers autres facteurs. Il est toutefois clair qu'il n'est possible d'assurer une bonne intégration, susceptible d'être durablement bénéfique pour votre ville, que si les politiques sont élaborées dans la compréhension et le respect des droits des nouveaux arrivants. En tant qu'assemblée paneuropéenne représentant plus de 200 000 collectivités territoriales en Europe, le Congrès a recensé une série de défis en matière d'accueil des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants qui ont été maintes fois évoquées par les décideurs territoriaux dans le cadre de ses activités.

La première question qui vient à l'esprit est indéniablement celle de l'intégration effective dans la vie de la collectivité locale. Il n'est jamais facile d'assurer la cohésion sociale : bien souvent les nouveaux arrivants ne parlent pas la langue locale, ils ne sont pas au fait de la culture ou des coutumes locales, ils ne participent pas à la vie politique ou ne comprennent pas les procédures nationales. Cela étant, un afflux de nouveaux venus peut être difficile à vivre pour les habitants et source de malentendus et de préjugés. Par ailleurs, les collectivités locales et régionales doivent, le plus tôt possible, fournir aux nouveaux venus un logement adéquat et leur assurer l'accès à un emploi rémunéré. Elles doivent

veiller spécialement à la protection des droits des personnes vulnérables, notamment les femmes, les personnes handicapées et les mineurs non accompagnés, et assurer l'accès à l'éducation. De plus, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants sont particulièrement exposés à la discrimination, aux discours de haine ou aux actes de violence. Il est normal que les nouveaux arrivants suscitent une gêne ou un certain flottement parmi la population résidente, mais il faut prendre des mesures politiques pour prévenir la violence, promouvoir la compréhension interculturelle et assurer la cohésion sociale.

Protéger les droits des nouveaux arrivants n'est pas une fin en soi ! C'est une mesure essentielle permettant d'assurer l'intégration et la cohésion sociale et par conséquent le bien-être de votre collectivité dans son ensemble.

S'il n'y a pas de solution idéale unique, il existe en revanche de nombreuses pratiques dont vous pourrez vous inspirer pour définir vos propres réponses aux divers défis auxquels votre ville ou votre région risque d'être confrontée en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants. Les diverses démarches ou stratégies répertoriées ci-après pourront inspirer votre action, en les intégrant ou en les transposant de la façon la plus adaptée à votre contexte.

Mesures

Faciliter l'intégration dans votre collectivité

L'intégration est un processus en plusieurs étapes. Comprendre la langue, la culture ou l'administration locales mais aussi faciliter les rencontres et échanges directs entre les nouveaux arrivants et la population résidente, mettre en place des moyens permettant à ces nouveaux arrivants de participer à la vie de la collectivité ou simplement les aider à accomplir leurs tâches quotidiennes dans leur nouvel environnement sont autant de mesures essentielles pour pouvoir réussir le vivre ensemble. La présente section rassemble plusieurs initiatives stimulantes qui contribuent ou ont contribué à une meilleure intégration des nouveaux arrivants à l'échelon local et régional, et qui recoupent bien souvent différents secteurs et domaines.

Conseils d'intégration des migrants – Chios, GRÈCE [51 930 hab.^{iv}]

Face à l'afflux massif de migrants et au manque d'intégration dans la vie de la collectivité, la municipalité de Chios (Grèce) a créé des Conseils d'intégration des migrants qui ont contribué à une plus meilleure implication des nouveaux arrivants dans la vie de la ville et à ce que la population résidente ait une image plus positive d'eux.

Ces dernières années, Chios a connu un afflux extrêmement élevé de réfugiés alors même qu'elle faisait face à un ralentissement économique et que la population a pris conscience du fait que les migrants allaient rester sur l'île plus longtemps que prévu. Afin d'améliorer leur intégration économique et sociale, la municipalité de Chios a cherché à influencer positivement l'opinion publique à l'égard des migrants qui débarquaient sur l'île. Dans le cadre de la réforme des pouvoirs locaux (programme « Kallikratis ») lancée en 2010, des conseils d'intégration des migrants ont été instaurés dans 325 municipalités grecques. Ces conseils ont un rôle consultatif sur les questions concernant l'intégration des migrants à l'échelon local, et sont composés de conseillers municipaux, de représentants des groupes de migrants dans chaque municipalité et de représentants des diverses ONG concernées. Un premier résultat a été d'aider à améliorer la manière dont les migrants sont perçus au sein de la population locale et à renforcer leur participation politique et la cohésion entre les deux groupes.

Contact :

Emmanouil Vournous et George Karamanis
Respectivement maire et maire-adjoint de Chios
karamanisgeorge@yahoo.co.uk
<http://www.chioscity.gr/>
Tél. : +30 22713 50800, George Karamanis : +30 6940459969

Locaux mis à disposition dans le cadre du SPRAR à Satriano, région de Calabre, ITALIE [commune : 3 341 hab. ; village : environ 1 000 hab.]

Face au problème des campements informels, la petite ville de Satriano a rénové un bâtiment historique pour accueillir des réfugiés et elle a soutenu une coopérative locale dont les employés sont presque exclusivement d'anciens migrants, et ce afin d'intégrer les réfugiés, de renverser la tendance après des décennies de déclin démographique et de restaurer la croissance.

Satriano, un village dont la population a diminué de 75 % depuis les années soixante, reçoit de la part du ministère de l'Intérieur 35 euros par jour pour chaque réfugié qu'il accueille. La coopérative locale *Mediazione Globale*, dont les employés sont presque exclusivement d'anciens migrants ayant obtenu la nationalité italienne, gère le projet d'accueil des nouveaux arrivants au nom de la municipalité. *Mediazione Globale* aide les réfugiés à acheter de la nourriture, à trouver un logement, à étudier l'italien et à faire face aux difficultés quotidiennes auxquelles ils se heurtent dans leur nouvel environnement. Grâce à cette initiative, certains réfugiés trouvent du travail auprès de la municipalité, tandis qu'à d'autres elle accorde une bourse, ce qui contribue à la fois à leur intégration dans la collectivité et au développement de l'entrepreneuriat privé local.

« Dieu merci ils nous ont amené ces gens », déclare Luigi Marotti, le sacristain, 68 ans, un laïc chargé de s'occuper de l'église catholique du village. « Satriano était mort. Grâce à eux, le village revit. Il peut commencer à se développer ».

La plupart des réfugiés vivent dans un bâtiment historique, le *Palazzo Condò*, qui a été rénové grâce à des fonds de l'Union européenne. Un centre de jour pour les personnes âgées est installé dans le sous-sol. Faire cohabiter celles-ci avec les réfugiés était un choix délibéré destiné à renforcer l'intégration. Celle-ci s'est parfois faite tout naturellement. Satriano espère développer son programme en rénovant quelques-unes des maisons vides du village pour en faire de nouveaux abris susceptibles d'accueillir d'autres demandeurs d'asile encore. Les maisons pourront être temporairement utilisées par ceux qui ne font que passer ou peut-être directement louées à ceux qui choisissent de rester. L'initiative de Satriano a produit des résultats à petite échelle, mais la démarche inclusive qui a été adoptée est un modèle à suivre pour d'autres villes d'Europe^v.

« Nous avons pour but d'améliorer encore ce processus d'intégration (...) nous voulons faire en sorte que les demandeurs d'asile aient vraiment le sentiment d'être des citoyens de Satriano et de faire partie de la population locale ».

Michele Drosi, maire de Satriano

Contact :

Michele Drosi, maire de Satriano
Via Marconi, 5 - 88060 Satriano - ITALIE
N° de téléphone : (+39) 0967-543810 ; Fax : (+39) 0967-543300

SPRAR Condò Satriano/ Cooperativa Mediazione Globale
(+39) 0967543644

SPRAR (Système de protection des réfugiés et demandeurs d'asile)

À l'instar de nombreuses autres villes italiennes, Satriano fait partie du **SPRAR**^{vi}, un réseau de structures d'accueil secondaire vers lesquelles les demandeurs d'asile doivent être aiguillés après avoir fait une demande d'asile en Italie. Créé par la loi n° 189/2002, le système SPRAR est mis en œuvre par les autorités locales, qui assurent un « accueil intégré » personnalisé. L'idée est de parvenir à une inclusion socio-économique en conciliant les directives et normes SPRAR avec les caractéristiques et facteurs spécifiques locaux et les besoins de chaque personne/groupe/famille demandant l'asile. La capacité minimale des centres est de 15 personnes mais il existe dans de grandes villes comme Milan, Turin et Rome des centres SPRAR pouvant accueillir plusieurs centaines de personnes chacun. Au 2 février 2017, 640 projets (501 ordinaires, 95 pour mineurs non accompagnés, 44 pour des handicapés mentaux ou des personnes handicapées) avaient été confiés à 546 porteurs de projet locaux (482 municipalités, 21 provinces, 14 communes et quatre collectivités de montagne) et environ 25 838 places avaient été financées (23 239 ordinaires, 2 007 pour mineurs non accompagnés, 592 pour handicapés mentaux ou personnes handicapées)^{vii}. Exemple de démarche coordonnée entre les échelons national et local, le système SPRAR a notamment l'avantage, pour les villes qui ouvrent une structure dans ce cadre, d'inclure un financement et une assistance technique de la part de l'État. Les structures SPRAR ont premièrement pour effet d'aider tous les demandeurs d'asile à mieux s'intégrer dans la société. Les municipalités qui choisissent d'accueillir des demandeurs d'asile et des réfugiés dans le cadre du système SPRAR sont plus susceptibles de « s'approprier » le projet, de fournir des services de bonne qualité et de favoriser l'intégration durable à l'échelon local.

Contact pour SPRAR Rome :

Marina Bozzoni

Coordonnées de la personne à contacter pour ROMA CITTA APERTA (structure SPRAR)
Tél. : +39 3494462616

Bureaux d'aide aux réfugiés syriens dans les districts de *Şişli* [318 217 hab.] et de *Sultanbeyli* [302 388 hab.], Istanbul, TURQUIE^{viii}

Alors que, selon les estimations, 90 % des Syriens présents en Turquie vivent en dehors des camps, en zones urbaines ou rurales^{ix}, de nombreuses municipalités (belediyeler) élues d'Istanbul ont créé des centres de soutien qui emploient des sociologues, psychologues et évaluateurs des compétences et des besoins arabophones, dans l'objectif de renforcer l'intégration générale de ces réfugiés sur les plans socio-économique et politique et de les aider à régler les questions d'asile.

Les services sociaux de la municipalité de *Şişli* ont ouvert le *Göç Yardım Masası ve Merkezi* (Centre et Service d'assistance pour les migrants) en octobre 2015. Celui-ci emploie des sociologues, des travailleurs sociaux et des psychologues qui travaillent non seulement auprès des Syriens mais aussi d'autres groupes de réfugiés et de migrants vulnérables qui se trouvent dans la région. En plus d'avoir ouvert son propre centre de migrants, la municipalité de *Şişli* collabore avec un certain nombre d'ONG comme *Refugee Rights*, *Human Resource Development Foundation* (IKGV) et *Turkey Family Health and Planning Foundation*, pour organiser à l'intention des Syriens des services d'informations et des ateliers sur les droits juridiques et la santé des femmes. Elle travaille également en coordination avec *Social Market Foundation*, une ONG de bénévoles qui fournit à des personnes dans le besoin des denrées alimentaires, des vêtements et des articles ménagers qu'elle a reçus en don. Pour pouvoir recevoir une aide de la fondation, les Syriens doivent présenter une carte d'enregistrement, signe de leur présence légale sur le sol turc.

La municipalité de *Sultanbeyli*^x dispose d'un Centre de coordination des réfugiés, qui emploie des salariés à temps plein, dont quelques Syriens ayant déjà reçu un permis de travail. Après s'être enregistrés auprès de la direction de la sécurité (*emniyet*), les Syriens se rendent au Centre, où la Direction générale de gestion des migrations leur fournit un numéro d'enregistrement, en plus du numéro d'identification spécifique que leur a attribué la municipalité. Le Centre, qui offre toute une gamme de services aux Syriens, les informe notamment de leurs droits et évalue leurs besoins fondamentaux.

Contact :

Sultanbeyli belediye :
Abdurrahmangazi Mahallesi Belediye Caddesi No:4
Tél. : +90 216 564 13 00

Şişli belediye :
Tél. : +90 444 1 568

Centre logistique : rationaliser la fourniture de marchandises dans la région de l'Attique [3 828 434 hab.], GRÈCE

Face à la nécessité d'assurer une coordination régionale de l'action civique et du processus de collecte, stockage et livraison des marchandises données pour les réfugiés, le Centre logistique de l'Attique dresse des listes officielles des besoins et publie des guides à l'intention des citoyens et des municipalités afin d'optimiser le processus de don et de protéger les réfugiés contre la fraude.

Ce Centre est le premier en Grèce à proposer des services de soutien destinés à s'assurer que les marchandises sont dûment reçues et collectées, afin de protéger les réfugiés contre la fraude et de coordonner l'effort de solidarité des citoyens. Il coordonne et gère en particulier le stockage des marchandises et leur livraison aux structures d'hébergement des réfugiés dans toute la région ; pour ce faire, il dresse des listes officielles de l'ensemble des biens nécessaires et il publie, à l'intention des citoyens solidaires comme des municipalités, des guides donnant notamment les heures d'ouverture spécifiques pour la réception de dons importants ou volumineux et énonçant un ensemble de règles destinées à rendre le processus de don plus efficace. Figurent entre autres sur la liste des articles dont les réfugiés ont besoin les vêtements/chaussures, denrées alimentaires, biens consommables (comme les assiettes et emballages alimentaires jetables), articles d'hygiène personnelle, articles de voyage (sacs de couchage, sacs à dos et tentes) et produits de nettoyage. Chaque citoyen qui fait don de ce type d'articles obtient un reçu qu'il peut ensuite soumettre à l'administration fiscale.

Par rapport aux actions uniques et fragmentées, de telles initiatives centralisées et coordonnées à l'échelon régional jouent un rôle très important à la fois dans l'intérêt des donateurs et dans celui des bénéficiaires. Par ailleurs, grâce au travail de ce Centre, les structures d'hébergement régionales fonctionnent plus efficacement car elles obtiennent mieux ce dont elles ont besoin lorsque les dons et l'action citoyenne sont coordonnés de façon centralisée. Lorsque les dons ne portent que sur des marchandises figurant sur la liste susmentionnée, il est plus facile de les trier et les articles « inutiles » n'occupent pas de place dans les centres d'hébergement, ce qui permet en définitive d'éviter un gaspillage de ressources.

Contact :

Centre de gestion, stockage et livraison de marchandises pour les centres d'hébergement de réfugiés
Tél. : +30 2104819001 (M. Miltos Efstathiadis, gestionnaire du Centre) ; télésistance : 1539 (uniquement à partir de la région de l'Attique)
Fax : +30 2104819002
E-mail : centre@patt.gov.gr
http://www.patt.gov.gr/site/index.php?option=com_content&view=article&id=18182&Itemid=761#epikoinonia

Carte en ligne des cours d'italien donnés à^{xi} Milan [1 368 590 hab.], ITALIE

Comme les étrangers qui arrivent à Milan ont du mal à s'y retrouver parmi les nombreux cours de langue proposés, la ville a mis en place un site web donnant toutes les informations sur les cours d'italien disponibles, ce qui leur permet de trouver un cours plus facilement et donc d'apprendre la langue, l'une des pierres angulaires d'une intégration réussie.

Il est indispensable que les nouveaux arrivants maîtrisent correctement la langue locale pour pouvoir réellement s'intégrer dans la société. Or il peut être difficile de trouver les bons cours et toutes les informations nécessaires lorsque l'on ne parle pas encore la langue et que l'on ne connaît pas la ville. Afin de faciliter la tâche des migrants qui arrivent à Milan, la ville a créé un site web très pratique, disponible en plusieurs langues, pour les aider à s'y retrouver, grâce à une présentation claire, parmi la multitude de cours d'italien qui leur sont proposés. Le site www.milano.italianostranieri.org comporte une carte en ligne où les écoles de langue peuvent afficher les cours d'italien qu'elles dispensent. Elles peuvent également télécharger sur leur profil leur propre matériel didactique, des vidéos et des photos de leurs activités. Les résidents étrangers peuvent ainsi choisir le cours de langue correspondant le mieux à leurs propres besoins parmi ceux qu'offrent les différentes structures, par exemple des organisations de la société civile, dont les cours et les ateliers de pratique sont souvent gratuits, et des entreprises commerciales, et ce en fonction d'une série de paramètres : coût, horaires des cours, niveau et type de certificat délivré. Cette initiative a reçu le soutien du Conseil municipal de Milan dans le cadre de son projet intitulé « L'accès à l'intégration et sa gestion à l'échelon local », qui est financé par la Direction générale pour l'immigration et les politiques d'intégration du ministère du Travail et des Politiques sociales.

Contact :

info@italianostranieri.org
+39 288448246
<http://milano.italianostranieri.org/en/pages/about>

Cours de français en libre accès^{xii}, Lausanne [135 629 hab.], SUISSE

Afin de simplifier le processus d'apprentissage de la langue locale, le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI) organise chaque été des cours de français en libre accès, que les gens peuvent donc suivre sans inscription préalable et indépendamment de leur origine ou de leur statut social.

Depuis 2010, chaque été, pendant un mois et demi, le BLI offre des cours de français sur la plage, au bord du lac Léman. Du lundi au vendredi, de 18 heures à 19h30, sans inscription, les participants viennent s'initier au français dans une ambiance décontractée. Les cours sont conçus pour faciliter le quotidien (faire des courses, se présenter, demander son chemin etc.) et visent donc à promouvoir la participation des réfugiés, demandeurs d'asile et migrants à la vie de la collectivité. Cette pratique est d'autant plus importante qu'elle tient compte du fait, souvent négligé, que bien qu'il y ait souvent une multitude de cours de langue disponibles dans les villes et bien que les nouveaux arrivants souhaitent y prendre part, l'obligation de s'inscrire préalablement ou d'avoir un statut social réduit le taux de participation effectif. Ces cours, qui connaissent un franc succès, sont offerts chaque été depuis sept ans.

Contact :

Bureau lausannois pour les immigrés, Secrétariat général SCS
Place de la Riponne 10, Case postale 5032
1002 Lausanne
Téléphone : +41 21 315 72 45
E-mail : bli@lausanne.ch
<http://www.lausanne.ch/fr/lausanne-officielle/administration/sports-et-cohesion-sociale/secretariat-general-scs/bureau-lausannois-pour-les-immigres/a-propos-du-bli/formations-du-bli/cours-de-francais-a-vidy-plage.html>

Brochure s'adressant à la population locale : « Osez affronter vos préjugés », Boden, SUÈDE

La municipalité de Boden a publié une brochure intitulée « Osez affronter vos préjugés », qu'elle distribue en permanence à ses administrés. Elle souhaite ainsi sensibiliser ses citoyens aux causes de l'immigration, à la situation des immigrants et aux avantages qu'il y a à intégrer ceux-ci dans la collectivité locale.

La municipalité de Boden a demandé au Bureau central suédois des statistiques de réaliser une étude sur la question de l'immigration, à laquelle 191 membres de SFI (*Svenska för invandrare*), centres d'apprentissage du suédois pour les immigrants, ont participé. Les résultats, qui ont été publiés dans cette brochure, illustrent la réalité locale en ce qui concerne l'histoire et les causes de l'immigration au 21^e siècle, la situation des immigrants en matière d'éducation et de logement, et l'importance de ces derniers en tant qu'acteurs « indispensables pour l'avenir de Boden ». Dans la brochure, la ville souligne qu'elle a besoin de l'immigration pour pouvoir maintenir la croissance économique. Compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre en Suède, les immigrants peuvent grandement contribuer au développement économique et à la création de nouveaux emplois, et donc à la réduction du chômage structurel. Selon le coordonnateur de l'intégration, la brochure a reçu un accueil très favorable parmi les citoyens de Boden et elle a facilité les rencontres entre les nouveaux arrivants et les résidents.

Contact :

Bodens kommun | Stadshuset, Kyrkgatan 24 | 961 86 BODEN

Tél. : + 46 921-62000

<http://www.boden.se/>

« Osez affronter vos préjugés » (*Våga möta dina fördomar*), disponible en suédois à l'adresse :

www.formsmedjan.se/upload/files/integrationa6_20sid.pdf

Outil en ligne permettant de trouver un service à Vienne et d'y avoir accès plus facilement [1 741 246 hab.], AUTRICHE

Dans bien des cas, il n'est pas facile de trouver des informations sur les services proposés aux réfugiés et celles-ci ne sont pas transparentes pour ceux qui en ont besoin. New Here., source d'information centralisée et facilement accessible, est une carte numérique multilingue interactive qui permet aux réfugiés de trouver divers services ou activités. Elle a été créée par un groupe de bénévoles avec le soutien de la ville de Vienne.

Les nouveaux arrivants sont souvent confrontés aux mêmes questions : Comment puis-je m'inscrire à des cours de langue ? Comment puis-je obtenir une aide juridique ? Quels médecins parlent ma langue ? L'intégration suppose d'être indépendant et de savoir s'orienter. *New Here.* permet à ses utilisateurs de s'orienter dans leur nouvelle ville en toute indépendance. Ils peuvent trouver des informations dans leur propre langue, avec des pictogrammes simples, sur la procédure de demande d'asile, les cours de langue ou les modalités d'adhésion à une équipe de football ainsi que sur des centaines d'autres questions. Non seulement c'est un outil pratique mais il favorise l'autonomisation des réfugiés en leur permettant de s'installer dans leur nouveau cadre de vie en toute indépendance. L'outil *New Here.* renforcera par ailleurs la résilience et la viabilité de la société civile parce qu'il reprend à son compte le travail d'information que les ONG avaient endossé ces dernières années, ce qui permettra à celles-ci de se reconcentrer sur leurs principales missions.

Contact :

Kate Thompson & Leonard Cuscolega

Respectivement présidente et trésorier de New Here.

kate@newhere.org

<http://www.newhere.at>

Politique d'intégration multisectorielle à Gdansk [463 754 hab.], POLOGNE

Avec le « Modèle d'intégration de Gdansk »^{xiii}, Gdansk est devenue la première ville polonaise à mettre en œuvre une politique intersectorielle en adoptant une démarche proactive pour l'intégration des réfugiés.

Le « Modèle d'intégration de Gdansk » est une démarche proactive multisectorielle en faveur de l'intégration des migrants qui a été élaborée par l'administration de la ville et approuvée par le Conseil municipal en juin 2016. Plus de 150 personnes issues de 70 entités différentes (institutions publiques, entreprises, associations, journalistes, etc.) collaborent au lancement de diverses actions, notamment axées sur le logement, la formation et l'accès à l'emploi, à l'éducation et à des cours de langue, avec le soutien de l'Union européenne et du Fonds « Asile, migration et intégration ». La municipalité a également créé le « Conseil des immigrants », dans lequel siègent 13 conseillers qui communiquent régulièrement leurs observations et qui conseillent le maire sur les questions relatives aux demandeurs

d'asile, aux réfugiés et aux migrants. À l'heure actuelle, le Modèle de Gdansk est au stade de la mise en œuvre. Divers services sont proposés aux bénéficiaires et une association a été sélectionnée pour coordonner les actions entreprises et apporter une aide aux migrants, notamment grâce à des conférences et des ateliers thématiques ; la ville a par exemple mis en place un programme intitulé « Parrainer un réfugié » et organisé des tables rondes pour les citoyens sur le thème de la migration et de l'intégration.

Gdansk, qui est un membre actif du réseau « Eurocities », en particulier du Groupe de travail sur la migration et l'intégration, reçoit le soutien de partenaires du réseau dans la mise en œuvre de ses stratégies. Une délégation de la ville s'est rendue à Oslo et à Brême pour en apprendre plus sur les différentes démarches adoptées dans ces villes et transposer les pratiques au contexte local de Gdansk.

Contact :

Paweł Adamowicz, maire de Gdansk
 ul. Nowe Ogrody 8/12
 80-803 Gdańsk
 Téléphone : +58 323 63 14
 Fax : +58 302 01 34
prezydent@gdansk.gda.pl

EUROCITIES : un réseau de grandes villes européennes

Initiative lancée par le réseau de villes européennes EUROCITIES (www.eurocities.eu), le projet CITIES-GroW (intégration des migrants dans les villes par l'activité économique) consistera à donner des conseils pratiques à des dirigeants et décideurs municipaux en Europe sur la meilleure manière de relever le défi de l'intégration des migrants et de mettre au point des stratégies efficaces à cet effet.

D'une durée de 24 mois, le projet a démarré le 1^{er} février 2017. Successeur du projet ImpleMentoring, CITIES-GroW sera coordonné par EUROCITIES avec le soutien du Migration Policy Group, de Migration Work-CIC et du Migration Policy Institute ; 16 villes européennes y sont associées : Athènes, Barcelone, Birmingham, Brighton et Hove, Dresde, Gdansk, Gand, Helsinki, Lisbonne, Munich, Nantes, Nicosie, Riga, Rotterdam, Tampere et Utrecht. Les villes participantes sont regroupées par deux (parrains/acteurs) pour assurer la transposabilité des résultats et l'impact sur le long terme des politiques et des pratiques. Le système de parrainage cherchera à atteindre les objectifs suivants : rapprocher acheteurs et fournisseurs en facilitant l'accès d'entrepreneurs issus de l'immigration aux marchés publics et privés ; assurer une coopération à l'échelon local entre les entreprises, les agences de l'emploi et les établissements d'enseignement pour favoriser l'adéquation compétences-besoins et donc le recrutement des jeunes issus de l'immigration ; fournir des services d'assistance aux entrepreneurs issus de l'immigration ; et mettre en œuvre des stratégies antidiscrimination sur les marchés du travail locaux.

Pour en savoir plus : <http://www.eurocities.eu/eurocities/projects/CITIES-GroW&tpl=home>

Fournir un logement adéquat

Il est essentiel que les nouveaux arrivants disposent d'un logement adéquat pour pouvoir se sentir chez eux et s'intégrer dans la société qui les accueille. Cela étant, fournir des logements aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux migrants peut susciter de nombreuses controverses dans les quartiers concernés et un certain flottement parmi les habitants. Comme l'afflux de nouveaux arrivants s'accompagne dans bien des cas de ressources limitées, les villes peuvent avoir du mal à trouver des solutions de logement permanentes et elles doivent souvent faire preuve d'innovation. Fournir des solutions de logement décentes correspond non seulement à un droit humain fondamental mais c'est également essentiel pour prévenir des conflits et favoriser l'intégration dans la société d'accueil.

Logements décentralisés dans des appartements privés à Dresde [543 825 hab.], ALLEMAGNE

La ville de Dresde a collaboré avec Vonovia, l'une des plus grandes associations de logement en Allemagne, et avec 132 propriétaires privés, afin de loger des demandeurs d'asile dans des appartements privés plutôt que dans des centres d'hébergement impersonnels. Cette initiative a permis à Dresde de placer davantage de demandeurs d'asile que d'autres grandes villes allemandes^{xiv}.

Dans le cadre de cette initiative, 3 404 (61 %) des 5 461 réfugiés concernés sont actuellement logés dans des appartements décentralisés, 507 de ces derniers ayant été fournis par Vonovia et 132 propriétaires privés. Lorsqu'elle loue des appartements pour les demandeurs d'asile, la ville se sert des offres qui n'ont pas trouvé preneur pendant six

mois. Cette pratique est avantageuse aussi bien pour elle que pour les familles concernées car être logés dans un appartement privé permet aux gens de conserver leurs propres habitudes, de cuisiner eux-mêmes et de se sentir chez eux ; ils ont moins cette impression d'avoir été déplacés que l'on éprouve couramment lorsque l'on vit dans un environnement étranger. Par ailleurs, louer des appartements auprès d'associations de logement ou de propriétaires privés est une stratégie qui revient bien moins cher pour la municipalité qu'ouvrir et gérer un centre d'hébergement. Pour l'instant, seules quelques plaintes mineures ont été formulées par les voisins, par exemple en ce qui concerne le tri des déchets ou des troubles à l'ordre public.

Contact :

Dirk Hilbert, maire (« Oberbürgermeister ») de la ville de Dresde
Tél. : 0049 351-4882000
oberbuergermeister@dresden.de
Adresse postale : Postfach 12 00 20
01001 Dresde, Allemagne
Accès : Dr.-Külz-Ring 19
01067 Dresde, Allemagne

Cette initiative en matière de logement fait partie des mesures que la ville de Dresde a prises en tant que membre du « Réseau européen des villes solidaires », qui avait été constitué suite à une recommandation formulée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux à sa 29^e session, en réponse à un appel lancé le 3 octobre 2015 par les municipalités de Strasbourg, Catane et Rovereto^{xv}. Concrètement, le « Réseau européen des villes solidaires » a tout d'abord permis de rédiger un vade-mecum^{xvi} dont l'objet était de répertorier les bonnes pratiques liées aux politiques publiques d'accueil et d'intégration des réfugiés qui sont mises en œuvre à l'échelon local^{xvii}.

Rénovation de maisons abandonnées, à l'intention des migrants, Riace^{xviii} [2 800 hab.], ITALIE

L'ancien « village fantôme » de Riace est parvenu à revitaliser l'économie locale et la collectivité tout en résolvant le problème des maisons abandonnées : celles-ci sont mises à la disposition des familles immigrées, à qui sont aussi proposées une formation professionnelle et la création d'une monnaie locale à leur intention.

Il y a 15 ans, le village médiéval de Riace, perché sur une colline de la côte sud de l'Italie, était presque un village fantôme. Les maisons y étaient en ruine et l'école proche de la fermeture. Le village risquait de mourir depuis que ses habitants étaient partis chercher du travail dans le nord du pays ou à l'étranger lors du boom économique. Tout a changé lorsque Riace a ouvertement accueilli un nombre contrôlé de migrants, qui vivent et travaillent dans la collectivité. Quelque 450 migrants, venus de plus de 20 pays hors Europe, habitent à Riace, où ils représentent environ un cinquième de la population du village.

À l'origine de cette transformation se trouve le maire, Domenico Lucano, qui a fondé en 1998 l'association « Città futura » (ville d'avenir), grâce à un financement du gouvernement italien et à des fonds locaux, pour offrir aux réfugiés les appartements abandonnés et une formation, par exemple des ateliers sur l'apprentissage des techniques artisanales. Cette initiative a contribué à repeupler le village et à rebâtir son économie. Par ailleurs, Riace a perfectionné son modèle en émettant une monnaie locale, dont profite son activité économique. Le multiculturalisme et la diversité de compétences et d'expériences personnelles que les migrants ont apportés à Riace ont donné un nouveau souffle au village. En 2016, le maire Lucano a été désigné par le magazine *Fortune* parmi les 50 meilleurs dirigeants du monde.

Contact :

Domenico Lucano, maire de Riace
Tél. : +39 0964-733002
Fax : +39 0964-778016
Adresse : Piazza Municipio - 89040 Riace - ITALIE

Peyrelevade [841 hab.], département de la Corrèze, centre de la FRANCE

Environ 60 demandeurs d'asile ont été logés dans une ancienne maison de retraite, ce qui a redonné vie à ce village d'environ 840 habitants et permis de créer des emplois locaux et d'éviter la fermeture de l'école primaire.

Et si au lieu de « nous prendre nos emplois » les réfugiés permettaient en fait d'en créer ? Avec cette question à l'esprit, Pierre Coutaud, maire de Peyrelevade, a ouvert un centre d'accueil de réfugiés dans son village, dans lequel se trouvent quelque 60 demandeurs d'asile. Résultat : le bureau de poste, qui devait fermer, a vu sa fréquentation augmenter de 30 % car chaque nouveau résident a ouvert un compte en banque. Grâce à l'inscription obligatoire des enfants de

réfugiés à l'école locale, une classe a échappé à sa suppression programmée et un nouveau poste d'enseignant a été créé. Le nombre d'élèves est passé de 44 à 62 dans ce coin de province plombé par l'érosion démographique et la dénatalité depuis les années soixante. En fin de compte, l'économie du village a été stimulée et cinq nouveaux emplois ont été créés.

Il n'a pas été facile de lancer ce projet. Lors des réunions publiques, les habitants étaient partagés, beaucoup avaient des craintes, d'autres étaient opposés au projet. Les propriétaires de résidences secondaires dans le village étaient très réfractaires aux efforts d'intégration. « On m'a demandé d'organiser un référendum. J'ai refusé », raconte le maire. Au bout du compte, les habitants de la commune ont été convaincus des effets positifs du projet pour l'économie et la croissance locales et ils ont inclus les nouveaux arrivants, qui sont rapidement devenus d'heureux Corrèziens^{xix}.

Contact :

Pierre Coutaud, maire de Peyrelevade

Tél. : +33 5 55 94 73 13

Fax : +33 5 55 46 25 41

E-mail : mairie@peyrelevade.fr

Site : <http://www.peyrelevade.correze.net>

Adresse : Le Bourg, 19290 Peyrelevade

Pouilly-en-Auxois [1 507 hab.], département de Côte-d'Or, est de la FRANCE

À l'initiative de la mairie de Pouilly-en-Auxois, des demandeurs d'asile sont logés dans l'ancienne caserne de gendarmerie, un bâtiment de quatre étages. Grâce à ce projet, le bâtiment vide a trouvé son utilité, les habitants se sont rassemblés autour des nombreuses actions civiques d'aide aux réfugiés et l'économie locale a pu être soutenue car les réfugiés reçoivent une allocation journalière à dépenser au marché local^{xx}.

Pour améliorer la situation à Calais, le ministre français de l'Intérieur a désigné une vingtaine de départements devant recevoir des migrants le temps que leur demande d'asile soit étudiée. Pouilly-en-Auxois, qui se trouve dans l'un d'entre eux, a reçu une soixantaine de demandeurs d'asile, la plupart venus de la Corne de l'Afrique. Bernard Milloir, le maire, et Marie-Jo Bourcier, qui dirige le service social de la commune, indiquent que les citoyens ont été nombreux à se mobiliser pour venir en aide aux migrants, en offrant des cours de français, en leur donnant diverses choses, en leur ouvrant les salles d'entraînement et en invitant les nouveaux arrivants à dîner ensemble.

Chacun des demandeurs d'asile reçoit 11,45 euros par jour d'allocation temporaire, ce qui profite aux marchés locaux. Au départ, la population locale était assez réticente et quelques habitants ont même pris part à des manifestations xénophobes. Toutefois, le maire, déterminé à appliquer une politique d'inclusion et de tolérance, s'est attaqué à ces difficultés de façon constructive : en montrant l'impact socio-économique positif de l'arrivée des demandeurs d'asile pour la collectivité et en n'ayant de cesse de favoriser les initiatives d'intégration à l'échelon local. Il s'ensuit que la majorité des résidents locaux apportent leur aide aux nouveaux habitants de la commune et se montrent accueillants à leur égard.

Contact :

Bernard Milloir, maire de Pouilly-en-Auxois

Tél. : +33 (0)3.80.90.64.00

Place de la libération

21320 POUILLY-EN-AUXOIS, France

Association du centre social du canton de Pouilly-en-Auxois

Président : André LAPOSTOLLE ; directrice : Marie Jo BOURCIER

Tél. : +33 (0) 3 80 90 86 61

csocialpouilly@libertysurf.fr

Espace Jean Claude Patriarche

21320 Pouilly-en-Auxois, France

Renforcer l'intégration économique et sur le marché sur travail

L'entrée sur le marché du travail est la clé d'une intégration réussie à long terme car elle donne aux réfugiés un but dans la société qui les accueille. Avoir un emploi permet aux réfugiés de jouer un rôle dans la collectivité qui les accueille, de se bâtir un réseau social et de parvenir à une indépendance financière. Ne pas maîtriser la langue locale et ne pas pouvoir présenter d'attestation de diplômes ne sont que quelques-uns des obstacles que les nouveaux arrivants rencontrent habituellement. Le présent chapitre passe en revue diverses initiatives qui ont permis d'améliorer l'intégration des réfugiés et des demandeurs d'asile dans l'économie locale.

Programme d'initiation de deux ans et Programme de la seconde chance^{xxi}; Bergen [278 121 hab.], NORVÈGE

Le Centre d'intégration de Bergen propose aux réfugiés un programme de formation de deux ans, entièrement financé par l'État, dont le but est de les aider à s'intégrer dans le monde du travail. Il propose en outre un « Programme de la seconde chance » aux gens qui n'ont que peu ou pas d'expérience professionnelle et aux mères au foyer.

Face au problème des réfugiés qui n'ont que peu ou pas d'expérience professionnelle ou qui ne sont pas suffisamment préparés pour travailler dans un nouveau cadre professionnel, la ville de Bergen a mis en œuvre deux plans d'action : « La diversité créée des possibilités », en 1998, et « La responsabilité de chacun », en 2007, en ouvrant le plus grand centre d'intégration en Norvège. Celui-ci a pour objet d'aider les nouveaux arrivants à s'insérer dans la vie active et dans la vie sociale et d'accroître leur indépendance financière. D'une durée de deux ans, le programme d'initiation que propose le Centre vise à apprendre le norvégien aux réfugiés, à leur donner un aperçu de la société norvégienne et à les préparer à s'insérer dans la vie active et/ou à suivre un enseignement. En parallèle, la ville de Bergen étudie le marché du travail pour voir quels secteurs manquent de main-d'œuvre peu qualifiée. Le Centre d'insertion propose également un programme dit « de la seconde chance », qui cible les réfugiés âgés de 18 à 25 ans, les mères au foyer ou les personnes qui n'ont que peu ou pas d'expérience professionnelle. Il s'agit d'un programme de formation à plein temps au cours duquel chaque réfugié est assisté d'un accompagnateur personnel. Les participants suivent des cours de motivation, ils prennent part à des groupes de discussion, reçoivent de l'aide pour leurs devoirs et font des stages auprès de services de restauration ou dans des supermarchés. Ces formations coûtent environ 82 000 euros par réfugié sur une période de cinq ans (90 % du coût total). De prime abord, ce coût peut sembler élevé. Les statistiques montrent toutefois que cette somme ne représente qu'une fraction de ce que le système de sécurité sociale norvégien devrait payer si les réfugiés ne travaillaient pas. De plus, ces programmes ont des résultats positifs : une année après avoir entamé celui de deux ans, 55 % des participants ont un emploi ou suivent un enseignement. Après l'avoir achevé, 40 % des participants trouvent un emploi sur le marché du travail ordinaire et à l'issue du Programme de la seconde chance, 50 % des participants trouvent du travail ou suivent un enseignement.

Contact :

Centre d'insertion pour les réfugiés, Bergen
E-mail : introduksjonssenteret@bergen.kommune.no
Tél. : +47 55567901
Fax : +47 55567910
Adresse : Bredalsmarken 15/17
5006 BERGEN

Gestionnaire du Centre Grethe Baldersheim
Tél. : +47 55567960 / +47 40918795
E-mail : Grethe.Baldersheim@bergen.kommune.no

Stages chez SIEMENS pour demandeurs d'asile qualifiés^{xxii}, Erlangen [108 336 hab.], ALLEMAGNE

La ville d'Erlangen et SIEMENS ont travaillé main dans la main pour pouvoir offrir dix stages chez SIEMENS à des demandeurs d'asile qualifiés. La situation s'est avérée profitable pour tous : les demandeurs d'asile, les salariés de la société et la société elle-même. Grâce à ce programme, qui s'est étendu à 14 autres villes allemandes, une centaine de réfugiés effectuent actuellement un stage.

En septembre 2014, le gouvernement de Moyenne-Franconie a demandé à la ville d'Erlangen d'accueillir 300 réfugiés nouvellement arrivés, en plus de ceux qu'elle accueillait déjà. Ces personnes ont été hébergées dans des tentes et les préjugés à leur égard sont devenus un enjeu politique dans la ville. Pour remédier à cette situation, Siemens et Erlangen se sont associées en janvier 2015 pour créer un programme de stages rémunérés. Celui-ci prévoit un atelier d'intégration auprès du département participant chez Siemens et la désignation d'un « parrain », qui sert de contact auprès d'un autre département de la société. Les stagiaires reçoivent généralement le salaire minimum ou l'indemnité en vigueur à l'endroit du stage. Nombre d'entre eux se sont avérés particulièrement compétents en ingénierie et en informatique. Pour les bénéficiaires, ces stages chez Siemens offrent également sur le long terme des avantages : ils peuvent par exemple obtenir un emploi à durée déterminée ou une place d'étudiant stagiaire, suivre un stage de formation spécialisée ou intégrer des programmes de formation professionnelle^{xxiii}.

La difficulté consistait à créer un programme qui ne correspondait à aucune réglementation ou structure préexistantes, donc à partir de rien. Il fallait prévoir des structures administratives et le partage du savoir entre services, une

coopération dans le domaine de l'emploi des demandeurs d'asile, des processus d'entreprise et un programme-cadre solide pour les stages. À court et à long terme, cette initiative a permis de faire reculer les rumeurs sur les réfugiés parmi les employés de Siemens, de favoriser les échanges interculturels de compétences et de savoir, et d'améliorer la capacité du milieu professionnel à accueillir des demandeurs d'asile. Elle a en outre énormément contribué à l'intégration à long terme. Les demandeurs d'asile ont reçu une orientation sur le lieu de travail et ils ont pu tester leurs compétences professionnelles. Les employés de la société ont quant à eux eu l'occasion de réfléchir à leurs préjugés contre les réfugiés et les migrants, et la société a pu tirer parti du potentiel que représentent les demandeurs d'asile qualifiés.

Enfin, l'un des enseignements les plus importants tirés de cette expérience est le fait que les entreprises peuvent fortement contribuer aux efforts d'intégration menés à l'échelon local, qu'elles font ressortir les avantages de la diversité et peuvent être d'importantes partenaires dans le cadre de projets d'intégration interculturelle.

Contact :

SIEMENS : Mme Irma Paringer, responsable Diversité, SIEMENS AG Erlangen, Allemagne
irma.paringer@siemens.com

Ville d'Erlangen : Mme Silvia Klein, responsable du Service municipal de l'intégration, de l'égalité des chances et de la diversité

Tél : +49 9131 862375

silvia.klein@stadt.erlangen.de

Rathausplatz 1, 91052 Erlangen ALLEMAGNE

*Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de **Communication pour l'intégration (C4i)**, qui a été mis en place par le Conseil de l'Europe et l'UE dans onze villes européennes (Barcelone, Bilbao, Amadora, Loures, Sabadell, Patras, Erlangen, Nuremberg, Lublin, Botkyrka et Limerick) afin de lutter contre les stéréotypes et la xénophobie et d'œuvrer en faveur de l'intégration des migrants dans le milieu local. Le projet C4i-Communication pour l'intégration, cofinancé par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne (Fonds européen d'intégration), cible les préjugés, les rumeurs et les stéréotypes en utilisant des techniques d'information virales pour opposer des éléments factuels à des idées fausses courantes^{xxiv}.*

Projet AGRIV – Neuchâtel [33 712 hab.], SUISSE

Afin de favoriser l'emploi des réfugiés et de renforcer le développement économique dans les zones rurales, le projet AGRIV, lancé à Neuchâtel avec le soutien du gouvernement fédéral, permet d'offrir à des réfugiés une formation agricole théorique et pratique dans des fermes locales, associée à des cours de langue^{xxv}.

Depuis septembre 2015, le Bureau régional de l'intégration et la Chambre d'agriculture et de viticulture du canton de Neuchâtel travaillent ensemble au projet AGRIV : des réfugiés ayant déjà une expérience en agriculture peuvent suivre une formation de six semaines associant des cours de langue technique, une formation professionnelle et des stages de courte durée dans des fermes du canton. Grâce à ce projet, les réfugiés font la connaissance d'agriculteurs locaux, ils apprennent les bases du métier dans un cadre entièrement nouveau et acquièrent l'expérience pratique requise pour entrer sur le marché du travail. Au terme du stage de six semaines, les participants sont inscrits dans une bourse de l'emploi gérée par la Chambre d'agriculture et de viticulture, de sorte que les agriculteurs sont informés du fait qu'ils peuvent s'épargner une foule de démarches administratives en recrutant au niveau local des réfugiés compétents au lieu de faire venir de l'étranger des travailleurs saisonniers.

Tandis que le projet a eu un impact positif pour tous les acteurs concernés, une première évaluation a permis de révéler aussi quels en étaient les problèmes^{xxvi} : les agriculteurs ont plaidé pour un allongement des périodes de stage et l'adaptation de la rémunération aux spécificités de l'apprentissage par le travail. Il faudrait malgré tout promouvoir de tels projets car ils répondent à la nécessité de recruter des réfugiés en milieu rural.

Contact :

Neuchâtel, Service de l'agriculture / M. Pierre-Ivan Guyot (chef de service)

Route de l'Aurore 1, 2053 Cernier

Tél. : +41 32 889 37 00

Fax : +41 32 889 37 01

sagr@ne.ch

Programme d'évaluation des compétences des « Statushouders » (titulaires d'un statut officiel)^{xxvii} – Amsterdam [813 562 hab. intra-muros], PAYS-BAS

Pour faciliter leur intégration dans la vie professionnelle, les réfugiés qui ont reçu un droit de résidence permanente aux Pays-Bas (« statushouders ») peuvent s'inscrire à ce programme créé par le Conseil municipal de la ville d'Amsterdam. La spécificité de ce programme tient à son approche personnalisée : chaque personne ayant un statut officiel se voit attribuer son propre gestionnaire clientèle, qui définit une stratégie en matière d'emploi et d'intégration en fonction du profil de chacun des « clients ».

Le programme comporte une série de réunions/entretiens permettant d'évaluer les besoins de chacun des titulaires d'un statut officiel et de les aider dans leur recherche d'emploi/de formation/de cours de langue. La première étape consiste à examiner le parcours scolaire et l'expérience professionnelle des « clients » ainsi que leur connaissance des langues. Ces derniers peuvent ensuite s'inscrire au « programme d'apprentissage des langues et d'orientation pour les réfugiés »^{xxviii}, qui aborde des questions telles que l'emploi, l'enseignement, l'intégration et les modalités d'installation dans la ville. Ils reçoivent en outre une aide pour rédiger un CV en anglais et en néerlandais. Le principal objectif est d'aider les participants à mettre toutes les chances de leur côté pour bâtir leur propre avenir. Attribuer à chaque réfugié un gestionnaire clientèle permet d'offrir un soutien adapté à ses besoins et compétences et de l'aider à trouver des débouchés professionnels aux Pays-Bas.

Grâce à ce programme, les participants peuvent s'intégrer plus rapidement dans le monde du travail amstellodamois, ils sont plus attentifs aux offres correspondant à leur expérience et à leurs compétences, ils améliorent leurs connaissances en langue et développent rapidement un réseau social.

Contact :

<https://www.amsterdam.nl/immigratie/vluchtelingen/information-for/>

Permanence téléphonique de la ville d'Amsterdam (à partir des Pays-Bas) : 14 020

Tél. (via Skype ou de l'étranger) : +31 20 624 1111

Villes solidaires (EUROCITIES)

*Le programme « Statushouders » fait partie d'un autre réseau de solidarité, le projet **Solidarity Cities** (Villes solidaires). Proposée par le maire d'Athènes, Solidarity Cities est une initiative de gestion de la crise des réfugiés qui a été lancée dans le cadre du réseau EUROCITIES^{xxix}. L'idée est de définir un cadre dans lequel toutes les mesures et initiatives des villes sont présentées, ce qui permet de mettre l'accent sur le rôle politique moteur qu'elles jouent face à cette crise. Les villes qui agissent sur la base de Solidarity Cities souhaitent collaborer avec la Commission européenne et les États membres pour gérer la situation des réfugiés. Le projet Solidarity Cities est ouvert à toutes les villes européennes désirant travailler en étroite collaboration les unes avec les autres et attachées à la solidarité dans le domaine de l'accueil et de l'intégration des réfugiés.*

<http://solidaritycities.eu/about>

**Initiative Dresden handelt! (Dresde agit !)^{xxx} – Dresde [543 825 hab.],
ALLEMAGNE**

Avec l'initiative Dresden handelt! la ville de Dresde a rassemblé un certain nombre d'acteurs au sein du réseau Saxe IQ (Intégration par la qualification) pour venir en aide aux nouveaux arrivants grâce à diverses initiatives d'intégration et en particulier à une plateforme de reconnaissance des diplômés étrangers et d'évaluation des qualifications professionnelles.

Le réseau IQ est un projet régional destiné à traiter les questions de reconnaissance de diplômés étrangers et à évaluer les compétences des réfugiés qui viennent demander conseil. Après avoir participé à des réunions et des entretiens, ceux-ci parviennent à se repérer parmi les divers services intervenant dans leur intégration professionnelle en Allemagne. Avec le projet « Mon dossier » (*Mein Ordner*), en particulier, un premier dispositif de soutien a été créé par la ville. Disponible en ligne et via une application spéciale, ce projet a été mis en place à Dresde pour fournir des informations complètes à tous les résidents et aux nouveaux arrivants. En plus des onglets thématiques contenant des coordonnées utiles et des listes de contrôle en anglais et en allemand, « Mon dossier » peut servir à stocker des documents importants, susceptibles d'être utilisés lors des consultations. L'initiative *Dresden Handelt!* s'inscrit dans le cadre des mesures que la ville de Dresde met en place pour gérer la crise des réfugiés en tant que membre du réseau **Eurocities**.

Contact :

Agence de l'emploi, ville de Dresde

Tél. : +49 351-28851074

Réseau IQ Saxe

Weißeritzstr. 3 (Yenidze), 01067 Dresde

Tel: +49 351-43707040

Protéger les populations vulnérables (femmes, mineurs non accompagnés)

Les femmes et les enfants, notamment les victimes de violences sexuelles et les mineurs non accompagnés, représentent une bonne partie des arrivants. Étant particulièrement vulnérables, ils nécessitent une attention et une démarche plus ciblées de la part des pouvoirs locaux et régionaux. Aussi l'objet de la présente section est-il de mettre en lumière les initiatives qui sont lancées pour répondre aux besoins spécifiques de ces groupes en leur offrant un soutien psychologique et en les aidant à se sentir acceptés ainsi qu'en proposant des solutions pour l'intégration des enfants dans la collectivité, dans le système éducatif, puis dans la vie active.

Traitement post-traumatique gratuit destiné à 1 100 femmes et enfants yézidis en Bade-Wurtemberg^{xxxix} [10 879 618 hab.], ALLEMAGNE

Plus d'un millier de femmes et enfants yézidis ayant survécu aux crimes de guerre et aux violences sexuelles perpétrés par les membres de l'EIS ont été amenés en Allemagne avec un visa spécial et se sont vu offrir un logement, un traitement post-traumatique spécialisé et l'accès à divers cours de langue dans 22 municipalités et villages.

Dans le cadre de « *Sonderkontingent für besonders schutzwürdige Frauen und Kinder aus dem Nordirak* » (projet spécial de quota de femmes et enfants particulièrement vulnérables originaires du nord de l'Irak), depuis mars 2015, le land allemand de Bade-Wurtemberg a décidé de mettre en place un programme de traitement gratuit et de visas humanitaires pour plus de 1 100 femmes et enfants yézidis anciennement prisonniers de l'EIS^{xxxix}. Cette initiative a été bien accueillie par les maires, qui ont contribué à en organiser la mise en œuvre et ont offert hébergement et soutien aux réfugiés^{xxxix}. M. Kizilhan, principal spécialiste du projet, s'est rendu dans le nord de l'Irak où il a rencontré de nombreuses femmes qui avaient été réduites à l'esclavage sexuel ; sa tâche consistait à choisir celles qui iraient en Allemagne. Il avait été décidé que le programme serait moins bénéfique aux femmes très âgées car elles auraient plus de mal à bâtir une nouvelle vie loin de leur famille. En moyenne, les femmes qui ont été choisies avaient moins de 20 ans. Le budget de ce programme, financé par le land de Bade-Wurtemberg, avait été fixé à 95 millions d'euros. Installées en lieu sûr, ces femmes ont pu bénéficier d'une assistance financière et psychologique et elles ont eu accès à des cours de langue et à divers programmes éducatifs. Malgré leurs difficultés de communication avec ces femmes aux parcours si différents, les habitants du village ont offert leur aide. Les femmes et les enfants sont hébergés dans 22 villes et villages de Bade-Wurtemberg (1 000 femmes), de Basse-Saxe (70 femmes) et de Schleswig-Holstein (30 femmes). Pour garantir leur sécurité, les lieux où ils sont logés sont tenus secrets. Récemment, le Canada a décidé d'accueillir 400 victimes de l'EIS en suivant l'exemple et la méthode de l'Allemagne^{xxxix}.

Contact :

Staatsministerium Baden Württemberg
Richard-Wagner-Straße 15, 70184 Stuttgart
Tél. : +49 711/2153-0
E-mail : poststelle@stm.bwl.de

Gestionnaire du projet : Dr. Michael Blume
Hohenheimer Str. 30/1
70794 Filderstadt, Allemagne
blume-religionswissenschaft@email.de

Principal expert du projet : Prof. Dr. Jan Ilhan Kizilhan
Tél. : +49 7720 3906-217
Fax : +49 7720 3906-219
kizilhan@dhbw-vs.de

Préparer les réfugiés à entrer dans la vie active : « After18 », Leicester [342 600 hab.], Royaume-Uni

Avec l'initiative « After18 », la ville de Leicester s'occupe de mineurs non accompagnés depuis 2013 pour les préparer à la vie adulte et à la vie active. Parmi les divers services proposés, les jeunes reçoivent des informations précises sur la manière de gérer leurs problèmes personnels et émotionnels ainsi que sur l'accès à l'emploi, et des conseils sur leurs futures études.

Ces dernières années, le Royaume-Uni a connu un afflux particulièrement important d'enfants de 11 ans et plus, fuyant la guerre et les persécutions dans leur pays d'origine. Après avoir bénéficié du traitement spécial réservé aux mineurs

non accompagnés, ces enfants se retrouvent face aux nombreuses difficultés que rencontrent les réfugiés lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans et qu'ils changent de statut juridique. En principe, beaucoup doivent retourner dans leur pays d'origine, dans des villes qu'ils ne connaissent pas bien, tandis que ceux qui sont autorisés à rester doivent apprendre à s'adapter à la vie au Royaume-Uni. *After18* a pour but d'aider les jeunes dans leur transition vers l'âge adulte et à préparer leur avenir.

En 2015, par exemple, la ville de Leicester s'est occupée de 150 mineurs originaires de 14 pays différents. Les jeunes adultes qui font partie du système d'asile reçoivent un soutien individuel pour comprendre les tenants et les aboutissants de ce changement de statut, pour créer leurs propres réseaux de soutien et pour planifier leur avenir. En coopération avec des universitaires, *After18* soutient des études sur le parcours que suivent d'anciens mineurs isolés demandeurs d'asile après 18 ans. *After18* collabore actuellement avec le projet *Becoming Adult*^{xxxv}, basé à l'University College London. *After18* organise aussi des activités permettant aux jeunes de tisser des liens sociaux, de s'amuser et d'acquérir de nouvelles compétences. En outre, *After18* intervient dans des conférences et facilite l'organisation d'événements de sensibilisation aux problèmes que rencontrent les jeunes demandeurs d'asile^{xxxvi xxxvii}.

Contact :

Mme Irene Kszyk
 Chef de *Equalities* – Conseil municipal de la ville de Leicester
 +44 (0) 116 454 41 47
Irene.Kszyk@leicester.gov.uk

Mme Alisson Birch
 After18, Leicester
 +40 07851 022 125
alisonbirch@after18.org.uk

**Soutenir les initiatives en place dans la société civile, Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
 [915 000 hab.], FRANCE et ALLEMAGNE**

Convaincu de l'utilité de soutenir des projets existants au lieu d'en créer de nouveaux, l'Eurodistrict a mis en place un fonds (30 000 euros) destiné à subventionner des associations locales qui œuvrent en faveur de l'intégration des enfants et adolescents réfugiés, facilitant ainsi l'intégration des réfugiés à l'échelon transfrontalier.

Actif depuis 2010, l'Eurodistrict franco-allemand est une entité administrative transfrontalière (Groupement européen de coopération territoriale) reposant sur la mise en commun d'institutions^{xxxviii}. On peut citer parmi les actions soutenues dans ce cadre la création de groupes d'art-thérapie dans un centre d'hébergement pour réfugiés, mais aussi les projets suivants :

- organisation d'excursions à la découverte de la ville et de la culture du pays hôte avec des enfants d'écoles primaires allemandes et françaises ;
- cours de danse contemporaine pour des enfants français, allemands et issus de l'immigration, et réalisation d'une chorégraphie abordant les concepts d'« appartenance », d'« identité », d'« histoire personnelle » ;
- ateliers de médiation artistique menés par des artistes intervenants et une psychologue clinicienne, pour des enfants réfugiés et des écoliers de Strasbourg ;
- activités scientifiques ;
- ateliers photographiques au cours desquels les enfants réfugiés ont été invités à présenter des photos prises durant leur migration et des photos de leur nouvel environnement.

À ce jour, l'Eurodistrict a efficacement soutenu 17 projets scientifiques et créatifs visant à ce que les enfants réfugiés rencontrent des enfants français et allemands afin de faciliter leur intégration de part et d'autre de la frontière et l'interculturalité. Cette démarche souligne non seulement l'importance stratégique des associations locales, qui ont souvent des réseaux, un savoir-faire et une expérience en matière d'intégration, mais elle montre aussi l'avantage qu'il y a à associer les moyens par-delà les frontières.

Contact :

GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
info@eurodistrict.eu
 +49 (0)7851-899 750
<http://www.eurodistrict.eu/fr/actualites/les-projets-s%C3%A9lectionn%C3%A9s-par-le-fonds-de-soutien-aux-enfants-r%C3%A9fugi%C3%A9s-2016>

**Initiative Stadtteilmütter (mères de quartier)^{xxxix} – Berlin-Neukölln [322 931 hab.],
ALLEMAGNE**

Grâce au projet Stadtteilmütter (mères de quartier), 140 mères immigrées ont été formées pour pouvoir aller à la rencontre de plus d'une centaine de familles immigrées et les renseigner sur l'éducation, l'emploi, la garde d'enfants, le droit et la santé, créant ainsi un réseau local fort pour l'intégration.

Les femmes et les mères immigrées reçoivent une brève formation leur permettant de s'adresser directement à des familles de leur propre communauté sur toute une variété de thèmes (immigration, langue, travail, santé, droit, garde d'enfants et développement ciblé des enfants et des jeunes). Cette démarche permet donc de toucher les groupes de population qui sont coupés des services éducatifs et sociaux et d'aider les familles immigrées à créer des liens avec leur voisinage. Les femmes elles-mêmes acquièrent des compétences qui leur permettent de mieux élever et éduquer leurs enfants. En outre, l'indemnité pour l'emploi leur donne une occasion unique de s'imposer sur le marché du travail. Le fait de rencontrer les familles immigrées dans leur cadre de vie et, dans bien des cas, de pouvoir leur expliquer dans leur langue maternelle des questions administratives compliquées accélère énormément le processus d'intégration. Dans ce sens, le projet contribue à la fois à améliorer l'intégration des personnes qui bénéficient de ces activités d'ouverture et l'autonomisation des médiatrices (les *Stadtteilmütter*).

Contact :

Diakoniewerk Simeon gGmbH / Stadtteilmütter Neukölln
Karl-Marx-Str. 83
12040 BERLIN
Tél. : +49 30902394185
Fax : +49 30902394419
E-mail : stadtteilmuetter@diakoniewerk-simeon.de

Améliorer l'accès à l'éducation

L'intégration dans une nouvelle société commence par une éducation de qualité, laquelle est l'un des atouts les plus précieux dont les réfugiés disposent pour leur autonomisation. L'accès à l'éducation leur permet d'apprendre la langue, la culture et les traditions des collectivités qui les accueillent ainsi que de nouvelles connaissances et compétences, et donc de subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille et de jouer un rôle précieux dans leur nouveau groupe social. Prendre des mesures visant à faciliter l'accès à l'éducation, par exemple grâce à des opérations « écoles et universités ouvertes » ou à la mise en place de structures temporaires offrant des cours de langue accélérés, est une étape essentielle pour une intégration réussie.

**Accès à l'enseignement universitaire pour les réfugiés hautement qualifiés, Erlangen
[108 336 hab.] et Nuremberg [501 072 hab.], ALLEMAGNE^{xi}**

Dans le cadre du réseau « Cités interculturelles », la ville d'Erlangen a appuyé l'action de la Friedrich-Alexander-Universität Erlangen-Nürnberg (FAU), l'une des premières universités allemandes à avoir permis aux réfugiés de suivre un enseignement supérieur moyennant une réduction des obstacles administratifs à l'inscription à l'université, des entretiens et des cours de langue.

En 2015, la FAU a annoncé le lancement d'un programme visant à permettre aux réfugiés de suivre des études. Durant la première phase, l'équipe du Bureau central des affaires internationales mène des entretiens d'orientation avec le Service de conseil et d'orientation professionnelle pour les étudiants afin de déterminer si les réfugiés ont les qualifications requises pour suivre des études et de tester leur niveau de connaissance de l'allemand. Après ce premier entretien, les demandeurs d'asile et les réfugiés réunissant les critères exigés pour entrer à l'université sont admis au programme. Ils suivent ensuite des cours d'allemand pour atteindre un certain niveau de maîtrise de la langue. La phase suivante du programme leur offre notamment la possibilité d'assister à des cours en tant qu'observateurs et de participer à des travaux pratiques afin de parfaire leur préparation aux études. Le Bureau central des affaires internationales a créé des liens solides avec les organismes d'enseignement locaux afin que les réfugiés qui ne sont pas retenus pour suivre des études dans une université allemande aient d'autres options.

Des étudiants de la FAU se sont également proposés pour aider les réfugiés à gérer le quotidien dans le cadre de projets de travail en tandem ou en tant que tuteurs. Des étudiants en droit aident les réfugiés à se préparer pour la procédure de demande d'asile et à trouver des avocats bénévoles. Le Groupe de travail sur les droits de l'homme et la médecine, qui est composé d'étudiants en médecine, aide à dispenser des soins médicaux dans les centres d'accueil des réfugiés et à orienter ces derniers vers un médecin local si besoin est.

Le projet, qui a rencontré un franc succès dès le départ, a pu être mis en place grâce à une coopération entre le conseil d'administration de l'université, des membres de l'université, des étudiants bénévoles et les villes d'Erlanger, de Fürth et de Nuremberg ainsi que d'autres circonscriptions administratives. Les fonds externes tiennent une place essentielle dans le financement du programme. Au départ, il était financé par l'Association de promotion de l'internationalisation de l'université d'Erlangen-Nuremberg, puis fin 2015, face à l'évolution de la situation, la *Deutsche Akademische Dienst* (DAAD) a lancé un programme de financement spécifique. L'engagement de la FAU a été particulièrement efficace : le personnel de l'université a mené depuis 2015 environ 1 800 entretiens d'orientation en sus de ses tâches courantes, ce qui a permis à plus de 300 réfugiés de suivre des cours.

Contact :

Friedrich Alexander Universität Erlangen-Nürnberg/Département des affaires internationales
 Dr. Brigitte Perlick, chef de département
 Adresse : Helmstr. 1, Eingang A
 91054 Erlangen, Allemagne
 Tél. : +49 9131 85-65170
 Fax : +49 9131 85-65162
 E-Mail : brigitte.perlick@fau.de

Centre d'enseignement temporaire, Sultanbeyli belediye [302 388 hab.], Istanbul, TURQUIE

La municipalité (belediye) accélère l'accès des enfants syriens à l'éducation en ouvrant des centres d'enseignement temporaires pour leur apprendre le turc et en simplifiant les critères que les familles ayant des enfants en âge d'être scolarisés doivent remplir pour percevoir une aide de l'État.

À cause de la barrière de la langue, scolariser les enfants réfugiés est l'un des plus gros défis pour les collectivités locales turques. La municipalité de Sultanbeyli a ouvert à l'intention des enfants syriens un centre d'enseignement temporaire qui est reconnu par le ministère de l'Éducation nationale et dont la tâche consiste à faire le nécessaire pour que, grâce à des cours dispensés tous les jours de la semaine, les Syriens puissent aisément communiquer avec la population turque et s'adapter à la vie en Turquie le plus vite possible. En septembre 2016, Sultanbeyli a déclaré que ce centre accueillait 1 200 enfants.^{xlii}

Afin de percevoir une aide humanitaire, les familles ayant des enfants en âge d'être scolarisés doivent les inscrire dans l'un des centres locaux d'enseignement. Il reste toutefois des difficultés à surmonter. Les acteurs concernés affirment qu'il faut mettre en place davantage de structures d'enseignement et qu'il faut faire respecter plus rigoureusement l'obligation de scolariser les enfants pour obtenir une aide humanitaire. Selon les responsables du Centre de coordination des réfugiés de la municipalité, celui-ci a notamment permis d'atteindre, dans le district de Sultanbeyli, un taux de 50 % de scolarisation des enfants, soit un bien meilleur résultat par rapport à la moyenne nationale, qui est de 25 % parmi les Syriens vivant en zone urbaine en Turquie.^{xliii}

Contact :

Association d'aide et de solidarité pour les réfugiés et les demandeurs d'asile
 Adresse : Turgut Reis Mah. Fatih Bulvarı, Code postal : 34930
 N° 306 Sultanbeyli/Istanbul, Turquie
 Téléphone : +90 216 564 45 45
 E-Mail : info@multeciler.org.tr

Adresse du Centre d'enseignement pour les réfugiés
 Abdurrahmangazi Mah. Petrol Yolu Cad. N° 169, Sultanbeyli / Istanbul

Initiative « Écoles ouvertes », Athènes [municipalité : 664 046 hab.], GRÈCE

En transformant 25 écoles publiques en centres d'activités scientifiques, créatives et sportives ainsi qu'en y proposant des cours de langue pour les Athéniens et les réfugiés, la ville d'Athènes est parvenue à réunir des enfants réfugiés et des enfants grecs, à renforcer la participation et l'interaction des quartiers et des écoles locales dans le cadre du processus d'intégration des réfugiés et à offrir aux enfants réfugiés un environnement sûr dans lequel ils peuvent apprendre et passer du temps hors des centres d'hébergement.

En 2015, la ville d'Athènes a lancé l'initiative « Écoles ouvertes », un programme visant à organiser, dans les écoles publiques locales de la municipalité, des activités sportives et créatives, des cours de langues et d'autres activités encore

pour tous les Athéniens et pour les réfugiés. Pour ce faire, l'école reste ouverte après la fin des cours et jusqu'à 21h30 en semaine, et de 10 heures à 20 heures le week-end. Les ateliers permettent non seulement aux enfants réfugiés d'améliorer leurs connaissances de la langue et de mieux comprendre la culture, mais ils contribuent aussi à ce que des échanges directs aient lieu entre les nouveaux arrivants et la population locale, à tous les âges. Utiliser les écoles afin d'organiser des ateliers créatifs pour tous les âges revitalise l'espace et rassemble les gens en vue d'une participation et d'une interaction accrues des quartiers et des écoles locales. Le programme est dirigé par la ville d'Athènes et financé par la Fondation Stavros Niarchos.

Au cours de l'été 2016, 450 des 1 250 personnes qui ont pris part aux activités des écoles ouvertes étaient des réfugiés. Aujourd'hui, l'initiative rassemble 25 écoles publiques de la municipalité d'Athènes et propose 170 activités à un total de 10 184 participants.^{xliii}

Contact :

Open Schools
22 Liosion Street, 5^e étage
10438 Athènes, Grèce
info@athensopenschools.gr
+30 210 52 77 089 | +30 210 52 77 570

L'application mobile Funzi aide les réfugiés à apprendre la langue, les valeurs et les coutumes locales – Espoo [270 744 hab.], FINLANDE

Pour que le processus d'intégration des réfugiés soit à la pointe des nouvelles technologies et pour que les réfugiés aient plus facilement accès aux informations dont ils ont besoin, l'entreprise finlandaise Funzi a créé, en collaboration avec les Services finlandais de l'immigration, à Espoo, une application informative et éducative gratuite qui envoie sur le téléphone mobile des utilisateurs, dans le monde entier, des informations fiables sur l'enseignement, les cours de langue et les offres d'emploi^{xliiv}.

Le service est facile à utiliser et il s'adresse à tous les migrants. Actuellement disponible en anglais, il le sera bientôt également dans d'autres langues. Le service que propose Funzi donne des informations fiables provenant de sources officielles et permettant aux immigrants de gérer le quotidien plus efficacement et de s'adresser aux bonnes autorités, aux divers stades des procédures qu'ils doivent suivre. Il est gratuit et disponible dans le monde entier. La société prévoit d'étendre ses opérations et de publier dans toute l'UE, à l'intention des demandeurs d'asile, des modules didactiques propres à chaque pays. Par ailleurs, Funzi fournit des formations en ligne sur l'emploi et l'entrepreneuriat afin d'aider les immigrants à proposer leurs compétences professionnelles sur le marché du travail.

Ces formations sont dispensées sous forme de jeux de cartes divisés en sections faciles à comprendre et à apprendre. Après avoir lu et compris une carte, l'utilisateur a la possibilité de répondre à un quiz, ce qui lui permet de tester instantanément ce qu'il a appris et compris. Au départ, les premiers services ont été créés pour répondre aux besoins d'informations dans les pays en développement. En 2014, Funzi a mis en ligne « Entrepreneurship » et « Get that Job », des solutions qui sont utilisées au Botswana, au Kenya, au Nigeria, en Tanzanie et en Afrique du Sud.

Contact :

Tero Salonen, directeur général de Funzilife
tero@funzi.fi
Tél. : +358405062440
À propos de Funzi : www.funzi.fi
info@funzi.fi
Funzi et la ville d'Espoo : [http://www.espoo.fi/en-US/City_of_Espoo/Said_Aden_helps_immigrants_find_employe\(80660\)](http://www.espoo.fi/en-US/City_of_Espoo/Said_Aden_helps_immigrants_find_employe(80660))

Lutter contre les discours de haine et les actes d'extrémisme violent

Même lorsque les infrastructures fondamentales (hébergement, emploi, éducation) sont en place, les réfugiés ne peuvent s'intégrer ni se fondre réellement dans la population locale tant que des discours de haine et des actes d'extrémisme violent ont lieu car ceux-ci mènent à l'exclusion et à la subordination des groupes concernés, dont ils empêchent la coexistence égalitaire et pacifique au sein de la collectivité. Aussi la lutte contre les discours de haine et les actes d'extrémisme violent doit-elle faire partie intégrante de chacune des mesures d'intégration que prennent les collectivités territoriales. Cette dernière section dévoile donc des pratiques innovantes destinées à promouvoir la sensibilité culturelle, à inviter les gens à participer à des débats ouverts, à prendre part à des stratégies anti-rumeur au sein des écoles et des universités et à faire œuvre de sensibilisation en s'appuyant sur les nouvelles technologies et l'art.

Application web anti-rumeur permettant de tester les connaissances des citoyens sur l'immigration et de décrypter les rumeurs^{xlv}, Bilbao [345 141 hab.], ESPAGNE

Afin de s'attaquer aux discours de haine et aux actes d'extrémisme violent, cette application teste les connaissances des utilisateurs à l'aide d'une série de quiz factuels sur l'immigration et elle indique si les rumeurs habituelles sur les immigrants sont fondées ou non, ce qui permet de sensibiliser les gens et d'illustrer les effets négatifs des rumeurs et des stéréotypes.

La principale métaphore sur laquelle repose la campagne de communication de Bilbao est celle d'un parapluie servant à se prémunir contre les rumeurs qui tombent du ciel. Un petit jeu permet à l'utilisateur de voir – en utilisant une carte à gratter ou une application web – s'il est « à l'abri » des rumeurs ou s'il y est « exposé ». Il s'agit de questions à choix multiples. En outre, chaque réponse est accompagnée d'informations factuellement exactes afin de sensibiliser les gens aux rumeurs et stéréotypes qui ont un impact négatif sur la coexistence des différentes populations au sein de la ville. Le score final montre le degré de « protection » à l'égard des rumeurs. En diffusant ces informations plus largement sur les réseaux sociaux, les utilisateurs peuvent obtenir des « médailles » supplémentaires et se rallier à la campagne en faveur des valeurs de multiculturalisme, de cohésion sociale et de lutte contre la discrimination raciale.

De même, afin que ces informations parviennent aux groupes de personnes qui n'utilisent pas l'informatique, une version papier a été créée. L'application a été téléchargée plus de 1 300 fois entre septembre 2014 et février 2015, et utilisée en moyenne plus de quatre minutes par utilisateur et par session^{xlvi}.

Contact :

María Begoña Cortázar Zubiaguirre
 Chef du Bureau de l'immigration, Conseil municipal de Bilbao
 Tél. : +34 94 420 3104
begona.cortazar@ayto.bilbao.net

Apprendre aux étudiants universitaires à combattre les attitudes racistes^{xlvii}, Patras [260 308 hab.], GRÈCE

Comme il est nécessaire que les futurs enseignants soient sensibles à l'interculturalité et qu'ils comprennent mieux la diversité, 250 d'entre eux (étudiants de licence) ont été invités, dans le cadre de leur formation multiculturelle à l'université de Patras, à concevoir, mettre en œuvre et évaluer une campagne anti-rumeur destinée à combattre les préjugés.

Entre mars et juin 2015, la campagne C4i a organisé à l'université de Patras une formation professionnelle anti-rumeur pour les futurs enseignants. Les étudiants ont tout d'abord été formés au rôle d'agents de lutte contre la rumeur conformément aux principes et méthodes de la C4i, puis ils ont été plongés dans un contexte interculturel authentique, dans des écoles et des ONG de Patras qui s'occupent de questions relatives à la diversité et aux migrants. Les étudiants devaient recenser les rumeurs puis concevoir et mettre en œuvre des activités anti-rumeur sur le lieu de travail, puis évaluer après coup l'efficacité de leur intervention et rédiger un rapport complet sur leur campagne et présenter celui-ci lors de plusieurs manifestations (notamment la Semaine européenne de la démocratie locale, à Delphes, en octobre 2015).

Après avoir consacré un semestre entier à une stratégie anti-rumeur, les étudiants se sont montrés plus positifs à l'égard de la diversité. Ce projet a servi de volet pratique du cursus universitaire et donné aux étudiants l'occasion d'appliquer leurs connaissances en situation réelle. Il devrait être envisagé comme un premier pas vers un projet viable d'intégration d'une stratégie anti-rumeur dans les programmes universitaires.

Contact :

Municipalité de Patras
 Maizonos 108
 26221 Patras, Grèce
 Tél. : +30 2613610200
 Patras en tant que ville C4i : <http://pip-eu.coe.int/en/web/c4i/patras>

Café anti-rumeur à Botkyrka [90 675 hab.], SUÈDE

À Botkyrka, face aux rumeurs sur les immigrants, la municipalité a créé une plateforme publique destinée à examiner et passer en revue les rumeurs et les préjugés. Au total, quatre cafés anti-rumeur ont été organisés entre janvier et septembre 2014, et une centaine de personnes en tout y ont participé.

Botkyrka est l'une des municipalités du Grand Stockholm à avoir le plus faible revenu par habitant. Elle a aussi la troisième population la plus jeune de toutes les circonscriptions municipales de Suède. En 2010, Botkyrka est devenue la municipalité suédoise ayant la plus grande proportion de citoyens d'origine étrangère (53,2 %). Les cafés anti-rumeur ont été mis en place dans le cadre de la campagne C4i, à laquelle adhère Botkyrka.^{xlviii}

Chacun des cafés est axé sur une rumeur particulière. Le premier a porté sur la « criminalité », les suivants sur « l'incompatibilité entre la culture suédoise et celles des migrants », « la répartition inégale des ressources publiques » et, enfin, « la culture suédoise menacée ». Le café axé sur ce dernier thème, « la culture suédoise menacée », est l'un de ceux qui ont attiré le plus de monde.

Toutefois, indépendamment du degré d'intérêt pour telle ou telle rumeur, la participation de la population suédoise majoritaire était faible, tout particulièrement dans les zones à forte concentration d'immigrants. Pour résoudre ce problème, des « invitations supplémentaires » ont été adressées à des groupes cibles dans différentes zones démographiques. De plus, des invitations et des informations sur tous ces événements ont été diffusées sur les réseaux sociaux (Facebook, web interne, etc.).

Chaque café visait avant tout à encourager les gens à parler des rumeurs qu'ils sont habituellement gênés d'évoquer, objectif qui, d'après l'enquête menée auprès des participants, a été atteint. Les participants ont réfléchi à la « véracité » des rumeurs circulant à Botkyrka, et donné des exemples tirés de leur propre vie.

Contact :

Municipalité de Botkyrka

Tél. : +46 8-530 610 00

E-mail : kontaktcentre@botkyrka.se

Fax : +46 8-530 223 50

Gestionnaire de projet pour les campagnes anti-rumeur : Selin Kayhan

selin.kayhan@botkyrka.se

N'alimentez pas les rumeurs ! Amadora^{xlix} [175 136 hab.], PORTUGAL

Axée sur la volonté de combattre les rumeurs, les stéréotypes et le discours de haine à l'école et dans l'enseignement, et de favoriser un système éducatif inclusif, cette campagne ouverte et innovante a permis aux élèves d'analyser leurs sentiments et leurs opinions sur les différences culturelles, les rumeurs et les stéréotypes, et ce à travers un dialogue positif et l'art.

Dans le cadre du projet Communication pour l'intégration (C4i), la ville d'Amadora a lancé une campagne de communication axée sur l'éducation et l'école, avec pour objectif de répondre à la rumeur, identifiée par des études menées à l'échelon de la ville, selon laquelle les écoles qui comptent un plus grand nombre d'élèves issus de l'immigration ont de moins bons résultats. Dans le cadre de la campagne, 60 élèves du collège Seomara da Costa Primo ont été formés au rôle d'« agents anti-rumeur ». Ils ont abordé le thème de la rumeur et de la lutte contre celle-ci à l'aide de ressources artistiques telles que la photographie, la chanson et les arts visuels. Ils ont en outre participé à un débat sur le thème « comment je vois les autres ». Enfin, dans le cadre de cette campagne, la ville a organisé un concours de cerfs-volants pour tous les établissements du primaire et du secondaire, qui a eu lieu du 2 mars au 30 avril 2015.

La campagne C4i a mis au point une méthode innovante consistant à adopter diverses démarches de communication basées sur des informations concrètes (par ex. les statistiques en matière d'immigration, le rôle socio-économique des immigrants dans le pays d'accueil) et à former des agents anti-rumeur qui sont ensuite chargés de diffuser des informations objectives auprès de la population locale et, de ce fait, de créer un réseau anti-rumeur¹. Grâce à cette méthode et à l'engagement politique local, le projet a été très bien accueilli et les démarches anti-rumeur ainsi que les mesures favorables à la diversité ont été intégrées dans les programmes scolaires et dans le discours public à l'échelon municipal. Par exemple, grâce au lien fort tissé avec les écoles et à l'intérêt qu'a suscité la campagne, certains enseignants ont spontanément choisi le thème de la diversité pour les pièces qu'ils montent en prévision du spectacle de théâtre annuel d'Amadora. Par ailleurs, forte de l'expérience du projet « N'alimentez pas les rumeurs », la ville prépare actuellement un plan municipal d'intégration des immigrants qui s'attaque à la discrimination et aux préjugés.

Contact :

Conseil municipal d'Amadora

Avenue Armed Forces Movement No. 1

2700-595 AMADORA

Tél. : +351 21 436 90 00

Fax : +351 21 492 20 82

E-mail : geral@cm-amadora.pt

<http://www.cm-amadora.pt/intervencao-social/interculturalidade/536-nao-alimente-o-rumour.html>

Campagne de sensibilisation sociale « Lublin 4 all » (Lublin pour tous) à l'intention des nouveaux arrivants – Lublin [349 103 hab.], POLOGNE

Entre 2012 et 2014, la mairie de Lublin a mené la campagne « Lublin 4 all » en collaboration avec le canton suisse de Neuchâtel, afin de témoigner de la diversité de la ville. La campagne a contribué à renforcer l'engagement interculturel des agents municipaux et à mettre en place des structures durables pour la promotion de l'intégration – le tout dans une ville qui a récemment connu une transformation politico-économique.

La campagne, lancée dans le cadre du projet C4i et financée grâce à une subvention du gouvernement suisse, prévoyait notamment des sondages d'opinion, des rencontres régulières avec des Groupes de soutien à l'intégration, des ateliers axés sur la sensibilité interculturelle et une exposition photo présentant des portraits de tous les résidents de Lublin. Parmi ses retombées positivesⁱⁱ, *Lublin 4 All* a contribué à renforcer l'engagement interculturel, la coordination et la collaboration des agents municipaux car de nombreux services et centres municipaux y ont pris part, ce qui a permis de procéder à un échange des meilleures pratiques avec la Suisse et de doter l'administration de Lublin des structures adéquates. La ville a amélioré la coordination en instaurant une culture de coopération et d'ouverture parmi les acteurs de l'administration communale et de la société civile qui s'occupent des questions de diversité. Créé dans le cadre de *Lublin 4 All*, le Groupe de soutien est resté en activité depuis l'achèvement de la campagne. Par ailleurs, la ville a pu mettre en place des structures durables chargées de favoriser l'intégration, par exemple le Bureau d'aide aux étrangers, et elle a créé un poste de spécialiste principal au sein de l'Unité de coopération avec les ONG et de participation citoyenne, dont les activités se sont poursuivies après la fin de *Lublin 4 All*. Enfin, il semble que d'autres aient suivi le mouvement : les principes du projet ont ensuite été adoptés par le ministère du Travail et dix autres villes polonaises.

Contact :

Municipalité de Lublin
Mairie
Service de la coopération avec les ONG et de la participation sociale
3, Bernardyńska Street, 20-109 Lublin, Pologne
Tél. : +48 81 466 1956
E-mail : anna.szadkowska@lublin.eu
<http://www.lublin.eu/en/residents/lublin-4-all/ublin-4-ll/>

***Bologna cares!* Campagne de communication menée à Bologne dans le cadre du SPRAR [zone urbaine : 388 257 hab.], ITALIE**

Dans le cadre des activités de communication des réseaux SPRAR, cette campagne cherche à sensibiliser les citoyens et à les impliquer activement dans le domaine de l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, en les mobilisant chaque année autour d'un thème spécifique, en particulier en marge de la Journée mondiale des réfugiés, qui est célébrée le 20 juin.

La campagne *Bologna cares!* est réalisée par le SPRAR et des institutions sociales du secteur tertiaire, en particulier l'ASP *Città di Bologna* et divers acteurs associés à l'accueil des réfugiés (ArcoIaio, MondoDonna, Lai-momo et Camelot). Couronnée de succès, elle a lieu chaque année depuis 2014. En 2014 (« **CAMPAGNE 2014 – J'AI FUI PARCE QUE...** »), le thème phare était l'analyse des causes pour lesquelles des millions de personnes quittent leur pays chaque année pour trouver la sécurité ailleurs. La campagne de 2015 – « **RÉFUGIÉS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI : LEUR HISTOIRE** » – était consacrée à l'histoire des demandeurs d'asile qui ont eu la chance de suivre un cheminement structuré après s'être vu accorder une protection. La campagne de 2016 – « **FAIRE BON ACCUEIL : UN CHOIX POSITIF** » – porte sur l'idée selon laquelle il est nécessaire et normal de faire bon accueil aux demandeurs d'asile sur la scène sociale, aussi bien aujourd'hui que demain. Pour l'édition 2017 de *Bologna cares!*, le projet, intitulé Intégr-Action (« *Integr-Azione* »), s'appuie sur une technique associant photographie, recherche et action : « **PHOTOVOICE- IMMAGINI COME VOCE** » (**Photovoix - La voix par l'image**). *Photovoice* est un projet photographique participatif mené en collaboration avec l'association « Awakening »ⁱⁱⁱ et l'université de Padoue. Après avoir suivi une petite formation initiale dispensée par des photographes et des spécialistes de l'action sociale, les participants devront prendre des photos illustrant leur point de vue sur le phénomène de l'immigration et de l'intégration tel qu'ils le vivent au quotidien. Quatre des groupes formant le tissu social de Bologne participent à cette édition 2017 : les gens qui travaillent dans les structures d'accueil, les demandeurs d'asile et les réfugiés qui y sont hébergés, des habitants de la ville favorables à l'accueil des réfugiés et d'autres qui voient celui-ci d'un œil critique.

Contact :

Bologna cares! Lai-momo società cooperativa sociale

ASP Città di Bologna / SPRAR Bologne

CG34(2018)10final

Tél. : + 39 51-840166

E-mail : progetti@laimomo.it

<http://www.laimomo.it/>

www.facebook.com/Bolognacares

<http://www.bolognacares.it/eng-versione/>

Tél. : +39 51-2966211

E-mail : asp@pec.aspbologna.it

www.aspbologna.it

Recommandations

PRENDRE DES MESURES À L'ÉCHELON LOCAL

- i. *Associez les réfugiés, individuellement et collectivement, à toute décision concernant leur situation et impliquez la population locale dans la recherche de solutions.*
- ii. *Appuyez-vous sur le savoir-faire local ! Sollicitez l'expertise de tous les secteurs concernés (éducation, sécurité, groupes de migrants, etc.) avant et durant la mise en œuvre des politiques en faveur de l'inclusion des réfugiés.*
- iii. *Ne réinventez pas la roue ! Avant de lancer un projet, consultez les acteurs qui, à l'échelon local, national ou international, ont peut-être déjà fait quelque chose dans ce domaine, et préférez soutenir des associations et projets déjà en place.*
- iv. *Coordination et coopération sont vos maîtres-mots ! Veillez à ce qu'il existe un mécanisme régulier de consultation avec les pouvoirs publics nationaux et coopérez avec les autorités à tous les niveaux de gouvernance pour la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de vos activités.*
- v. *Tissez un réseau à l'échelle internationale ! Appuyez-vous sur des réseaux internationaux, partagez les bonnes pratiques avec d'autres villes ou régions confrontées aux mêmes difficultés et participez à des projets et des réseaux de villes solidaires déjà en place, qui peuvent vous apporter une aide cruciale pour lancer ou améliorer vos politiques.*

FACILITER L'INTÉGRATION DANS VOTRE COLLECTIVITÉ

- vi. *Coordonnez l'action citoyenne ! Créez des services de coordination ou des centres locaux et régionaux de réfugiés afin de mieux évaluer les besoins de ces derniers et d'éviter les chevauchements d'activités.*
- vii. *Facilitez le processus d'apprentissage de la langue pour les réfugiés en améliorant l'accès aux renseignements sur les cours proposés, en organisant des cours ne nécessitant pas d'inscription préalable ou en offrant des modules en ligne.*

FOURNIR UN LOGEMENT ADÉQUAT

- viii. *Personnalisez et décentralisez les solutions de logement en coopérant avec des propriétaires privés et des associations de logement.*
- ix. *N'isolez pas les groupes les uns des autres, mais mélangez-les ! Intégrer les centres d'accueil dans les zones résidentielles existantes permettra d'améliorer l'accès aux services sociaux (par ex. aux structures d'enseignement, à l'agence pour l'emploi, aux garderies d'enfants et aux centres de soin), de renforcer l'inclusion sociale et de combattre la peur et les préjugés de la population.*

RENFORCER L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET SUR LE MARCHÉ SUR TRAVAIL

- x. *Mettez en place les structures nécessaires pour pouvoir examiner le plus rapidement possible les compétences professionnelles, l'expérience et le niveau en langue des réfugiés.*
- xi. *Accorder aux réfugiés le droit de travailler, c'est favoriser l'intégration et dynamiser l'économie locale ! Coopérez avec les entreprises de votre territoire et créez, à l'intention des réfugiés, des possibilités de formations et de stages qui répondent aux besoins des entrepreneurs locaux.*

PROTÉGER LES POPULATIONS VULNÉRABLES (FEMMES, MINEURS NON ACCOMPAGNÉS)

- xii. *Mettez en place des mécanismes qui répondent aux besoins spécifiques des populations vulnérables, en particulier des femmes et des enfants, en offrant un soutien psychologique, des programmes de mentorat et l'assistance de professionnels de la santé.*
- xiii. *Assurez-vous que les mineurs isolés se voient offrir un espace sûr et qu'ils reçoivent le soutien de professionnels afin de faciliter leur insertion dans le système éducatif ordinaire puis leur passage à la vie active.*

AMÉLIORER L'ACCÈS À L'ÉDUCATION

- xiv. *Collaborez avec les universités pour trouver des solutions permettant de favoriser l'accès des réfugiés à l'enseignement supérieur, par exemple en simplifiant les critères d'inscription à l'université.*
- xv. *L'intégration ne devrait pas s'arrêter lorsque l'école est terminée ! Organisez dans les locaux des écoles des ateliers, des cours d'art ou des activités sportives à l'intention des résidents et des nouveaux arrivants afin de promouvoir l'intégration également en soirée, le week-end ou durant les vacances d'été.*

LUTTER CONTRE LES DISCOURS DE HAINE ET LES ACTES D'EXTRÉMISME VIOLENT

- xvi. *Formulez et diffusez une politique claire de tolérance zéro envers les discours de haine et l'extrémisme violent.*
- xvii. *Repérez les rumeurs qui circulent au sein de la population locale et organisez des activités visant à informer le grand public, par exemple des cafés anti-rumeur, ou distribuez des brochures informatives, et encouragez la mise en place de formations spécifiques pour les professionnels (enseignants, membres de l'administration municipale).*
- xviii. *Rencontrez les gens et informez-les ! Rassembler les nouveaux arrivants et la population locale lors de tables rondes, d'ateliers ou d'événements interculturels ouverts au public est l'une des façons les plus efficaces de combattre l'incompréhension et la peur et de faciliter la mise en œuvre de vos politiques.*

Textes de référence et lectures complémentaires

1. **Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)**, *boîte à outils « Joining up fundamental rights » (« Adhésion aux droits fondamentaux ») pour les agents publics locaux, régionaux et nationaux* : <http://fra.europa.eu/en/joinedup/home>

2. **Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)**, *Plan régional d'aide aux réfugiés et aux migrants pour l'Europe, Janvier-décembre 2017* :
<http://reporting.unhcr.org/sites/default/files/2017%20Regional%20Refugee%20%26%20Migrant%20Response%20Plan%20for%20Europe%20-%20Jan-Dec%202017%20%28December%202016%29.pdf?v=2>

3. **Initiative Villes solidaires, réseau EUROCITIES**, *Mesures prises par les villes pour l'éducation des réfugiés et des demandeurs d'asile*, janvier 2017 :
<http://www.eurocities.eu/eurocities/documents/Cities-actions-for-the-education-of-refugees-and-asylum-seekers-WSPO-AHNHJB>

4. **Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)**, *Cities Welcoming Refugees and Migrants ; Enhancing effective urban governance in an age of migration* (série sur les villes inclusives et durables), 2016 :
<http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002465/246558e.pdf>

ROMS ET GENS DU VOYAGE

Définition

L'Europe compte entre dix et douze millions de Roms et de Gens du voyage. Ils en constituent la plus grande minorité. Pourtant nous sommes nombreux à ne pas pouvoir répondre à une question élémentaire : *qui sont les Roms ?* Le terme « Roms et Gens du voyage » englobe une grande diversité de groupes : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudari ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abtal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes.

Toutes ces personnes ont en commun de courir le risque d'être **victimes de discrimination** au seul motif qu'elles sont considérées comme appartenant à un groupe désigné par l'exonyme *Tsiganes*, qui pour beaucoup est un terme péjoratif rimant avec illégalité, manque d'éducation et irrégularité.

Le saviez-vous ?

IDÉE REÇUE : *Les Roms et les Gens du voyage sont des fainéants, ils sont ignares et ils n'aspirent qu'à vivre des prestations sociales.*

FAITS : Il est ressorti d'une étude menée en 2013 par la Commission européenne que les migrants au sein de l'UE, y compris les Roms, apportent une contribution nette à leurs pays d'accueil, car ce qu'ils paient en impôts dépasse ce qu'ils perçoivent en allocations. Par ailleurs, ils sont en général moins susceptibles de demander l'aide des services de l'emploi et de recevoir des allocations familiales et des prestations pour enfants que les personnes natives du pays. Des études réalisées au Royaume-Uni (2014) et en Suède (2014) ont donné des résultats similaires. De surcroît, la diversité des situations que connaissent les immigrants roms est souvent ignorée. De nombreux Roms travaillent et sont bien intégrés dans leur nouveau pays d'accueil.

IDÉE REÇUE : *Tous les Roms ont un mode de vie itinérant.*

FAITS : Le nombre de Roms est resté stable en de nombreux endroits au fil des ans. En France, par exemple, on estime qu'ils sont entre 15 000 et 20 000, un chiffre stable depuis le début des années 2000. Par exemple, en Autriche, 80 % des Roms ne sont pas nomades mais bien sédentaires. Aucune recherche n'indique que les Roms sont plus susceptibles de quitter leur pays de résidence habituelle que la population moyenne. Au contraire, il est ressorti d'une étude de 2013 sur les Roms de Roumanie qu'ils n'étaient pas plus enclins à émigrer que les non-Roms. Les recherches indiquent que les raisons pour lesquelles les Roms émigrent ne sont pas fondamentalement différentes de celles pour lesquelles les non-Roms émigrent : trouver un emploi, avoir de meilleures conditions de vie et offrir une meilleure éducation à leurs enfants.

IDÉE REÇUE : *Tous les Roms sont des étrangers.*

FAITS : Comme indiqué ci-dessus, le terme « Roms » ne fait pas référence à un groupe unique et homogène. Ils sont arrivés en Europe après avoir quitté le sous-continent indien il y a plusieurs centaines d'années. L'Allemagne, par exemple, est la patrie de Sintés et de Roms depuis 600 ans. Les Roms font partie intégrante de l'histoire de l'Europe !

Les Roms sont européens et ce sont des citoyens !

Quels sont leurs droits ?

Pour dire les choses simplement, les Roms **jouissent des mêmes droits que tous les autres habitants de votre ville**. Toutefois, dans la pratique, ce n'est pas si simple qu'il n'y paraît car les Roms sont en fait plus vulnérables que d'autres citoyens face à l'exploitation, à la marginalisation et à la stigmatisation. Par ailleurs, dans bien des cas, les Roms eux-mêmes ne connaissent pas leurs droits, et à plus forte raison la façon de les exercer, à cause de décennies, voire de siècles, d'exclusion.

C'est pour cette raison que les Roms, à l'instar d'autres groupes exposés à la discrimination qui sont évoqués dans le présent Manuel, **bénéficient d'une protection supplémentaire** afin d'améliorer leurs conditions de vie et leur accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi. Surtout, ils jouissent du **droit à la non-discrimination**. En vertu du principe de non-discrimination, toute personne a un accès juste et équitable aux possibilités qu'offre la société, indépendamment de sa race, de sa couleur, de son sexe, de sa langue, de sa religion, de ses opinions politiques ou toute autre opinion, de ses origines nationales ou sociales, de sa fortune, de sa naissance ou de toute autre situation. Le droit à l'égalité et à la non-discrimination est établi dans l'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et il est également évoqué dans d'autres instruments et traités internationaux, émanant des Nations Unies ou d'autres organisations internationales, relatifs aux droits de l'homme, par exemple le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale des droits de l'enfant ainsi que la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte sociale européenne.

Les Roms se voient souvent dénier leurs droits sociaux fondamentaux à cause des stéréotypes qui leur sont associés : pour beaucoup, ils trempent forcément dans des activités illégales, ne sont pas instruits et mènent un style de vie malsain. **De cette stigmatisation découle l'antitsiganisme**, une forme de racisme visant spécifiquement les Roms et les Gens du voyage, qui se manifeste de diverses façons : discours de haine (même au niveau politique), expulsions forcées, ségrégation, décisions discriminatoires ou application de mesures racistes.

Afin d'apporter des solutions durables aux difficultés liées à l'intégration des Roms dans votre collectivité, c'est à vous qu'il appartient avant tout de condamner de tels actes et de créer, dans le cadre de vos compétences, des conditions propices à l'accès des Roms et des Gens du voyage aux droits économiques et sociaux. En outre, il est nécessaire de prendre des mesures pour faire du droit à la non-discrimination une réalité au quotidien, en favorisant activement l'accès de ces populations à des droits particulièrement exposés à la discrimination, comme le droit à l'éducation, aux services sociaux, au logement et à l'emploi. **N'oubliez pas que les Roms sont vos administrés et dans leur vaste majorité des citoyens de l'UE !** Même s'ils n'ont pas tous les papiers voulus (dossiers d'inscription, diplômes, certifications professionnelles), rien ne justifie qu'ils aient un accès limité aux droits de l'homme ! En investissant dans des mesures d'intégration des Roms, non seulement vous remplissez une de vos responsabilités, mais vous offrez aussi à ces gens une chance de donner en retour à votre collectivité et d'améliorer la qualité de vie de tous vos administrés ! **Œuvrer en faveur de l'intégration revient à investir dans le développement culturel et socio-économique de votre ville !**

Jugements de la Cour européenne des droits de l'homme concernant les Roms

Promouvoir les droits humains des Roms, ce n'est pas seulement une possibilité. C'est aussi une responsabilité des pouvoirs locaux et régionaux. La Cour européenne des droits de l'homme a condamné des États dans de nombreuses affaires portant sur des violations des droits des Roms liées à des compétences locales et régionales.

LOGEMENT :

Yordanova et autres c. Bulgarie, n° 25446/06, 24 avril 2012

Cette affaire concernait le projet d'une mairie de district d'expulser des Roms vivant sur des terrains municipaux sans leur proposer de solutions de relogement : il y aurait alors violation de l'article 8. Les pouvoirs locaux ont tenté de faire appliquer l'ordonnance d'expulsion en 2005 et 2006 sans se soucier des conséquences et refusé d'envisager des démarches spécifiquement adaptées aux besoins des Roms au motif qu'il s'agirait alors d'une « discrimination contre la population majoritaire ». Le fait que les requérants appartiennent à un groupe défavorisé était un facteur à prendre en compte pour définir la manière de traiter leur camp illégal et, si l'expulsion s'avérait nécessaire, pour décider du moment et des modalités et, si possible, trouver d'autres solutions de logement, ce qui n'a pas été le cas dans cette affaire.

Connors c. Royaume-Uni, n° 66746/01, 27 mai 2004

L'expulsion du requérant et de sa famille de l'aire d'accueil municipale des gens du voyage constitue une violation de l'article 8 (droit au respect de la vie familiale) car elle ne s'est pas accompagnée des garanties procédurales requises.

ÉDUCATION :

Horváth et Kiss c. Hongrie, n° 11146/11, 29 janvier 2013

La décision d'envoyer des enfants roms dans des écoles de remédiation constituait une discrimination fondée sur l'appartenance ethnique et des motifs sociaux et économiques. L'arrêt a entre autres indiqué qu'il fallait prendre des mesures positives pour remédier au préjudice structurel né de la discrimination que les requérants avaient subie par le passé.

Sampanis et autres c. Grèce, n° 32526/05, 5 juin 2008

Cette affaire concernait le refus de scolarisation de 11 enfants roms pour l'année scolaire 2004-2005 (puis leur scolarisation dans des classes « spéciales » situées dans un bâtiment annexe au bâtiment principal de l'école). La Cour a conclu que ces enfants roms avaient subi une discrimination en matière d'éducation constituant une violation de l'article 14 de la Convention (interdiction de la discrimination) et de l'article 2 du Protocole n° 1 (droit à l'éducation).

D.H. et autres c. République tchèque, n° 57325/00, 13 novembre 2007

La Grande Chambre de la Cour a conclu, essentiellement sur la base de preuves statistiques montrant d'énormes disparités dans les taux de placement dans des « écoles spéciales » destinées aux enfants ayant une légère incapacité mentale, que de telles mesures violent les dispositions de la Convention en matière de non-discrimination dans le domaine de l'éducation.

Défis rencontrés dans la pratique

L'histoire de la répression subie par les Roms en Europe débute dès leur arrivée d'Inde voici plusieurs centaines d'années. Depuis lors, les Roms ont fréquemment été pris comme boucs émissaires, surtout en des temps difficiles, pour calmer le mécontentement, au moyen de pratiques telles que l'esclavage, le massacre, la marginalisation ou l'expulsion. Pour ces raisons, et eu égard également aux propos anti-Roms que certains responsables politiques tiennent aujourd'hui, les Roms sont souvent plutôt réticents à s'adresser aux autorités, qu'ils considèrent même comme une menace. À cela s'ajoute leur style de vie, souvent incompatible avec les spécificités des sociétés mondialisées, notamment les frontières, la bureaucratie ou les institutions officielles comme l'école ou les services publics, le tout rendant leur intégration plus compliquée et difficile.

Cette situation complexe ne s'améliorera pas tant que l'antitsiganisme restera profondément ancré dans nos sociétés. Concrètement, qu'est-ce que l'antitsiganisme ? On parle d'antitsiganisme par exemple lorsqu'un maire ne veut pas financer l'amélioration de la voirie ou du réseau d'assainissement dans un quartier rom parce qu'il a peur d'en pâtir sur le plan politique, ou lorsque les autorités ne prennent pas la peine d'enregistrer les nouveau-nés, qui, par la suite, grandiront sans papiers officiels et ne pourront jamais être inscrits dans une école ni auprès des services sociaux ou de l'agence pour l'emploi^{liii}. La seule solution est donc que les pouvoirs locaux appliquent le principe de non-discrimination et d'égalité de traitement de tous les citoyens, quelles que soient leurs origines.

Cela étant, il faut souligner que votre tâche, celle des collectivités territoriales, est loin d'être simple. À cause des différences de style de vie, de culture, de traditions et de structures sociales et à cause de l'insalubrité et du faible niveau de scolarisation dans les communautés roms, **il peut être très difficile pour un maire d'accueillir et de réellement intégrer celles-ci**. En matière de logement, par exemple, la discrimination est la source de tous les problèmes : déni d'accès à des logements publics ou privés sur un pied d'égalité avec les autres, préférence marquée pour les non-Roms dans la création d'infrastructures, et campements non autorisés, marginalisés et dangereux, où règnent des conditions de vie déplorables. Concernant l'éducation, une exclusion sociale ayant entraîné une absence systématique d'accès à l'école pour les Roms, souvent sur plusieurs générations, contribue aujourd'hui encore au très faible taux de scolarisation des Roms. Par ailleurs, comme ils n'ont pas les moyens de payer une mutuelle ou un traitement, qu'ils n'ont pas non plus de papiers d'identité ni de moyens de transport leur permettant de se rendre dans des centres médicaux

lorsqu'ils habitent des zones reculées et comme en plus ils feraient l'objet de discrimination de la part de personnels de santé, les Roms souffrent de sérieux problèmes de santé et leur espérance de vie moyenne, tout comme celle des Gens du voyage, est inférieure à celle du reste de la population. L'accès au marché du travail est aussi particulièrement problématique pour eux et un grand nombre de Roms sont peu instruits, peu qualifiés et font l'objet d'une discrimination sur leur lieu de travail. Aussi les Roms et les Gens du voyage sont-ils surreprésentés dans l'emploi informel et non qualifié.

Vu les difficultés que nous venons d'évoquer, il est évident que la particularité de la question des Roms tient au fait que **la solution ne réside pas simplement dans l'existence de droits des deux côtés** (par exemple d'une part le droit des Roms au logement et d'autre part celui de la ville d'interdire les camps) mais **il s'agit plutôt de trouver un équilibre, un juste milieu, entre les droits et préoccupations des uns et des autres, de comprendre les divergences de perception des Roms et de tenir compte de leurs droits en élaborant des politiques viables**. Il s'agit de réussir à mettre en place des politiques et des solutions qui ne reposent pas sur l'exclusion d'un groupe de la population mais qui visent à améliorer durablement la cohésion sociale au sein de votre collectivité. Au bout du compte, consacrer de l'énergie à mettre en œuvre des mesures viables à l'échelon municipal est toujours plus susceptible d'être un gage de succès politique !

À cet égard, la méthode que vous employez pour l'intégration des Roms devrait comporter trois volets. Il faut d'abord comprendre le pourquoi des difficultés liées aux Roms. Ensuite, la clé est de communiquer avec vos administrés à ce propos, de les sensibiliser aux faits pour contrecarrer les idées reçues et d'expliquer la complexité de l'intégration. Enfin, il faut mettre en œuvre des solutions viables sur le long terme qui s'appuient sur la compréhension mutuelle, sur l'équilibre entre les droits des uns et des autres et sur la défense concrète du principe de non-discrimination. S'il n'est pas toujours facile d'apporter des solutions viables aux difficultés relatives à l'intégration des Roms, c'est toutefois possible. Il en existe de nombreux exemples, qui sont énumérés dans le chapitre suivant. ***Là encore, la pratique montre que les mesures destinées à protéger les droits des Roms ne sont pas une fin en soi mais qu'elles sont indispensables pour améliorer la vie de l'ensemble de votre population !***

Mesures :

Le Conseil de l'Europe soutient des programmes s'adressant aux collectivités territoriales

Le Conseil de l'Europe, en coopération avec l'Union européenne, a mis en place des projets d'intégration des Roms visant à soutenir et à assister les collectivités territoriales dans leur action en créant de nouvelles initiatives et/ou en rationalisant, en codifiant et en harmonisant les programmes en vigueur à travers l'utilisation la plus efficace possible des ressources, normes, méthodes, réseaux et infrastructures du Conseil de l'Europe.

ROMED 2

ROMED 2 est un programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe qui a été lancé dans 12 États membres où vivent des populations roms de composition et de taille variable. Reposant sur un processus de médiation, sur les principes de la bonne gouvernance et sur la participation des collectivités locales, le programme vise à promouvoir l'autonomisation des Roms et à leur permettre d'accéder plus facilement à leurs droits civils, économiques, politiques, sociaux et culturels.

Le programme vise à créer des synergies durables entre les membres de la communauté rom, premiers acteurs concernés, des professionnels (médiateurs, facilitateurs, formateurs, spécialistes, gestionnaires) et des organisations de la société civile. L'un des lignes directrices majeures de ROMED2 est que la participation à la gouvernance locale ne peut

être efficace que si elle est adaptée à la situation : les projets sont donc à chaque fois ajustés et ils tirent ainsi parti de la diversité des situations des municipalités sélectionnées.

Toutes les activités et les mesures incitatives de ROMED sont conçues pour contribuer à des interventions stratégiques (formations, mise en œuvre de cycles de travail participatifs, activités de sensibilisation, etc. à des moments essentiels des cycles municipaux ayant une incidence directe sur les services publics : planification, budgétisation, décisions locales, projets, etc.) qui peuvent influencer sur les attitudes, le comportement et les actions des parties prenantes. La méthodologie employée est inscrite dans les Lignes directrices et ressources pour les facilitateurs locaux et nationaux de ROMED2, qui ont été rédigées par une équipe internationale d'experts et de praticiens dans les domaines de l'intégration des Roms, de la sensibilisation aux droits de l'homme, de l'éducation formelle et non formelle et de la gouvernance locale.

La principale difficulté réside dans le fait qu'il faut davantage de temps pour instaurer la confiance avec les groupes marginalisés et leur donner les moyens de se prendre en charge. Le soutien politique instable des conseils locaux a parfois aussi posé problème. Néanmoins, il est ressorti d'une évaluation externe effectuée en 2016 que le programme était considéré comme étant très pertinent. Les groupes d'action communautaires mis en place sont vus comme des écoles de citoyenneté active qui ont renforcé l'engagement, les compétences participatives et la confiance en eux de leurs membres, qui sont maintenant en mesure d'influencer les politiques locales et dont les suggestions sont prises en compte dans les projets de plusieurs municipalités. Bien que ceux-ci soient très récents, ils ont permis de résoudre des problèmes urgents dans les communautés roms et de lancer de nouvelles initiatives en matière d'infrastructures, d'éducation, d'emploi et de services. Les collectivités locales saluent l'efficacité du processus ROMED2, qui leur a permis d'apprendre directement des Roms de quoi ils ont besoin, et elles se félicitent de pouvoir désormais collaborer avec les groupes d'action communautaires pour résoudre des problèmes urgents. Le programme est actuellement en vigueur dans une cinquantaine de municipalités et il existe plus de 50 groupes d'action.

Contact :

<http://coe-romed.org/>

Bâtiment Agora, bureau A4.08.V, Conseil de l'Europe, 1 Quai Jacquotot,
F - 67075 Strasbourg Cedex, France

Marcos Andrade, gestionnaire du programme ROMED

marcos.andrade@coe.int

+33(0)388413728

Programme ROMACT

ROMACT est un programme conjoint de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe qui a été mis en œuvre dans six pays et qui, jusqu'en avril 2017, associait plus de 80 municipalités ; ROMACT a pour principal objet de remédier à l'exclusion sociale des communautés roms vulnérables et de doter celles-ci et les pouvoirs publics des capacités adéquates pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion en élaborant et en instaurant des politiques, des stratégies et des services inclusifs.

La méthodologie du programme comporte quatre étapes : 1. sensibiliser les collectivités locales à l'inclusion des Roms et asseoir leur engagement à cet égard ; 2. s'entendre sur ce qui doit être fait et améliorer les conditions de vie de la communauté rom ; 3. traduire les plans d'action locaux de développement en mesures et projets concrets ; 4. financer, mettre en œuvre et suivre les mesures et projets. Le programme est exécuté dans chaque municipalité sur des périodes allant de 18 à 22 mois.

En mai 2016, 545 agents de l'administration publique et 735 employés municipaux avaient été formés et préparés à la gestion des questions concernant la planification et la mise en œuvre d'actions d'inclusion sociale. 2 900 Roms ont assisté à des réunions organisées à l'échelon de leur communauté pour évaluer et hiérarchiser les besoins de celle-ci et 547 d'entre eux ont été formés à travailler avec l'administration publique. En outre, 138 réunions conjointes entre les groupes d'action communautaires ROMACT et des représentants des collectivités locales, soit 1 522 personnes au total, ont été organisées pour établir des plans d'inclusion sociale et réviser ou élaborer les stratégies de développement local

des municipalités. Durant cette période, les facilitateurs de ROMACT ont recensé 350 réunions avec des représentants de l'administration publique et 23 avec diverses parties prenantes au niveau local et régional. Fin mai 2016, 32 municipalités participant au programme ROMACT avaient proposé en tout 57 projets destinés à répondre aux besoins des Roms en matière d'inclusion sociale, besoins qui étaient ressortis des plans d'action conjoints et des stratégies de développement locales. Outre les projets pour lesquels une demande de financement par des sources externes a été déposée, 133 actions à court et moyen termes ont été mises en œuvre à chaque échelon municipal. Dans les endroits concernés, le processus a été maintenu grâce à la main-d'œuvre locale, à des bénévoles et aux contributions reçues ainsi qu'aux subventions octroyées au titre du budget municipal. Ces initiatives portaient notamment sur le recrutement de médiateurs auprès des écoles et des services de santé, sur l'amélioration des infrastructures (bâtiments, voirie, éclairage public, etc.), sur le nettoyage et la dératisation, sur des campagnes sanitaires et des services de proximité, sur l'emploi des jeunes et un meilleur accès à l'éducation (notamment préscolaire), sur l'organisation d'activités culturelles et sur la délivrance de titres de propriété et de papiers d'identité.

ROMACT favorise l'engagement et la participation des Roms, qui sont les mieux placés pour savoir de quoi ils ont besoin. Cette participation renforce en outre l'implication des Roms eux-mêmes dans le processus d'inclusion et décuple ainsi les chances de voir celui-ci s'inscrire dans la durée. Cela étant, il est également indispensable que des non-Roms soient associés au processus afin d'obtenir leur soutien, d'éviter la stigmatisation des Roms et de favoriser les interactions et la coopération entre Roms et non-Roms, sur la base de l'intérêt mutuel.

ROMACT contribue à la pérennité de l'inclusion sociale et favorise l'adoption de normes de bonne gouvernance et de mesures efficaces en matière de développement intégré dans les secteurs de l'éducation, de l'emploi, de la santé, du logement, de l'aménagement urbain et de la culture. Ce programme illustre la façon dont l'action menée en vue de l'inclusion sociale des groupes les plus défavorisés, en particulier les Roms, donne aux personnes la possibilité de se prévaloir de leurs droits civils, économiques, politiques, culturels et sociaux.

Le tout nouveau volet transnational de ROMACT (<http://coe-romact.org/about-romact-tcc>) vise à répondre aux besoins des municipalités désireuses d'intégrer des non-nationaux d'origine rom et à encourager celles-ci à coopérer avec les municipalités d'origine pour définir les mesures concrètes à prendre pour l'inclusion sociale.

Contact :

<http://coe-romact.org/>

Conseil de l'Europe, bureau A4.21.C, bâtiment Agora, 1 Quai Jacoutot,
F - 67075 Strasbourg Cedex, France

Ana Oprisan

Gestionnaire de programme

ana.oprisan@coe.int

+33 (0) 3 90 21 56 83

Intégration dans la vie de la collectivité locale (notamment en ce qui concerne le logement et la participation politique)

L'intégration des Roms revêt plusieurs aspects : il faut veiller à ce qu'ils aient des logements sûrs et salubres, permettre à leur communauté de participer à la vie sociale et politique, d'être représentés dans le cadre du dialogue public et d'avoir accès à l'éducation et à l'emploi, et il faut faire en sorte que leur histoire et leur culture soient reconnues. Les collectivités territoriales sont aujourd'hui invitées à tenir compte de ces éléments lorsqu'elles établissent des politiques sur l'intégration des Roms. Les exemples donnés ci-après montrent de quelle manière l'intégration peut être mise en œuvre et rappellent aux autorités que des actions, même minimes, qu'il est possible de reproduire, peuvent largement contribuer à l'inclusion de ce groupe vulnérable de la population.

**IL DADO (le Dé) : quartier résidentiel pour des familles roms qui viennent de campements sauvages à Turin ou dans les environs et tentent d'accéder à l'autonomie ; Settimo Torinese, Turin [899 455 hab.]
ITALIE**

Illustrant l'efficacité des actions transposables de petite envergure, Il Dado est un projet d'auto-récupération et d'auto-construction qui s'applique à des familles roms de Roumanie. Il vise avant tout à aider celles-ci à quitter les campements sauvages pour s'installer dans un logement et s'engager sur la voie de l'émancipation sociale et économique.

Environ 2 400 personnes appartenant aux groupes ethniques roms et sintés séjournent actuellement sur le territoire de la ville de Turin et 450 dans la province. La moitié d'entre elles environ sont des mineurs. Les campements autorisés dans la ville peuvent accueillir approximativement 900 personnes. Les autres doivent vivre dans des campements non autorisés, dans la misère, le manque d'hygiène, un environnement détérioré et dans des conditions socialement dégradantes, ce qui entraîne une marginalisation dont il est presque impossible de s'affranchir. Le projet IL DADO, mené par l'association Terra del Fuoco avec le soutien de la ville de Settimo Torinese, choisit des familles vivant dans des campements sauvages et leur offre des possibilités d'inclusion professionnelle, d'intégration des mineurs et d'intégration sur le territoire. Il place ensuite ces familles sur la voie de l'autonomie et offre des solutions ad hoc en matière de logement. La province de Turin, qui a signé un accord avec Terra del Fuoco, finance le projet à hauteur de 35 000 euros par an (2011-2014). Elle a également fourni un bâtiment – Il Dado – à rénover. La Fondation *Compagnia di San Paolo* a financé le projet avec deux versements de 150 000 euros destinés à couvrir les dépenses d'auto-récupération et d'installation d'un système photovoltaïque. La *Cassa di Risparmio di Torino* (banque d'épargne) a couvert le besoin résiduel de financement pour l'installation d'un chauffe-eau.

Dans la moitié des cas, les deux parents ont trouvé un emploi stable. Quelques-unes des familles sont parvenues à l'autonomie en matière de logement. Tous les mineurs sont scolarisés ; leur taux de présence et leurs performances sont parfois supérieurs à ceux de leurs camarades italiens. Le projet *Il Dado* a par ailleurs donné de bons résultats sur le plan écologique : jusqu'en 2010, la consommation d'électricité et de gaz naturel du bâtiment s'élevait à 164 000 kWh, ce qui posait un problème considérable. Le projet Eco-Dado avait pour objet de réduire l'impact environnemental, les coûts de consommation et les coûts relatifs ainsi que de promouvoir une culture du respect de l'environnement. Grâce à ces mesures, la consommation totale est tombée à 67 700 kWh par an. Les ouvriers ont été formés à l'installation d'un système photovoltaïque. Dans l'ensemble, le processus a contribué à l'intégration de la population rom dans son environnement italien et il a permis d'améliorer la qualité de vie des habitants du *Dado* en faisant du bâtiment un exemple en matière d'écologie et de développement économique et social. Les clés de ce succès ont été la continuité, l'établissement de relations stables avec le socle des bénéficiaires dans les endroits d'où ils viennent, la cohabitation des bénéficiaires et des opérateurs et la planification en commun de chacune des actions. Terra del Fuoco estime préférable de lancer des projets de petite envergure, pour créer des microcommunautés, puis de les transposer, plutôt que des projets de plus grande envergure. L'association souligne par ailleurs qu'il faut s'attacher à diversifier les sources de financement dès le départ et veiller à instaurer des relations stables et productives avec l'administration locale et les organisations de la société civile.

Contact :

www.terradelfuoco.org

Città di Settimo Torinese

Piazza Libertà 4

10136 Settimo Torinese

sindaco@comune.settimo-torinese.to.it

+39 011 8028243

Espace 16 Strasbourg – Strasbourg [271 782 hab.], FRANCE

Afin que la population rom implantée à Strasbourg, qui ne cesse d'augmenter, ne s'installe plus dans des campements informels, insalubres et dangereux, la ville a décidé, en association avec une équipe d'intervention sociale composée d'acteurs de la direction des Solidarités et de la Santé et de partenaires associatifs, de créer un espace de vie temporaire pour accueillir une vingtaine de familles roms et les aider à s'intégrer dans la société.

Créé en vertu d'une décision de juin 2011, « Espace 16 » se situe sur un terrain municipal, au cœur de la ville (près de la gare), à proximité des transports en commun et des services et lieux de vie nécessaires à l'insertion. Il comprend 26 caravanes, un espace sanitaire avec toilettes, douches et machines à laver, et une salle de réunion.

Deux travailleurs sociaux d'*Horizon Amitié* sont chargés de l'accompagnement social. Ils assurent la gestion quotidienne d'Espace 16 et aident les familles dans l'ensemble de leurs démarches administratives. Lorsqu'elles emménagent dans Espace 16, les familles signent un contrat précisant les objectifs d'insertion et les règles de fonctionnement de ce lieu collectif. Le projet prend en considération plusieurs aspects de l'intégration de ces familles. Tout d'abord, le quotidien est organisé par un *Conseil de vie sociale (CSV)*, sorte de « comité de vie collective », qui a fixé un cadre officiel pour l'utilisation des parties communes du site, la gestion des déchets, la résolution des conflits et le bien vivre ensemble. En outre, un travail de sensibilisation a été mené sur tous les aspects de la santé et notamment sur le dépistage de la tuberculose, mais aussi sur la contraception et les maladies sexuellement transmissibles ainsi que l'hygiène dentaire et les soins de santé. Des informations ont été distribuées sur le fonctionnement du système de santé français.

S'agissant de la scolarisation des enfants, un partenariat efficace a été engagé avec l'Éducation nationale française. Tous les enfants sont à présent scolarisés dans l'un des établissements scolaires du quartier. Un système d'accompagnement scolaire faisant intervenir les enseignants, les parents et les associations du quartier a été mis en place. Les familles reçoivent une aide alimentaire de diverses associations caritatives, en particulier « *Les Restos du Cœur* », l'idée étant de faire en sorte que les familles aient une alimentation variée. Pour finir, des loisirs sont aussi proposés, par exemple des spectacles, des sorties récréatives pour les enfants et des visites, parmi lesquelles celle du Parlement et d'autres institutions européennes.

En dépit des nombreuses difficultés rencontrées – par exemple l'enjeu des ressources financières, vu que les personnes concernées n'avaient pas accès à l'emploi, le nombre important et variable de Roms vivant à Strasbourg, et la recherche d'un terrain municipal approprié – c'est la détermination de la municipalité et l'établissement de contacts avec les associations et les familles qui ont rendu ce projet possible. Par exemple, depuis mars 2012, tous les résidents d'Espace 16 âgés de 16 ans et plus sont inscrits à des cours de français, qui sont aussi l'occasion de les informer des règles fondamentales de la vie en France et de les aider à préparer leur insertion dans la société française et à trouver un travail stable. Plus de la moitié des habitants ont compris les enjeux de ces cours et se sont montrés assidus.

Contact :

<http://www.strasbourg.eu/>

1 Parc Etoile 67100 Strasbourg, France

Clément Dolisi

Clement.DOLISI@strasbourg.eu

+33 3 88 60 90 90

**Création d'organismes interethniques autour des besoins locaux ; Čantavir [7 178 hab.],
Horgoš [6 325 hab.], Niš [186 222 hab.], SERBIE**

Afin d'encourager une plus grande participation des Roms aux institutions des collectivités territoriales et au processus démocratique et afin de créer un environnement social et politique propice à une meilleure compréhension des problèmes auxquels se heurtent les Roms dans la société serbe, des organes interethniques ont été créés dans des villes et quartiers serbes et se sont avérés un moyen très efficace de résoudre les problèmes de la population rom locale.

Dans la ville de Niš, dans les quartiers de la localité de Horgoš, qui fait partie de la municipalité de Kanjiža, et dans les quartiers de Čantavir et Peščara, à Subotica, des militants d'ONG roms sont à l'origine (grâce à diverses initiatives) de la création d'organismes interethniques soucieux d'améliorer la qualité des relations entre les différentes ethnies, à l'échelon local, en renforçant la participation des Roms, entre autres, au processus décisionnel. Il s'est avéré que ces organes étaient utiles pour appeler l'attention des pouvoirs locaux sur les préoccupations des Roms et pour éviter que la population majoritaire ne fasse retomber sur l'ensemble de la population rom locale des crimes mineurs contre les biens.

Bien que la loi serbe sur l'autonomie locale exige la création d'un Conseil des relations interethniques dans les municipalités dans lesquelles une minorité nationale représente à elle seule plus de 5 % du nombre total d'habitants ou dans lesquelles l'ensemble des minorités représente plus de 10 % de la population totale, les organes interethniques qui ont été créés à Niš et Peščara sont légèrement différents de ces conseils. À Niš, la différence est de pure forme et l'organe, qui a été baptisé « Conseil des droits de l'homme et des minorités », est inscrit dans les textes municipaux^{lv}. En revanche, à Čantavir, Horgoš et Peščara, des « Commissions des relations interethniques » ont été créées à l'échelon des quartiers plutôt qu'à celui de la municipalité. Les activités qui ont donné lieu à la création des Commissions des relations interethniques à Čantavir et Horgoš étaient financées par l'Open Society Fund en Serbie^{lv}.

Le fait que ces organes s'adressent expressément (mais pas exclusivement) aux Roms et qu'ils soient directement axés sur leur participation au processus décisionnel et à l'élaboration de politiques a été la clé de leur succès.

Contact :

Centre YUROM

Jovana Ristića 12/16, 18000 Niš SERBIE

www.yuromcentar.org.rs

yuromcentar@sbb.rs

Osman Balić, directeur

rec_ni@yahoo.com

+381 18 4246 940

Accueil de 50 familles ; Indre [4.000], département de la Loire-Atlantique, FRANCE^{lvi}

L'ancien maire d'Indre a défendu diverses initiatives destinées à accueillir 50 familles roms qui sont arrivées dans sa commune en 2013 après avoir été expulsées de Nantes : les actions solidaires lancées par l'administration ont permis de trouver des logements, des écoles et du travail pour ces familles. Une grande partie de la population a œuvré en faveur de leur inclusion.

Cinquante familles sont arrivées à Indre après avoir été expulsées de Nantes. Le maire, Jean-Luc Le Drenn, a entrepris des actions de solidarité avec l'appui de son équipe : collecte de vêtements et aménagement de locaux permettant de fournir à ces familles de l'électricité et des douches, pour 50 € par mois et par famille. Il a insisté sur le fait qu'il n'avait eu aucun mal à percevoir ces sommes auprès des familles. Un tiers de la population d'Indre était favorable à cette action, un tiers ne savait pas quoi en penser et un tiers était opposé à la présence de Roms dans le village, mais il a été décidé d'autoriser les familles à y rester et d'essayer de les intégrer. La première étape a été de scolariser les enfants roms. Ces derniers ont donc pu combler leur retard par rapport aux autres enfants et ils parlent maintenant tous français sans accent. Le maire a par ailleurs expliqué qu'il avait fallu se concentrer sur six des 50 familles, notamment faute de moyens. Le village a acheté des mobil homes pour ces six familles et les autres ont été relogées dans des municipalités qui avaient répondu positivement au projet de relogement de M. Le Drenn. Le maire a cité un exemple d'échange et de dialogue entre la population et les nouveaux arrivants : des ateliers de cuisine ont été organisés au cours desquels les Roms ont appris à cuisiner des plats français et les Françaises à cuisiner des plats roms.

En conclusion, M. Le Drenn a souligné que personne ne peut dire que l'intégration est impossible. La plupart de ses homologues, y compris de la même famille politique, n'ont pas cru à ce projet et ils ont estimé impossible de traiter avec les Roms ou de les intégrer. Leurs craintes étaient infondées : les 50 familles roms ont été relogées dans 11 municipalités situées aux alentours d'Indre. M. Le Drenn a toutefois relevé qu'il était dommage que cette expérience positive ne concerne « que » 50 familles sur les 1 000 Roms qui vivent dans la métropole nantaise, 800 d'entre eux se faisant encore fréquemment expulser par les autorités ou extorquer par la mafia roumaine.

Contact :

Mairie de Indre

Avenue de la Loire

44 610 Indre

02 40 85 45 85
(fax.) 02 40 85 45 89

**Projet de logement et d'intégration de la population rom, ashkali et égyptienne (RAE) à Gjakova
[94 556 hab.]^{lvii}, région de Peja ; KOSOVO^{1*}**

La municipalité de Gjakova, Caritas Kosova et Caritas Suisse ont lancé un projet destiné à améliorer les conditions de vie des RAE (Roms, Ashkalis et Égyptiens) du camp d'Ali Ibra, et à les sensibiliser aux questions de santé, d'éducation des enfants et d'accès au marché du travail ainsi qu'aux institutions et services publics.

Le camp d'Ali Ibra se situe à l'extrême sud-est de la municipalité de Gjakova. Il existe depuis les années soixante et 140 familles, soit 720 personnes, y habitent. Les conditions de vie y sont précaires et parmi les nombreux problèmes, les toits fuient, les sols sont humides, il n'y a pas d'isolation thermique et comme les fenêtres et murs extérieurs sont en mauvais état, les performances thermiques sont médiocres et donc l'intérieur est humide et insalubre. De surcroît, à cause de l'absence d'eau courante et de l'insuffisance du système d'assainissement, la situation sanitaire est déplorable. Les rats et les insectes étant attirés par ces conditions, le problème était devenu grave. Environ 48 maisons sont mal approvisionnées en eau.

Du 1^{er} septembre 2010 au 31 mai 2014, la municipalité s'est attachée à atteindre les objectifs suivants :

1. proposer des logements permanents et dans de meilleures conditions (à savoir, notamment : fournir des maisons individuelles équipées d'installations sanitaires acceptables et des infrastructures techniques ainsi que quelques infrastructures sociales, déterminées après une analyse spécifique) ;
2. promouvoir l'inclusion sociale de la population RAE par des activités de renforcement communautaire et l'accès à l'éducation et à des services de santé au niveau municipal (il a été subvenu en particulier aux besoins prioritaires des jeunes et des femmes) ;
3. créer de nouveaux emplois, avec des possibilités de revenus durables, adaptés au groupe cible.

Contact :

Caritas Kosova à Gjakova :
Qendra e Komuniteteve Ali Ibra, 50000 Gjakovë
Siège :
Rr. Rexhep Bislimi 70000 Ferizaj
Tél. : +381290328110 ; Fax : +381290396588

Intégration et protection des enfants roms

La situation des enfants roms est extrêmement alarmante, car ils sont particulièrement vulnérables et exposés, entre autres, à des conditions de santé, de logement et de nutrition déplorables, à l'exclusion, à la discrimination, au racisme et à la violence. L'exclusion sociale des enfants roms est souvent liée à l'absence d'enregistrement des naissances et de papiers d'identité, à leur faible taux de scolarisation dans les structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance puis au primaire et au secondaire, et à leur taux élevé de déscolarisation. La ségrégation est un obstacle important à leur accès à une éducation de qualité. Il est indispensable de veiller particulièrement à l'intégration et à la sécurité des enfants ainsi que de promouvoir et de développer l'éducation préscolaire pour lutter contre les inégalités que subissent les Roms et pour renforcer leur participation.

¹ Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, dans ce texte doit être comprise en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo

**Éducation supervisée des enfants « du voyage » grâce à un journal de bord personnalisé - Dijon
[151 212 hab.], FRANCE^{lviii}**

Afin que les enfants soient pris en charge de façon personnalisée, l'école « Les Voyageurs », à Dijon, a créé un journal de bord pour chaque élève rom dans lequel sont consignés des renseignements d'ordre administratif, des informations sur la santé, des données juridiques et un CV contenant le parcours éducatif et l'évaluation des compétences de chaque enfant. Ce journal de bord peut faciliter le travail des éducateurs roms et accélérer le processus d'intégration des Roms dans le milieu éducatif et scolaire.

Le processus repose sur trois grandes stratégies :

- appliquer des méthodes éducatives et relationnelles permettant de (re)donner aux enfants confiance en eux, de les rassurer, de les aider à s'approprier leur journal de bord et à se positionner dans leurs rapports avec l'école ;
- utiliser un document (registre, journal de bord ou dossier scolaire) conçu pour informer les parents et divers enseignants du niveau de l'enfant en matière d'acquisition de compétences et de connaissances dans toutes les disciplines scolaires ;
- créer un dispositif de transfert et d'actualisation du document, deux tâches dont l'administration ou les familles elles-mêmes peuvent se charger, en fonction du niveau, du contenu et des objectifs.

Le journal de bord donne à l'enseignant des informations sur les domaines de prédilection et les méthodes d'apprentissage de l'enfant, à qui il est demandé de quelle façon il apprend, en quoi il est bon et pourquoi, ce qu'il aime, ce qu'il trouve difficile et pourquoi, etc.

Il se compose plus précisément des sections suivantes :

- une section contenant des informations administratives sur l'enfant (nom de famille, prénom, date de naissance), des informations juridiques (scolarisation obligatoire) et des informations sur les différentes écoles fréquentées (pour que les enseignants concernés forment un réseau) ;
- une section définissant les compétences attendues dans les diverses disciplines, une section sur les manuels scolaires et les outils d'aide pédagogique utilisés par l'enfant, et une « feuille de route » énumérant les travaux les plus récents en lecture et mathématiques ;
- une section destinée aux familles, lors de l'inscription des enfants à l'école : elle peut porter sur divers points pratiques (comme l'autorisation de prendre part à des sorties scolaires) et contenir d'autres informations importantes, par exemple sur la santé ;
- une section contenant les progrès significatifs de l'enfant, choisis avec celui-ci lors de son évaluation, ainsi que les observations des enseignants (projets personnalisés, plan de travail individuel pour l'enfant, etc.), l'idée étant qu'il soit plus facile de repérer le contenu strictement pédagogique, d'une part, et les éléments contribuant au développement général de l'enfant, d'autre part, et de bien faire la distinction entre les deux.

Contact :

École « Les Voyageurs »
Rue Django Reinhardt
21 000 Dijon
France
Tél : +33 (0)3 80 68 28 64

Every Child Matters: High Quality Education for All (tous les enfants comptent : une éducation de qualité pour tous) ; Leicester [329 839 hab.], Royaume-Uni

À Leicester, au Royaume-Uni, le Babington Community College fait figure d'exemple en termes d'éducation inclusive : il s'emploie à améliorer les résultats scolaires de la population rom locale en proposant un programme modifié et un emploi du temps plus souple et en encourageant une communication continue avec la famille des enfants.

Le *Babington Community Technology College* accueille un nombre croissant de Roms de République tchèque et de Slovaquie. L'école s'est d'abord attachée à créer des liens entre les principaux membres du personnel et les élèves roms,

puis à établir la confiance, à prendre connaissance de l'histoire de ces enfants et à leur consacrer du temps d'écoute. Adapter le programme, définir un emploi du temps souple, tenir compte de l'histoire et de la culture des Roms et impliquer les parents dans la scolarité sont autant de facteurs qui contribuent ou ont contribué pour beaucoup à ce que ce groupe d'élèves développe un intérêt pour l'apprentissage. L'école souhaite à présent se concentrer sur l'amélioration de l'alphabétisation dans l'ensemble du programme.

Auparavant, les écoles de Leicester étaient déjà parvenues à aider des élèves qui venaient d'autres pays et n'avaient que très peu d'expérience de l'enseignement en anglais à s'adapter rapidement. Ce n'était pas aussi évident avec la nouvelle communauté rom. Les enfants ne fréquentaient que peu l'école et ils progressaient lentement. L'école s'est aussi heurtée à des difficultés telles que leur faible taux d'alphabétisation, leur santé précaire, leur faible estime de soi et la pauvreté avant de lancer le programme. Toutefois, le personnel de l'école est parvenu à les surmonter en expliquant bien aux familles quelles étaient les attentes de Babington et en convainquant les élèves roms qu'ils avaient eux aussi le droit à la réussite scolaire et que celle-ci n'était pas réservée aux autres. La philosophie inclusive de l'école a joué un rôle considérable dans cette évolution, tout comme le travail remarquable que l'équipe, très expérimentée, EAL (anglais deuxième langue) a réalisé à Babington. Des signes encourageants se sont fait jour : les enfants sont plus assidus, ils s'impliquent davantage et ont de plus grandes attentes, ce qui témoigne du formidable travail de l'établissement. D'autres écoles et institutions du Royaume-Uni et d'autres pays ont contacté Babington pour des conseils sur la façon de travailler avec la population immigrée rom.

Contact :

<http://www.babington.leicester.sch.uk/>

office@babington.leicester.sch.uk

Adresse : Strasbourg Drive ; Beaumont Leys ; Leicester LE4 0SZ

Tél. : +44 (0) 116 222 1616

Fax : +44 (0) 116 222 1620

Protection et Intégration des enfants de la rue à Tirana – Tirana [418 495 hab.], ALBANIE

Pour réduire et prévenir la maltraitance et l'exploitation des enfants, la municipalité de Tirana a fourni un endroit, sur son territoire, où l'organisation Save the Children a ouvert un centre de jour qui propose aux familles une éducation informelle, une aide matérielle, des services d'orientation, des activités récréatives et une assistance psychosociale.

L'exploitation, la maltraitance et la négligence des enfants sont depuis longtemps un problème en Albanie. Afin d'améliorer la situation, *Save the Children* encourage le lancement de programmes de protection efficaces pour les enfants et les jeunes. L'idée est de réduire leur vulnérabilité à l'exploitation et à la traite. Dans le cadre de ce projet, que l'association a lancé en 2009 et qui, plus récemment, a été financé par la délégation de l'UE auprès de l'Albanie (en 2011 et 2012), un centre de jour a été créé dans des locaux fournis par la municipalité de Tirana. Lors de chacune de ses années d'activité, le centre s'est occupé d'environ 300 enfants risquant de vivre et de travailler dans la rue et d'être victimes d'exploitation et de maltraitance, notamment de la traite. Comme les enfants roms et égyptiens représentent la majorité de ceux qui vivent et travaillent dans la rue, ils sont le principal groupe cible du centre. Celui-ci mène un travail de proximité pour repérer les enfants à risque et pour établir un contact avec leurs familles. Il fournit en outre une assistance pour l'enregistrement des naissances et l'inscription à l'état civil ainsi qu'une aide médicale et un soutien en matière de scolarisation. Par ailleurs, le centre forme les prestataires de services aux interactions avec les enfants qui vivent et travaillent dans la rue et avec leurs familles.

Contact :

<http://www.norad.no/en/tools-and-publications/publications/reviews-from-organisations/publication?key=396188>

www.scalbania.org

Save the Children - Albanie

Rr. "Komuna e Parisit", Lagjia 8,

Pallatet 1 Maji, Vila "Lami"; P.O. Box 8185

Tél : +355 4 2261840 / +355 4 2261929 / +355 4 2266227

Fax : +355 4 2263 428

info.albania@savethechildren.org

**Projet d'inclusion des enfants roms dans l'éducation préscolaire ; Skopje [536 271 hab.],
L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE**

Sachant qu'il est plus facile d'avoir accès à l'éducation lorsque les efforts d'intégration commencent dès le plus jeune âge, cette initiative vise à offrir un enseignement préscolaire aux enfants roms pour les préparer à passer sans heurt dans le système scolaire local.

Les principaux objectifs sont les suivants :

1. accroître le nombre d'enfants roms (459) qui fréquentent une structure préscolaire entre l'âge de 3,8 et de 5,7 ans, dans 18 municipalités de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » ;
2. donner directement aux 908 parents roms les moyens d'être mieux à même de soutenir et d'encourager le développement et l'éducation de leurs enfants ;
3. améliorer les compétences sociales des 459 enfants roms et leur maîtrise du macédonien ;
4. renforcer les aptitudes des enseignants et des assistants en matière de lutte contre les préjugés et les stéréotypes concernant les Roms ;
5. sensibiliser l'opinion publique aux problèmes des enfants roms et impliquer les autorités municipales dans la recherche de solutions.

Le ministère du Travail et de la Politique sociale met en œuvre ce projet en coopération avec le Fonds pour l'éducation des Roms et diverses entités des collectivités territoriales. Le projet compte également parmi ses partenaires des ONG, des particuliers, des auxiliaires d'enseignement roms et des personnes travaillant dans des écoles maternelles. L'inscription des enfants sera basée sur les analyses de terrain effectuées par les ONG. En tant que partenaires de la mise en œuvre du projet, les écoles maternelles mettront en place un environnement totalement propice à l'inclusion des enfants roms, dans le respect des objectifs susmentionnés. Il leur incombe d'assurer l'accueil des enfants et de mettre en place un programme pédagogique et éducatif. Pour que les enfants puissent pleinement s'intégrer et qu'ils s'adaptent plus facilement à l'école maternelle, le ministère a fait en sorte que 17 auxiliaires d'enseignement roms soient recrutés. L'accueil à la journée complète est financé par le ministère, par diverses entités des collectivités territoriales et par le Fonds pour l'éducation des Roms. La principale difficulté tenait au fait que les parents roms n'avaient que peu conscience de l'importance de l'éducation préscolaire pour leurs enfants. Aussi une communication constante entre différents acteurs ainsi que la participation active et la mobilisation des parents ont-elles permis la réussite de ce projet. Chaque année, 459 enfants roms intègrent celui-ci.

Contact :

Ministre du Travail et de la Politique sociale
M. Aleksandar Georgievski, chef de département
« Dame Gruev » 14, 1 000 Skopje
Tél. : +389 2 3106 253
Fax : +389 2 3220 408
E-mail : Aleksandar.Georgievski@mtsp.gov.mk

Accès à l'éducation

L'intégration commence par l'éducation ! Non seulement l'éducation donne-t-elle aux enfants, jeunes et adultes roms les connaissances et compétences dont ils ont besoin pour être des citoyens actifs et se réaliser en tant que personnes, mais elle leur est en particulier indispensable pour lutter contre l'exclusion sociale à laquelle ils sont confrontés et pour améliorer leur situation économique. Les pratiques qui favorisent et facilitent l'accès à l'éducation sont primordiales pour que les Roms puissent jouir de leurs droits sociaux, économiques et culturels, tels que l'accès au logement, à des soins de santé et à l'emploi.

**Assurer l'accès des enfants roms à un enseignement préscolaire et obligatoire intégré de qualité –
Korca [75 994 hab.] et Gjirokastra [25 301 hab.], ALBANIE^{lix}**

De janvier 2008 à mars 2013, les autorités régionales albanaises de l'éducation, les municipalités de Korca et Gjirokastra, l'organisation Save the Children et d'autres ONG ont travaillé en étroite collaboration pour fournir une éducation inclusive de qualité aux enfants roms. Les activités proposées s'inscrivaient dans le cadre d'une démarche globale qui impliquait les enfants et parents roms et des enseignants formés à cet effet, et qui était soucieuse d'améliorer les politiques aux échelons locaux, régionaux et nationaux en transmettant l'expérience et les enseignements tirés au ministère de l'Éducation.

Financé conjointement sur le Fonds pour l'éducation des Roms et par Medicor, et mis en œuvre par *Save the Children* Albanie, le projet a impliqué 780 enfants roms (3-16 ans) à Korca et Gjirokastra et mobilisé 193 enseignants du primaire et de maternelle.

Durant la première phase (2008-2011), un modèle d'inclusion des enfants roms/égyptiens dans le système éducatif ordinaire a été conçu puis développé. Le projet prévoyait entre autres de former les enseignants à des méthodes respectueuses de la diversité culturelle, de fournir du matériel scolaire et d'organiser des activités extrascolaires favorisant la tolérance et la compréhension interculturelle, des cours de soutien, l'après-midi, en mathématiques et en albanais, et des cours parascolaires sur l'histoire, la culture et les traditions roms. En outre, le fait que les besoins essentiels soient pris en charge – repas, pour les maternelles, et transports – a contribué à inciter les familles à scolariser les enfants. Des médiateurs ont été recrutés parmi la population rom/égyptienne pour faciliter la coopération entre les parents et l'école.

Durant la deuxième phase, il s'agissait d'aider les enfants qui avaient achevé la scolarité élémentaire à continuer vers le supérieur ou à suivre une formation professionnelle, ce qui s'est avéré capital pour motiver les jeunes enfants à rester à l'école. La formation des enseignants a été étoffée et des modules ont été créés en collaboration avec les universités. Une assistance a été offerte en permanence en vue du suivi et de l'évaluation des résultats scolaires des enfants. Il était par ailleurs important de collaborer étroitement avec les ONG pour faire connaître le projet et faire campagne en sa faveur afin d'obtenir un soutien à l'échelon gouvernemental et donc d'en assurer la viabilité. Enfin, le projet a pu être efficace grâce au suivi, à l'évaluation et aux conseils du facilitateur de la branche albanaise du Fonds pour l'éducation des Roms.

Malgré les obstacles liés à l'instabilité politique et aux contraintes financières, c'est grâce à l'engagement des acteurs locaux et à la collaboration interinstitutionnelle que le projet a enregistré des résultats positifs dans plusieurs domaines : scolarisation et maintien à l'école des enfants roms/égyptiens, facilitation du passage de la maternelle au primaire, préparation des enseignants à des classes multiculturelles, information et sensibilisation en faveur de l'amélioration systématique des politiques d'inclusion des Roms.

Contact :

Save the Children Albanie

Ish Pallatet 1 Maji, Ndertesa 7 (Vila Lami), Rruga Mihal Popi, Tiranë, Albanie

Tél. : +355 4 226 1840

<https://albania.savethechildren.net/news>

Conteneur-classe d'école et médiateurs scolaires ; Gand [248 358 hab.], BELGIQUE

La ville de Gand (Belgique) emploie des médiateurs scolaires qui aident l'administration des écoles et les familles roms à mieux travailler ensemble. En outre, elle a installé, dans un camp de Gens du voyage, un conteneur qui a été transformé en classe d'école où les enfants apprennent à lire et à écrire en néerlandais, en français ou en anglais, et à rester concentrés plus longtemps même face à des tâches intellectuelles difficiles.

Pour pouvoir surmonter les difficultés, Gand a formé des médiateurs scolaires eux-mêmes issus de l'immigration intra-européenne, ainsi que des médiateurs scolaires « ordinaires ». Non seulement les médiateurs aident les parents à surmonter les obstacles à la communication et à suivre ce que les enfants font à l'école, mais les parents sont également

invités à prendre part à la vie scolaire : « Nous sommes une école très ouverte, les parents peuvent participer à nos activités, ils sont tous les bienvenus dans la classe, et nous souhaiterions qu'ils participent ».

Mais les médiateurs ne s'arrêtent pas là : ils aident les enfants à prendre part à la vie de la collectivité après l'école en les faisant entrer dans des clubs sportifs, des écoles de musique et autres structures similaires. Ces médiateurs entre les familles, les gens du quartier et les équipes pédagogiques sont donc appelés les « traits d'union » (« brugfiguur »).

Ce projet a valu la première place à Gand lors de la cinquième édition du prix Dosta ! (voir ci-dessous).

Contact :

Ville de Gand – Service Vivre ensemble, bien-être et santé

Woodrow Wilsonplein 1, 9000 Gand

Tél. : +32 9 266 76 76

Fax : +32 9 266 76 89

E-mail: dep.samenlevenenwelzijn@stad.gent

M. Stefan Vanbroeckhoven, chef de service

<http://www.roma-alliance.org/en/page/187-1st-place-of-the-5th-dosta-congress-prize---city-of-ghent--belgium-.html>

**Ateliers pour les auxiliaires d'enseignement roms et les enseignants référents ; Wroclaw
[628 589 hab.], Basse Silésie, POLOGNE^{lx}**

De 2005 à 2011, la municipalité de Wroclaw a organisé des ateliers pour des Roms travaillant dans des écoles polonaises en tant qu'auxiliaires d'enseignement, l'objectif étant d'améliorer le niveau d'instruction et de combattre la déscolarisation au sein de la population rom ainsi que d'aider les enseignants à prendre en compte les besoins spécifiques des élèves d'origine rom.

Chaque année, des ateliers de quatre jours sont organisés pour une quinzaine ou une vingtaine d'auxiliaires d'enseignement roms et une quinzaine d'enseignants référents. Les ateliers se composent de modules portant sur divers thèmes : psychologie, pédagogie, histoire et culture roms, romani, droit scolaire, prévention de la toxicomanie et analyse des problèmes actuels, notamment en matière d'éducation. Tous les participants reçoivent de la documentation complémentaire, des livres, des jeux, des CD de musique rom, des CD de romani faits par l'université de Manchester, des rapports récents sur les Roms, etc. Enfin, des soirées culturelles – expositions, cinéma, théâtre et opéra – ont été organisées afin d'intégrer les participants dans la culture locale et de les aider à se faire un réseau social informel.

Les ateliers prévoyaient en outre des conférences, des séances de réflexion, des débats, des exposés et l'élaboration de documents de travail. Une importance particulière y a été accordée à des thèmes tels que les problèmes pratiques que les auxiliaires d'enseignement roms rencontrent au travail (par exemple : contrats de travail, problèmes de paiement, conditions de travail). Les équipes d'auxiliaires roms ont coopéré avec une commission conjointe réunissant des représentants du gouvernement et des autorités nationales chargées des minorités pour établir des garanties afin qu'ils aient des conditions de travail plus sûres (contrats stables, augmentation des salaires, possibilités de développement professionnel, etc.).

Ce projet, qui faisait partie du programme gouvernemental 2004-2013 pour les Roms de Pologne, a permis de créer un esprit d'équipe entre les auxiliaires d'enseignement roms et les enseignants référents en dépit des préjugés mutuels ; il a été étendu à la région de Malopolska, qui compte aussi une grande proportion de Roms.

Contact :

Dom Spotkan im. Angelusa Silesiusa

ul. W. Stysia 16a

53-526 Wrocław

Pologne

angelus@silesius.org.pl

Personne à contacter : Mme Joanna Marzec

joanna.marzec@silesius.org.pl

+ 48 605 115 532

Services de santé

La santé précaire des Roms et des Gens du voyage est étroitement liée aux déterminants sociaux de la santé : comme les Roms sont fréquemment victimes d'exclusion sociale et de discrimination, ils se heurtent à des obstacles qui les empêchent d'avoir accès aux soins de santé. Il est largement admis que les inégalités en matière de santé chez les Roms sont causées par les conditions socio-économiques, culturelles et environnementales et qu'il faut donc établir des programmes visant à autonomiser les Roms et à renforcer l'inclusivité des services de base.

Démarche médico-sociale intégrée en faveur des Roms, Nea Ionia Volos [144 449 hab.], GRÈCE^{lxvi}

Face aux fréquentes difficultés des Roms en matière d'accès aux services sociaux, la ville de Volos a ouvert à Aliveri le Centre médico-social rom, qui a permis de faire monter en flèche le taux de scolarisation des enfants, d'atteindre un taux de naturalisation de 100 % et d'accroître les contrôles médicaux.

Dans le cadre du projet général d'initiatives pour l'emploi mené à Nea Ionia Magnesias entre mars 2005 et juin 2009, ce projet a permis de proposer un vaste éventail d'activités reposant sur l'idée qu'il n'est pas possible de promouvoir les droits sociaux de manière isolée. Il reposait sur plusieurs piliers : l'inclusion et l'aide sociales, la promotion de la santé et la prévention, l'organisation d'activités créatives pour les enfants, l'aide au logement, l'inclusion sur le marché du travail et la création d'un espace d'entraide face aux problèmes auxquels se heurtent les Roms. Il a par ailleurs permis de créer un « lieu de réunion pour les femmes » afin d'encourager les femmes roms à sortir de chez elles, à se rencontrer et à discuter de ce qui les préoccupe, comme l'éducation des enfants ou le travail.

Le renforcement des campagnes de mobilisation a facilité les procédures d'inclusion sociale des Roms grâce à des dossiers pilotes qui ont été portés devant les tribunaux et ont permis à de nombreux résidents d'origine rom d'obtenir la citoyenneté alors qu'ils avaient été empêchés d'exercer leurs droits en tant que citoyens par des pénuries chroniques. À Aliveri, le Centre médico-social rom a été le premier à coopérer avec l'ombudsman grec en lui communiquant des rapports sur des cas d'inégalité de traitement des Roms et en lui présentant ses actions. En outre, le renforcement des activités d'entraide a débouché sur la création du réseau panhellénique de centres médico-sociaux (www.romoffice.net), dont l'objet est de partager l'information, de promouvoir les actions et les bonnes pratiques et de faire largement connaître le projet dans tout le pays. De plus, en coopération avec le Centre national grec de soutien aux Roms, une initiative a été lancée pour accroître le taux de scolarisation et renforcer la participation des parents à l'éducation informelle.

Le programme s'est soldé par une augmentation spectaculaire de la scolarisation des enfants roms au primaire (elle est passée de 35 à 85 %). Tous les enfants en âge d'être scolarisés ont été vaccinés, ce dont leurs familles n'avaient pas les moyens. Quant au logement, plus de 500 demandes ont été appuyées pour que des familles obtiennent une résidence principale dans le cadre du programme spécifique relatif au logement des Roms. Plus de 350 bénéficiaires ont été approuvés par le ministère de l'Intérieur pour cette zone, dans laquelle, enfin et surtout, 100 % des résidents ont été naturalisés.

Contact :

Municipalité de Volos

Tél. : +30 24213-50173,174, 122

E-mail : snikiforou@volos-city.gr

Salute senza Esclusione/Santé inclusive, Rome [2,868 millions hab.], ITALIE^{lxvii}

Avec cette campagne, la municipalité de Rome, Caritas Rome et huit autres ONG locales, ainsi que la région du Latium et cinq branches de l'unité sanitaire locale, souhaitent améliorer la situation sanitaire de la population rom en

augmentant la couverture vaccinale, en améliorant l'accès aux principaux services de santé, la sensibilisation aux soins de santé et la formation des professionnels de la santé.

Les intervenants ont commencé par définir le groupe cible moyennant un recensement de la population des camps. Des activités spécifiques ont été planifiées après avoir rassemblé des informations sur la répartition territoriale des services médicaux (fournies par chaque unité sanitaire locale). Premièrement, il s'agissait d'orienter les personnes vers les services médicaux appropriés (le groupe cible a été invité à s'adresser aux bons services médicaux), tout particulièrement les femmes enceintes et les enfants non vaccinés ; deuxièmement, de les informer sur les soins de santé, ce pour quoi une brochure, intitulée *Scegli la Salute* (Choisir la santé), a été distribuée et expliquée. La brochure a été traduite en roumain et en serbe (prévention des maladies infectieuses et chroniques, promotion d'un style de vie sain auprès des mineurs et des adultes). Troisièmement, des formations ont été proposées au personnel médical. Un séminaire de deux jours a été organisé. Il a démarré par une évaluation des connaissances du personnel dans le cadre d'un test préalable. Le projet a été financé par des organismes sociaux privés et publics et sur des fonds de l'UE, et en particulier sur des fonds de la Conférence épiscopale italienne (CEI), sur le Fonds européen d'intégration (FEI) et sur le budget du ministère de la Santé. Les régions et les municipalités ont fourni une assistance technique.

C'est grâce à l'établissement d'un vaste réseau, et notamment à des synergies privé-public, grâce au savoir-faire de Caritas Rome, qui est présente sur le terrain depuis ses premières interventions en 1987, et grâce à une équipe multidisciplinaire (médecins, anthropologues, psychologues, médiateur rom), que les objectifs du projet ont pu être atteints. En outre, il a suscité une plus grande volonté de coopération avec le groupe cible chez les unités sanitaires locales, qui par conséquent ont pris des initiatives concrètes qui n'étaient pas prévues au préalable, pour compléter le suivi de la situation sanitaire des Roms et de la fourniture de services. Le projet a retenu l'attention du ministère de la Santé, qui l'a étendu à cinq autres villes : Milan, Palerme, Messine, Florence et Trente. Enfin, deux de ses principaux volets peuvent être mis en application ailleurs : la formation du personnel médical et la sensibilisation aux soins de santé.

Contact :

Area sanitaria Caritas di Roma

via Marsala, 103 - 00185 Rome

tél. +39 6.4454791 fax +39 6.4457095

e-mail : area.sanitaria@caritasroma.it

Caritas Diocesana di Roma

Piazza S. Giovanni in Laterano, 6 - 00184 Rome

tél. +39 6.69886424 fax +39 6.69886489

www.caritasroma.it

ccp 82881004

GriS-Lazio c/o

Società Italiana di Medicina delle Migrazioni

S.I.M.M.

via Marsala, 103 - 00185 Rome

tél. +39 6.4454791 fax +39 6.4457095

www.simmweb.it

info@simmweb.it

Intégration sur le marché du travail

Soyez conscient de la dimension économique de l'inclusion des Roms ! L'accès au marché du travail est la clé de l'inclusion sociale et de l'autonomisation économique des Roms. L'absence d'éducation formelle et de formation, la pauvreté, la discrimination au travail et le manque de respect à l'égard de la diversité culturelle sont quelques-unes des raisons pour lesquelles le chômage est toujours l'un des problèmes majeurs de la population rom. Les collectivités territoriales devraient donc avoir pour priorité d'ouvrir le marché du travail aux Roms, de renforcer leurs compétences et aptitudes traditionnelles par la formation et de favoriser leur compétitivité.

Formation professionnelle pour des jeunes en difficulté : ECCOFOR, Dole [25 384 hab.], Franche-Comté FRANCE^{lxiii}

Pour permettre à des jeunes venus d'horizons différents, notamment des Roms et des Gens du voyage, de trouver une place dans la société et pour leur offrir des perspectives d'avenir sur le plan professionnel, ECCOFOR a créé une « école de production », qui allie une formation professionnelle technique personnalisée (métallurgie/pneus et services), en conditions réelles de travail avec l'engagement fort de bénévoles du milieu éducatif.

ECCOFOR est une association française ayant pour objet social de créer des liens, des réseaux, des lieux d'échange et de savoirs et de proposer des formations pour une meilleure insertion dans la société. Les jeunes suivent d'abord un stage à l'école professionnelle entre avril et juin pour valider leur projet d'inscription à l'école pour l'année scolaire débutant en septembre suivant. La formation dure dix mois et elle est ouverte à tous les élèves âgés de 14 à 18 ans qui souhaitent apprendre un métier manuel. Le projet est financé à hauteur de 60 % par la production de biens et de services, de 20 à 30 % par la taxe d'apprentissage (+ mécénat et dons) et de 10 à 20 % par des subventions du Conseil régional pour le financement de la formation professionnelle. Le grand atout de la méthode employée consiste à démarcher activement les entreprises locales pour bien connaître leurs métiers ainsi que leurs besoins actuels ou potentiels en main-d'œuvre, et à cartographier systématiquement les emplois à pourvoir et les acteurs susceptibles d'en créer. Les participants se voient décerner un certificat indiquant leur niveau de compétence qui leur servira de passeport vers la vie active.

Contact :

ECCOFOR Juralternance

8, rue Marie Joseph Jacquard

39100 Dole, France

Tél : +33 9 80 90 37 05 ; E-mail : contact@eccofor.fr

Création d'emplois ; Spišský Hrhov [1 333 hab.], SLOVAQUIE^{lxiv}

En Slovaquie, le maire de Spišský Hrhov a montré une voie que d'autres pourront suivre. Grâce aux emplois créés au sein d'une entreprise municipale, la population locale rom connaît le plus faible taux de chômage du pays et elle voit donc sa situation socio-économique s'améliorer progressivement.

Mû par son sens de la justice et son pragmatisme, le maire a donné du travail aux résidents roms et donc contribué à lutter contre de vieux préjugés selon lesquels la minorité rom est faite de gens paresseux, qui ne veulent pas travailler et sont incapables de s'intégrer. « Grâce au travail, la vie des Roms s'est améliorée et nous avons tous une meilleure qualité de vie », indique M. Ledecký en présentant la pièce maîtresse de son initiative – « l'entreprise municipale » – un ensemble de petites sociétés gérées par la mairie dont les bénéficiaires sont réinvestis pour créer de nouveaux emplois. Aujourd'hui, environ 50 % de la population rom de Spišský Hrhov travaille légalement, ce qui fait que le taux de chômage des Roms dans le village est largement inférieur à la moyenne nationale. Et pour ce qui est de l'état de la coexistence en Slovaquie, le fait que la population du village continue de grandir – elle est passée de 600 résidents à la fin des années quatre-vingt-dix à 1 600 aujourd'hui – est peut-être le plus révélateur. Il en est de même pour le taux de scolarisation à l'école élémentaire du village, dont 54 % des élèves sont roms et 46 % non roms.

Le maire a d'abord consacré un cinquième du budget de la ville à « l'entreprise municipale » pour donner du travail aux Roms. Celle-ci emploie entre 50 et 100 Roms, selon la saison, qui travaillent dans la construction de maisons et bâtiments, dans le secteur du bois ainsi que dans une piscine et un centre de fitness municipaux. Le concept a eu une incidence considérable sur l'ensemble du village, qui est devenu un modèle national. L'ambassade des États-Unis s'y est rendue ainsi que des responsables européens, des ONG et de nombreux maires. L'an dernier, Spišský Hrhov a été nommé meilleur village de Slovaquie. Beaucoup de gens sont venus s'y installer après avoir quitté Levoča, une localité plus importante située à proximité, car les terrains sont moins chers et l'école obtient de bons résultats.

Cependant, le travail n'est pas terminé car des tensions demeurent. La vaste majorité des Roms vont en formation professionnelle après le primaire alors que les non-Roms se préparent plutôt pour l'université. À quelques kilomètres de là se trouve un camp rom où beaucoup n'ont pas l'eau courante et où une école distincte a été créée pour les plus jeunes élèves, ce que certains voient comme une forme de ségrégation. Malgré tout, « les mentalités ont évolué », selon

Peter Strážik, directeur de l'école primaire de Spišský Hrhov. « *Nous avons grandi et mûri en termes de solidarité et d'inclusivité* ».

Contact :

Obecný úrad
Spišský Hrhov
SNP 10, 053 02 Spišský Hrhov
spissky.hrhov@vmnet.sk
tél/fax : +421 53 4592 238

Lutter contre l'antitsiganisme et faire connaître la culture et l'identité roms

L'antitsiganisme est l'un des éléments les plus néfastes à l'inclusion sociale des Roms car il entraîne leur stigmatisation dans l'imaginaire collectif et il donne lieu à un très large éventail de pratiques discriminatoires. Ce phénomène va plus loin que les persécutions et la maltraitance ciblant les Roms individuellement : on peut en effet considérer qu'il est révélateur de la façon dont la société dans son ensemble les traite, ce qui soulève des questions aussi bien en ce qui concerne l'élaboration des lois et politiques que la vie quotidienne dans la collectivité. Par conséquent la présente section met en avant et soutient les institutions, campagnes et politiques qui encouragent un dialogue ouvert, sensibilisent l'opinion publique et s'attaquent aux stéréotypes circulant sur la population rom.

Déclaration des maires et des élus locaux et régionaux des États membres du Conseil de l'Europe contre l'antitsiganisme

Lors de sa 32^e session, en mars 2017, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a adopté cette Déclaration des maires et des élus locaux et régionaux des États membres du Conseil de l'Europe contre l'antitsiganisme. Celle-ci a été présentée par John Warmisham, porte-parole du Congrès pour les questions roms, et par Valeriu Nicolae, Représentant spécial du Secrétaire général du Conseil de l'Europe pour les questions roms.

En vertu du texte qui a été adopté, les maires s'engagent individuellement à défendre les droits de l'homme et les principes démocratiques et à rejeter toutes les formes de discrimination, de violence, de harcèlement, d'incitation à la haine et aux discours de haine contre les Roms et les Gens du voyage et toute autre forme d'antitsiganisme. Ils s'engagent aussi à s'abstenir de toute forme d'alliance politique ou de coopération à tout niveau avec quelque parti politique ou collectivités territoriales que ce soit encourageant ou cherchant à encourager les préjugés raciaux ou ethniques et la haine raciale.

Pour en savoir plus :

<http://www.coe.int/en/web/portal/-/mayors-regional-and-local-representatives-reaffirmed-their-fight-against-anti-gypsyism>

Conseil et Centre culturel sintés et roms, Heidelberg [154 715 hab.], Bade-Wurtemberg, ALLEMAGNE

Pour répondre aux besoins et aux difficultés des Sintés et des Roms de la région de Heidelberg^{lv}, en Allemagne, ainsi que pour promouvoir et sauvegarder leur culture, le Conseil central et le Centre culturel et de documentation des Sintés et des Roms allemands mettent en pratique la lutte contre l'antitsiganisme en s'employant à protéger les droits et libertés de cette population tout en faisant connaître son histoire et sa culture.

En 1982, les Sintés et les Roms ont eux-mêmes fondé le Conseil central des Sintés et des Roms allemands, une organisation centrale chapeautant 17 branches régionales. Basé à Heidelberg, ce centre représente les Sintés et les Roms allemands et milite pour que ces derniers soient traités de façon égalitaire, qu'ils participent à la vie politique et qu'ils reçoivent un soutien en tant que minorité.

La vieille ville accueille en outre le Centre culturel et de documentation des Sintés et des Roms allemands^{lxvi}, lieu de rencontre et de dialogue et maison de la riche culture rom, avec le soutien de la municipalité de Heidelberg. Le Centre organise des excursions, des projections, des expositions, des conférences et des concerts. Par ailleurs, c'est un lieu du souvenir des victimes du national-socialisme. L'holocauste des Sintés et des Roms est en particulier le thème de la seule exposition permanente de ce type au monde, ce qui fait du Centre un important musée d'histoire contemporaine et un lieu de mémoire collective. La principale tâche du Centre consiste à faire connaître l'histoire des Sintés et des Roms en Allemagne et en Europe, qui remonte à plus de 600 ans.

Alors qu'au départ le Conseil central avait été créé contre la volonté du gouvernement allemand, il a établi un dialogue permanent avec le gouvernement fédéral du pays et avec les autorités régionales. Le land de Bade-Wurtemberg a notamment institué un conseil local chargé de traiter les questions liées aux Sintés et aux Roms ; cet organe peut servir de plateforme pour débattre de tout ce qui touche à la population rom du land^{lxvii}. Enfin, le land et l'association fédérale des Sintés et des Roms ont signé un contrat étatique (« *Staatsvertrag* ») visant à protéger les droits de cette population.

Contact :

Zentralrat Deutscher Sinti und Roma
Bremeneckgasse 2, 69117 Heidelberg, Allemagne
Tél. : +49 6221 981102
Fax : +49 6221-981190
E-Mail : zentralrat@sintiundroma.de

Conseil municipal pour les Roms ; Barcelone [1,609 million hab.], ESPAGNE

Pensé comme une plateforme stable de promotion d'un dialogue et d'un débat sur les questions, l'histoire et la culture roms, le Conseil municipal du peuple gitan (Consell Municipal del Poble Gitano a Barcelona) a été créé à Barcelone en 1998, puis une initiative commune a mené à la création en 2015 d'une Stratégie locale pour le peuple rom à Barcelone^{lxviii}.

Créé en 1998, le Conseil municipal du peuple gitan de Barcelone est une plateforme stable de dialogue et de débat sur les questions relatives à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des Roms de la ville. Il a pour principaux objectifs de :

- Promouvoir des mesures concernant la culture rom ;
- Promouvoir des initiatives destinées à combattre le racisme et l'antitsiganisme ;
- Stimuler la participation ;
- Veiller à ce que le programme d'action municipal comprenne des mesures spécifiques en faveur de la population rom.

Le Conseil formule des propositions réalistes et viables et il fait en même temps office d'interlocuteur stable chargé d'assurer la visibilité des besoins, des particularités et des difficultés du peuple gitan pour l'avenir.

Pour ce qui est de son fonctionnement, le Conseil comporte deux groupes de travail, chargés respectivement des événements et de la stratégie des Roms. Le premier a pour objectif de promouvoir et préparer des événements tels que la Journée internationale des Roms ou la commémoration des victimes de l'Holocauste, et le deuxième de suivre les mesures prises dans le cadre de la stratégie locale. La ville de Barcelone s'est aussi lancée dans des initiatives visant à favoriser la culture et l'identité roms pour combattre les stéréotypes et les préjugés qui circulent sur les Roms. Par exemple, en 2016, dans le cadre de la Journée internationale des Roms, Barcelone a accueilli pendant une semaine des activités destinées à promouvoir la culture rom et bon nombre d'entre elles se sont déroulées dans des lieux publics touristiques.

Contact :

Consell Municipal del Poble Gitano de Barcelona
Passeig de Sant Joan, 75
08009 Barcelona, ESPAGNE
Tél. : +34 932 562 017

<http://ajuntament.barcelona.cat/consell-municipal-poble-gitano/ca/inici>

Campagne « Dosta! » (Assez !) – L'exemple de Rome, Milan [1,331 million hab.], Naples [983 755 hab.] et d'autres villes, ITALIE

Dosta !, qui signifie « assez » en romani, est le nom d'une campagne de sensibilisation menée par le Conseil de l'Europe pour rapprocher les citoyens roms et non roms. En Italie, la campagne a été menée en coopération avec l'Office national italien contre les discriminations raciales (UNAR, Ufficio Nazionale Antidiscriminazioni Razziali), avec l'organisation dans 40 villes des projets tels que des groupes de discussion, des expositions, des concerts et des débats publics, afin de sensibiliser les médias et l'ensemble de la société civile. La campagne Dosta ! est déjà mise en œuvre dans 18 pays.

L'UNAR a créé un groupe technique chargé d'assurer une coordination permanente avec les associations et fédérations roms et sintés. Ce groupe s'est réuni plusieurs fois pour définir les axes majeurs de la campagne et pour recueillir des idées sur les projets et initiatives à mettre en place dans le pays, à savoir la formation de journalistes, des actions de sensibilisation dans 40 villes et auprès des écoles, et des spots vidéo. En 2011, plus précisément, dans le cadre de ROMNEWS, des formations ont été dispensées à des journalistes à Rome, Milan et Naples, parmi lesquels un nombre important de professionnels issus de la télévision nationale italienne et des plus grands journaux. Deuxièmement, au total 40 villes italiennes ont pris part à des expositions publiques, des concerts, des activités culturelles et sportives, des pièces de théâtre, des débats publics et des rencontres entre les associations roms et les pouvoirs locaux. Troisièmement, des boîtes à outils contenant des spots et des films destinés à mieux faire connaître les Roms ont été distribuées aux écoles. Quatrièmement, un spot télévisé et des vidéos promotionnelles ont été produits et diffusés à la télévision nationale et sur les écrans vidéo des stations de métro et des bus de certaines villes. En dehors du Conseil de l'Europe et de l'UNAR, étaient également associés à la campagne *Dosta !* des organisations de la société civile, notamment roms, et un groupe interministériel (*Cabina di regia*) créé par le ministre de la Coopération internationale et de l'intégration, conjointement avec les ministres du Travail et des Affaires sociales, de l'Intérieur, de la Santé, de l'Éducation, des Universités et de la Recherche, et de la Justice.

Contact :

Ufficio Nazionale Antidiscriminazioni Razziali
Via della Ferratella in Laterano, 51 – 00184 Rome, ITALIE
Tél. : + 39 6 6779 2267
Fax : +39 6 6779 2272
E-mail : unar@unar.it; segreteriaunar@governo.it

Dosta ! Assez ! Dépassons les préjugés, allons à la rencontre des Roms !

La campagne de sensibilisation Dosta ! a été menée en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro, en République de Serbie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en 2006 et 2007. Comme elle intéressait d'autres États, elle a été lancée en 2008-2010 en Ukraine, en Moldova, en Italie, en Roumanie, en Croatie, en Slovénie, en Lettonie, en Bulgarie et en France.

Par ailleurs, les municipalités peuvent se porter candidates pour remporter le Prix Dosta !. Celui-ci est organisé par la campagne Dosta ! et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, dans le cadre des travaux qu'ils mènent en permanence pour renforcer le rôle des collectivités territoriales dans la protection des droits des Roms et des minorités. Ce prix est ouvert aux municipalités et collectivités locales des États membres du Conseil de l'Europe qui ont porté des projets ciblant la population rom. Le prix Dosta ! du Congrès est décerné à trois municipalités dont les initiatives créatrices et novatrices garantissent de la manière la plus efficace la diversité au sein de la collectivité et la participation active des Roms au processus démocratique. Cette année aura lieu la 6^e édition de ce concours. L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 28 juin 2017. Les trois premiers projets se verront remettre le prix Dosta ! du Congrès pour les municipalités au cours d'une cérémonie qui sera organisée en marge de la 33^e session plénière du Congrès, au siège du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, en octobre 2017.

Pour en savoir plus :

<http://www.dosta.org>

http://www.coe.int/t/congress/files/topics/dosta/default_EN.asp

<http://www.dosta.org/en/content/dosta-congress-prize-municipalities-call-participation>

Recommandations

FACILITER L'INTÉGRATION DANS LA VIE DE LA COLLECTIVITÉ LOCALE

- i. *Associez les Roms – individuellement et collectivement – à toutes les décisions relatives à leur situation et travaillez avec la population locale à la définition de futures actions ;*
- ii. *Que la voix des Roms soit entendue ! Mettez en place des organes interethniques et des conseils municipaux roms dans votre collectivité, afin de renforcer la participation politique de vos concitoyens roms ;*
- iii. *Fermez les campements sauvages, dangereux et insalubres ! Proposez des solutions de logement inclusives, dotées d'installations d'assainissement et d'infrastructures techniques et sociales adéquates ;*

PROTÉGER ET INTÉGRER LES ENFANTS ROMS

- iv. *Donnez aux enfants roms un endroit sûr et prévenez l'abus et l'exploitation des enfants en organisant des centres d'accueil de jour, des formations informelles et un accès plus facile à l'éducation préscolaire en collaboration étroite avec les familles ;*
- v. *Remédiez à l'exclusion sociale en veillant à ce que tous les enfants disposent d'un certificat de naissance, de documents d'identité et d'un dossier médical, et suivez leurs compétences au moyen d'évaluations et de documents pertinents attestant leur parcours éducatif ;*

ASSURER UN MEILLEUR ACCÈS À L'ÉDUCATION

- vi. *Innovez en matière d'éducation ! Associez divers secteurs à la conception des politiques liées à l'éducation, formez des médiateurs scolaires et des enseignants, assurez des services essentiels tels que des déjeuners et des transports, envisagez des calendriers moins remplis et adaptez le curriculum aux besoins des enfants roms ;*
- vii. *Œuvrez avec les enfants et leurs parents à la recherche de nouvelles solutions ;*
- viii. *Suivez et évaluez les progrès des élèves, afin d'améliorer le niveau d'éducation et de prévenir le décrochage scolaire, et encouragez les bacheliers à poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur ou la formation professionnelle afin qu'ils puissent être une source de motivation et servir de modèle pour les élèves plus jeunes ;*
- ix. *Mettez en œuvre les actions nécessaires pour permettre l'accès à l'éducation préscolaire, car la scolarisation dès le plus jeune âge facilite la transition vers l'école élémentaire ;*

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ DE BASE

- x. *Veillez à ce que vos systèmes de santé locaux garantissent l'équité en tenant compte des besoins spécifiques des populations roms et proposez une formation spécialisée à vos personnels de santé ;*

- xi. *Généralisez vos services de santé, incluez les Roms dans les programmes de contrôles médicaux et de vaccination, une bonne santé étant le premier pas pour éviter la pauvreté et l'exclusion sociale ;*

AMÉLIORER L'INTÉGRATION SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI ET DANS L'ÉCONOMIE

- xii. *Donnez aux Roms un « passeport » vers la vie professionnelle, en proposant une formation professionnelle qui les préparera pour leurs futurs emplois et permettra à leurs futurs employeurs d'évaluer leurs compétences ;*
- xiii. *L'emploi est la clé de la stabilité financière des Roms et dans le même temps d'une meilleure qualité de vie pour toute votre collectivité ! Pensez à créer pour les Roms des perspectives d'emploi qui tiennent compte de leurs compétences et centres d'intérêts, et notamment de leurs traditions ;*

COMBATTRE L'ANTITSIGANISME ET MENER DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

- xiv. *Concevez et appliquez une stratégie de tolérance zéro vis-à-vis de l'antitsiganisme ;*
- xv. *Supprimez les obstacles dus aux stéréotypes et aux préjugés en mettant en œuvre des projets – tels que des campagnes, des groupes de discussion et des expositions – destinés à mieux faire connaître la situation de vos concitoyens roms ;*
- xvi. *Faites connaître l'histoire et la culture roms et intégrez-les dans votre programme culturel permanent, par exemple en incluant la culture rom dans une exposition permanente de vos musées ou en ouvrant un centre culturel spécialement dédié à la culture rom, de manière à combattre la ségrégation, la stigmatisation et la marginalisation en insistant sur votre histoire commune.*

Textes de référence et lectures complémentaires

- Étude sur la mobilité, les migrations et l'indigence dans l'Union européenne, Rapport final (mars 2014) : http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKEwi-grfSkNHUAhVHVxQKHQEQAdMQFggrMAA&url=http%3A%2F%2Fec.europa.eu%2Fsocial%2FblobServlet%3FdocId%3D12884%26langId%3Den&usg=AFQjCNGkQPpu_22gJcM2d2_aHDPbL5DrHA
- Centre d'études des politiques européennes (CEPS), *Combatting Institutional Anti-Gypsyism: Responses and promising practices in the EU and selected Member States* (mai 2017) : https://www.ceps.eu/system/files/RR2017-08_AntiGypsyism.pdf
- Publications de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) sur les Roms : <http://fra.europa.eu/fr/theme/roms>

LGBTI

Définition

La première étape, non seulement pour utiliser à bon escient le terme « LGBTI » dans votre discours public, mais aussi pour concevoir des politiques efficaces d'inclusion des LGBTI, est de savoir précisément ce qu'il désigne. Il s'agit d'un terme générique, acronyme pour les personnes **Lesbiennes**, **Gays**, **Bisexuelles**, **Transgenres** et **Intersexes**. Chacune de ces catégories a une définition spécifique^{lxix} :

Lesbienne = Les lesbiennes sont des femmes éprouvant une attirance affective/sexuelle pour d'autres femmes ou entretenant des relations avec elles.

Gay = Les gays sont des hommes qui entretiennent des relations sexuelles ou affectives avec d'autres hommes.

Bisexual(le) = Les bisexuels sont des hommes ou des femmes attirés par des personnes des deux sexes et ayant des relations sexuelles avec elles.

Transgenre = Les personnes transgenres ou du troisième genre s'identifient avec une identité de genre différente de celle qui a été assignée à leur sexe biologique à la naissance ; ou des personnes qui considèrent leur genre comme étant plus fluide que ne le permettent les catégories strictes du genre masculin ou féminin.

Intersexé = Les personnes intersexes sont nées avec des caractéristiques chromosomiques, génitales ou de niveau hormonal qui ne correspondent pas à la norme admise des catégories « masculin » et « féminin » telles qu'utilisées en anatomie sexuelle ou reproductive. Ces caractéristiques peuvent être visibles à la naissance ou le devenir plus tard au cours de la vie. Une personne intersexé peut s'identifier en tant qu'homme, femme ou aucun des deux. Le statut intersexé ne concerne pas l'orientation sexuelle ni l'identité de genre : les personnes intersexes ont les mêmes types d'orientation sexuelle et d'identité de genre que le reste de la population^{lxx}. L'intersexualité peut prendre des formes différentes et désigner un large éventail de situations.

- le « *gay-bashing* » et les violences physiques, y compris sexuelles

- l'*amalgame* entre homosexualité et pédophilie

- les remarques hostiles, les insultes, les plaisanteries ou les menaces concernant l'orientation ou les pratiques sexuelles

Ce ne sont que quelques exemples des comportements homophobes auxquels les personnes LGBTI sont souvent exposées ! (voir aussi https://www2.viu.ca/positivespace/manual/homophobia_def.asp)

Toutes ces catégories de personnes ont une chose en commun : elles se voient souvent refuser une égalité de traitement en termes de dignité et de droits par rapport aux autres citoyens. Les personnes LGBTI sont souvent victimes **de discrimination, d'exclusion sociale et de violence**, aux motifs que leur **orientation sexuelle** ou de leur **identité de genre**. Ces comportements sont des manifestations d'**homo-** et/ou de **transphobie**.

Il est donc crucial de comprendre le sens exact des termes « orientation sexuelle », « identité de genre » et « homo- et/ou transphobie » pour pouvoir établir clairement les cas de discrimination les concernant et combattre celle-ci efficacement.

L'**orientation sexuelle** est la capacité de chacun de ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers des individus du sexe opposé (hétérosexualité), de même sexe (homosexualité) ou de plus d'un sexe (bisexualité), et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec ces individus. L'**identité de genre** désigne l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par un individu (qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance), y compris la conscience personnelle du corps et d'autres expressions du genre dont l'habillement, le discours et les manières de se conduire^{lxxi}. Enfin, d'après la définition proposée par l'ONU^{lxxii}, l'**homophobie** est un sentiment irrationnel de peur, de haine ou d'aversion à l'égard des personnes lesbiennes, gays ou bisexuelles, de même que la **transphobie** à l'égard des personnes transgenres. Le terme « homophobie » est souvent utilisé pour désigner indistinctement les sentiments de peur, de haine ou d'aversion à l'égard des personnes LGBT en général.

Gardez toujours à l'esprit que l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre d'une personne ne peuvent pas être changées ! Toute tentative dans ce sens peut être traumatisante et conduire à des violations des droits de l'homme. Ce

qui peut et doit changer, en revanche, ce sont les attitudes sociales négatives qui entraînent la stigmatisation, l'exclusion et les violations des droits fondamentaux des membres de votre communauté LGBTI !

Le saviez-vous ?^{lxxiii}

IDÉE REÇUE : *Être une personne LGBTI, c'est contre nature.*

FAITS : Pour les personnes LGBTI, il est naturel d'avoir une attirance sexuelle pour des personnes du même genre et des relations sexuelles avec elles. Les bisexuels peuvent aussi être attirés par des personnes de genre opposé. Certaines personnes transgenres se considèrent elles-mêmes comme étant homosexuelles ou bisexuelles et d'autres se considèrent comme étant hétérosexuelles. Agir conformément à ces sentiments est naturel. Ce qui ne le serait pas, ce serait d'aller à leur rencontre, de forcer des personnes à dissimuler qui elles sont et leur infliger ainsi une grande souffrance. Ce qui importe, ce n'est pas le genre du partenaire, mais la qualité de la relation que l'on entretient avec lui.

Cette idée reçue découle aussi de la croyance selon laquelle les relations sexuelles auraient pour seule finalité la procréation. Dans toutes les relations, la décision d'avoir des enfants est complexe et appelle une profonde réflexion. Bien que de nombreux hétérosexuels décident d'avoir des enfants, beaucoup font un choix différent ou ne peuvent simplement pas en avoir. Inversement, de nombreuses personnes LGBT décident d'avoir des enfants ou d'en élever avec leur partenaire. Les enfants élevés dans ces familles déclarent que ce qui compte le plus dans une famille c'est d'être aimé et protégé.

IDÉE REÇUE : *L'orientation sexuelle est un choix personnel.*

FAITS : La plupart des personnes LGBTI ont le sentiment de ne pas avoir choisi de l'être. Au contraire, elles ont eu conscience d'avoir une attirance pour les personnes de même sexe à un âge précoce ou ces sentiments ont évolué et se sont cristallisés à l'adolescence ou dans l'âge adulte. La science moderne ne peut pas indiquer avec certitude les raisons de l'orientation sexuelle, mais de nombreuses études suggèrent qu'elle résulterait à la fois de facteurs biologiques et environnementaux, et en aucun cas d'un « choix » personnel. Une étude suédoise de 2008 sur des jumeaux (la plus vaste étude mondiale sur des jumeaux), publiée dans la revue *The Archives of Sexual Behavior*, a conclu que « le comportement homosexuel est très largement influencé par la génétique et des facteurs environnementaux aléatoires ». Le choix des personnes LGBTI semble porter sur l'alternative entre une vie complète et équilibrée avec un partenaire sexuel de même sexe et la répression de leurs sentiments. Ce n'est pas la cause qui est importante, mais que les personnes soient traitées avec dignité et respect quelle que soit leur orientation sexuelle.

IDÉE REÇUE : *Les personnes LGBTI ne font pas de bons parents.*

FAITS : La recherche a montré que les enfants de couples homosexuels, hormis le fait qu'ils craignent souvent d'être stigmatisés par les autres enfants, ne présentent pas plus de troubles émotionnels que les enfants de couples hétérosexuels. De plus, ils ne montrent aucune confusion quant à leur propre identité sexuelle. Les personnes LGBTI sont issues de toutes sortes de familles, de même que les personnes hétérosexuelles, et il n'existe pas de corrélation entre l'orientation sexuelle des parents et celle des enfants. La probabilité qu'un enfant soit LGBTI est la même qu'il soit élevé par des parents LGBTI ou des parents hétérosexuels, à savoir de 7 à 10 %.

Quels sont leurs droits ?

Les membres de la communauté LGBTI se heurtent souvent à des difficultés pour jouir de leurs droits humains fondamentaux, comme le droit à l'égalité, la dignité et la non-discrimination. Vous-même, en tant que représentant d'une collectivité locale ou régionale, devez agir contre la discrimination et les violations des droits des LGBTI et veiller à ce que les personnes LGBTI de votre collectivité soient traitées de la même manière que toute autre personne !

« TOUS LES ÊTRES HUMAINS NAISSENT LIBRES ET ÉGAUX EN DIGNITÉ ET EN DROITS »

Article 1,

Déclaration universelle des droits de l'homme

Les principes d'égalité et de non-discrimination sont des éléments fondamentaux du droit international des droits de l'homme. Ils sont inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels^{lxxiv}, ainsi que dans des conventions plus spécialisées de l'ONU, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ou la Convention relative aux droits de l'enfant^{lxxv}. Au niveau européen, le principe de non-discrimination sur la base de l'orientation sexuelle/identité de genre est mentionné dans la Convention européenne des droits de l'homme, la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, les recommandations du Comité des Ministres, du Commissaire aux droits de l'homme et d'autres organes du Conseil de l'Europe^{lxxvi}. **Le droit international des droits de l'homme s'applique aux personnes LGBTI comme à toute autre personne sans aucune forme de distinction.**

En somme, les personnes LGBTI **ont les mêmes droits et libertés que n'importe quel autre résident de votre collectivité**, y compris les droits à la sécurité, au logement, à la sécurité sociale, à des soins de santé, à l'éducation, au respect de la vie privée et à des arrangements publics. Une erreur fréquente consiste à croire que les droits des LGBTI se limitent à la question des mariages entre personnes de même sexe. En tant que résidents de votre ville ou commune, les personnes LGBTI dépendent de vous pour garantir et protéger leurs droits ! Ne permettez pas qu'une catégorie de personnes, y compris les LGBTI, se voie refuser la jouissance de ses droits fondamentaux au motif de convictions traditionnelles, culturelles ou religieuses, d'attitudes sociales ou de stéréotypes. Rappelez-vous que les droits de l'homme sont universels et indivisibles. Les personnes LGBTI font partie intégrante de la société, dont elles sont un élément indispensable. Elles vivent dans votre collectivité et sont l'objet de toutes vos politiques destinées à l'ensemble de la population. Considérez les différences en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre comme des formes positives de diversité et osez afficher une position politique ferme en mettant en œuvre des mesures d'inclusion des LGBTI. ***Vous ferez ainsi de votre collectivité un lieu de sécurité, d'ouverture, d'inclusion et de diversité pour tous vos concitoyens !***

Défis rencontrés dans la pratique

Les premiers cas recensés de relations amoureuses entre des personnes de même sexe remontent à l'antiquité. Presque toutes les cultures, dans l'histoire de l'humanité, ont connu des personnes transgenre et du troisième genre. Les personnes LGBTI ont connu des siècles d'intolérance, de discrimination et de violence fondées sur leur identité de genre ou leur orientation sexuelle. Dans certains pays d'Europe, l'homosexualité est restée une infraction pénale jusqu'au début du 21^e siècle.

Pour de nombreuses personnes LGBTI, la seule façon de se sentir en sécurité et d'éviter d'être jugées et maltraitées en vertu de stéréotypes sur le genre consistait à vivre dans le secret et à être aussi invisibles que possible. Malgré l'apparition d'organisations de la société civile et d'associations de défense des droits de LGBTI, aujourd'hui encore nombre de ces personnes restent réticentes à demander justice et à s'exprimer. Malgré de nombreux progrès, par exemple la reconnaissance des mariages entre personnes de même sexe par 14 États membres du Conseil de l'Europe, les personnes LGBTI sont encore la cible d'une discrimination fondée sur leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Elles souffrent d'attitudes négatives et d'un rejet public. Les comportements jugés normaux de la part de couples hétérosexuels dans les lieux publics ne sont le plus souvent pas acceptés lorsqu'il s'agit de personnes LGBTI. Celles-ci sont encore victimes d'une discrimination dans l'accès à la santé, à l'emploi et au logement, de violences domestiques et d'abus contre les enfants (par exemple le harcèlement scolaire) et sont privées des droits familiaux et d'une reconnaissance légale.

En tant qu'élu(e) local(e), vous êtes idéalement placé(e) pour toucher le grand public et prôner des attitudes et des politiques qui protégeront la dignité humaine en lien avec la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre. C'est à vous qu'il appartient en premier lieu de donner le bon exemple en dénonçant avec force les propos homophobes et transphobes, le harcèlement et les violences fondés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Selon le contexte historique, politique et législatif de votre pays, et en fonction des convictions religieuses et morales, il sera plus ou moins difficile de contester les représentations traditionnelles sur les rôles et comportements associés à tel ou tel genre et d'amener vos concitoyens à abandonner des attitudes néfastes nourries de si longue date par des stéréotypes sur les personnes LGBTI.

Vous trouverez ci-dessous un recueil de bonnes pratiques de collectivités locales et régionales ayant fait le choix de prôner activement l'inclusion de leurs communautés LGBTI. Pour ne citer que quelques exemples d'actions locales et régionales menées avec succès : la mise en place d'un code de conduite contraignant pour vos employés, interdisant toute attitude discriminatoire ou agressive envers les personnes LGBTI ; l'adoption et la promotion de modifications législatives contre la discrimination ; la formation de réseaux policiers en vue de les préparer à traiter les infractions motivées par la haine et les actes de discrimination fondés sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle ; la concertation avec la communauté LGBTI lors de l'élaboration des politiques locales.

Rappelez-vous : soutenir et faciliter l'inclusion des LGBTI dans la vie de votre ville et/ou commune, ce n'est pas seulement aider un groupe spécifique de personnes. C'est aussi améliorer la situation de toute votre collectivité, car vous contribuez à prévenir les incidents violents, vous faites reculer les vieilles mentalités de haine et de répression et vous construisez une société fondée sur les valeurs de justice, d'égalité, d'inclusion et de respect de la diversité !

Mesures

Accès aux droits et aux services sociaux (y compris l'emploi, la santé et le logement)

Bien que des progrès aient été réalisés dans de nombreux domaines ces dernières décennies, des personnes en Europe font encore l'objet d'une discrimination fondée sur leur orientation sexuelle dans les domaines de l'emploi, du logement, de la santé et de l'éducation. Dans ce contexte, les pratiques ci-dessous offrent des exemples de collectivités locales ayant engagé des actions – sous la forme d'initiatives de formation, de développement stratégique, de conseil et d'accompagnement – pour que les droits et services sociaux soient plus respectueux des LGBTI et pour faciliter l'accès de cette communauté à l'emploi et au logement.

Faire des maisons de retraite des lieux plus accueillants pour les LGBT – Initiative « Passe-partout rose » ; Nimègue [170 681 hab.], PAYS-BAS

L'acceptation, l'égalité de traitement et les droits de l'homme n'ont pas de limite d'âge ! En 2008, le conseil municipal de Nimègue, aux Pays-Bas, a entrepris un projet visant à faire des maisons de retraite et institutions pour personnes âgées des lieux d'inclusion des LGBTI. Depuis lors, de nombreuses autres communes, au Royaume-Uni, en Espagne, dans les pays scandinaves et dans de nombreux autres pays^{lxvii}, ont suivi cet exemple et créé des institutions pour personnes âgées accueillantes pour les LGBTI.

Le conseil municipal de Nimègue a suivi la démarche suivante : un label officiel rose (le « Pink Passkey », « Passe-partout rose »), matérialisé par une plaque, indique les maisons de retraite ayant une politique d'inclusion en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Le label est attribué sur la base d'un contrôle portant sur l'ouverture de l'institution aux résidents LGBTI et à leurs familles, ainsi qu'aux proches LGBTI des résidents. Depuis sa mise en œuvre en 2008, le projet a remporté un vif succès, et il a été étendu, au fil des années, des maisons de retraite aux établissements d'accueil (foyers) pour les personnes LGBTI handicapées, atteintes d'une maladie chronique ou de troubles mentaux. En

janvier 2016, pour l'ensemble des Pays-Bas 110 établissements d'accueil avaient reçu le label « Pink Passkey », tous avec le soutien ou même à l'initiative des collectivités locales.

« Les personnes âgées ont besoin de sécurité. Elles ne veulent pas vivre seules. Il y a un fort risque qu'elles dissimulent de nouveau leur orientation sexuelle »

Christer Fallman, Rainbow Senior Housing, Stockholm

Contact :

Aldenhof 31-96
6537 AJ, Nijmegen, Netherlands
Tél. : +31 24-3275275
E-mail : ab.doekenborg@zzgzorggroep.nl ; secr.doek@zzgzorggroep.nl
www.rozezorg.nl/organisaties

Projet Compétence rose, Oslo [634 293 hab.] et autres, NORVÈGE^{lxxviii}

Le projet norvégien Compétence rose, collaboration nationale entre la Direction norvégienne de la santé et l'organisation norvégienne de LGBTI LLH (connue maintenant sous l'appellation FRI), fournit aux professionnels des soins de santé les compétences et les outils nécessaires pour s'adapter à des méthodes de travail plus respectueuses des LGBTI. Le projet a permis d'améliorer la capacité des prestataires de santé à faire preuve d'empathie dans leurs relations avec la population LGBT.

Des formations sont proposées au niveau local, par exemple à des médecins, des infirmiers/infirmières, des psychologues et des sages-femmes, avec le soutien des collectivités locales et de la Direction norvégienne de la santé. À Oslo, au sein du centre de soins de santé pour les jeunes, un personnel spécialisé est formé à traiter les questions liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre^{lxxix}. Le projet a rencontré un très vif succès, dû à plusieurs facteurs. Par exemple, l'initiative a consisté à explorer les idées reçues et les préjugés concernant la population LGBT de manière humoristique, et à leur substituer des faits avérés. Il a par ailleurs été choisi d'adopter une approche très concrète, fondée sur des aspects pratiques tels que la langue, la divulgation, la sensibilisation et l'effet de la norme hétérosexuelle sur l'offre des services de santé.

Contact :

Direction norvégienne de la santé
Tél. depuis la Norvège : 810 200 50
Tél. depuis l'étranger : +47 24 16 30 00
E-mail : postmottak@helsedir.no
Adresse postale : Pb. 7000, St. Olavs plass, 0130 Oslo
Adresse pour les visites : Universitetsgata 2, 0164 Oslo

FRI - foreningen for kjønns- og seksualitetsmangfold

Adresse : Tollbugata 24, 0157 Oslo
E-mail : post@foreningenfri.no
Tél. : +47 23 10 39 39

Stratégie pour le logement ; Brighton and Hove [273 400 hab.], Royaume-Uni^{lxxx}

En 2015, la ville de Brighton and Hove (Royaume-Uni) a conçu une nouvelle stratégie pour le logement, à l'échelle de la ville, au moyen de vastes consultations avec les commissionnaires, les prestataires de service, les associations et les résidents. La stratégie inclut expressément les personnes LGBTI en veillant à ce que la ville mette en œuvre un certain nombre de politiques destinées à faciliter l'accès au logement pour la communauté LGBT locale.

Cette stratégie a notamment pour objectifs d'adopter des solutions de logement favorables à la santé et au bien-être de la communauté LGBTI, qui contribuent à sa sécurité et préviennent le harcèlement et la discrimination. Surtout, les services sont systématiquement planifiés et révisés en concertation avec la communauté LGBT. De plus, dans le cadre de la stratégie pour le logement, les collectivités locales sont incitées à appliquer des mesures concrètes, parmi lesquelles :

- Étudier l'impact potentiel des placements « hors zone » pour les personnes LGBT en lien avec les services locaux et les réseaux de soutien.
- Travailler avec les prestataires de logements protégés afin de garantir que les services soient accessibles pour les personnes LGBT.
- Soutenir les organes locaux d'aide aux LGBT qui travaillent avec leurs homologues d'autres régions où des personnes LGBT envisagent de déménager à Brighton, afin de veiller à planifier ce processus.
- Utiliser les compétences des associations de personnes LGBT pour améliorer les services de logement de première ligne.
- Examiner l'offre de services d'aide au logement spécifiques aux LGBT dans la ville.
- Continuer de mettre en œuvre les recommandations du Comité de contrôle pour les personnes transgenres relatives au logement et examiner les recommandations de la prochaine Évaluation des besoins des personnes transgenres.

Contact :

Brighton & Hove City Council / Housing strategy

Adresse : Bartholomew Square, Brighton

Code postal : BN1 1JE

Tél. : +44 1273 293055

E-mail : housing.strategy@brighton-hove.gov.uk

**Accord pour promouvoir l'intégration sur le marché du travail ; Madrid [3,166 millions d'hab.],
ESPAGNE^{lxxxii}**

D'octobre 2009 à 2012, la Communauté de Madrid, par le biais du Département des affaires familiales et sociales et avec l'aide du Fonds social européen, a accordé à AET-Transexualia une aide financière pour mettre en œuvre un programme destiné à promouvoir l'insertion des personnes transgenres sur le marché du travail. Ce programme s'est poursuivi de 2013 à aujourd'hui, bénéficiant aussi aux migrants transsexuels, grâce à l'aide de la Direction générale de l'immigration du ministère des Affaires sociales.

Ce programme inclut la communication d'informations sur le droit du travail et d'autres aspects juridiques, et en particulier les droits des personnes transgenres sur le marché du travail, ainsi qu'un accompagnement psychologique, des conseils et des formations. Le programme vise également à sensibiliser le grand public, et en particulier les employeurs, sur la situation des personnes transgenres à Madrid. De plus, un agent de l'administration madrilène est chargé de suivre chaque demande de participation au programme. L'organisation nationale pour les personnes transgenres, conjointement avec de Département de l'emploi de Madrid, a publié un livre sur les droits et expériences des personnes transgenres sur le marché du travail.

Contact :

AET – Transexualia

c/ Bravo Murillo, 4. Bajos

28015. Madrid

asociacionaet@hotmail.com

Plans d'action pour l'insertion professionnelle ; Turin [899 455 hab.], ITALIE

En Italie, en 2013, une coopération entre l'autorité régionale du Piémont, la province de Turin et la ville de Turin a permis d'inclure 44 personnes transgenres dans des projets de formation/remise à niveau de groupes sociaux défavorisés en vue de leur réinsertion professionnelle.

L'autorité régionale du Piémont a approuvé un programme provincial d'actions liées à l'emploi et demandé au service LGBTI de la ville de Turin de coopérer à ce programme en incluant des personnes transgenres parmi les bénéficiaires de deux plans d'action. Tous deux étaient destinés à financer une subvention aux personnes transgenres pour leur reconversion et leur réinsertion dans des entreprises locales. Le premier visait à réinsérer immédiatement toutes les personnes transgenres dont les compétences correspondaient aux attentes des entreprises ; le second, à permettre aux bénéficiaires transgenres de mener à bien leur réinsertion professionnelle au moyen d'un apprentissage dans une

entreprise locale. Le service LGBTI de la ville de Turin a assisté la province de Turin pour le recrutement des candidats transgenres potentiels pour les deux plans d'action.

Contact :

Province de Turin
UFFICIO RELAZIONI CON IL PUBBLICO
Numero Verde gratuito 800 300 360
E-mail : urp@provincia.torino.it

Modifications de la législation locale et régionale

La garantie de l'égalité des droits pour vos concitoyens LGBT commence par l'adoption de lois énonçant et établissant ces droits. On trouvera dans cette section des exemples de modifications de la législation locale qui constituent une première étape efficace pour soutenir la reconnaissance légale des droits des LGBT au niveau national.

Pour plus d'informations : <https://www.nytimes.com/2016/12/07/world/europe/malta-outlaws-conversion-therapy-transgender-rights.html>; <https://www.ilga-europe.org/resources/rainbow-europe/rainbow-europe-2017>; https://www.ilga-europe.org/sites/default/files/Attachments/annual_review_2017_online.pdf

Malte : Premier pays européen à interdire la « thérapie de réorientation »

En 2016, Malte est devenu le premier pays d'Europe à rendre illégale ce qu'on appelle la « thérapie de réorientation » (méthodes thérapeutiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne), en introduisant des amendes et des peines d'emprisonnement pour les personnes qui proposent ces pratiques préjudiciables. Pour ces raisons, Malte a été classé en première place de la Carte, Indice et Bilan annuel « Rainbow » de l'ILGA-Europe (antenne régionale de l'Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes), un projet annuel qui recense les progrès réalisés dans 49 pays en termes de législation et de politiques.

Reconnaissance officielle des partenariats civils ; Turin [899 455 hab.], ITALIE

Dans la ville italienne de Turin, les partenariats civils entre personnes de même sexe sont reconnus officiellement par l'administration municipale, malgré l'absence de dispositions nationales à ce sujet^{lxxxii}.

Lorsqu'il a décidé de modifier la réglementation municipale, le conseil municipal de Turin s'est référé à l'article 4 du décret n° 223/1989 du Président de la République, qui définit une famille, aux fins d'enregistrement, comme « un ensemble de personnes vivant dans le même logement, dans une même ville, et liées par le mariage, la parenté, l'adoption, la protection légale ou des liens affectifs ». Une nouvelle réglementation municipale a été rédigée sur la base de cet article de manière à inclure les partenariats civils et le conseil municipal de Turin l'a approuvée en 2010. En conséquence, les couples hétérosexuels ou de même sexe vivant sous le même toit peuvent demander et obtenir un certificat de partenariat civil auprès du service de l'état civil de la ville. Ce certificat leur permet de jouir des mêmes droits que les couples mariés concernant l'accès aux services municipaux et aux soins de santé assurés par la ville de Turin. Cependant, du fait que ces certificats ne sont que des documents officiels locaux, ils ne peuvent pas être utilisés pour l'accès aux services nationaux. De même, ils ne donnent pas accès, pour les partenaires civils hétérosexuels ou de même sexe, aux droits et avantages que la législation nationale accorde aux seuls couples mariés (responsabilité parentale ou avantages fiscaux, par exemple).

Contact :

Ville de Turin
Information : +39 11 01125380
E-mail : info.anagrafe@comune.torino.it
Posta certificata : Servizi.Civici@cert.comune.torino.it

École de politiques publiques locales ; Istanbul [14,8 millions d'hab.], TURQUIE^{lxxxiii}

En 2013, les associations locales de LGBTI d'Istanbul coordonnées par l'organisation SPOD ont établi un protocole pour les communes respectueuses des LGBTI, qui a été signé par le maire et appelait à multiplier les politiques d'inclusion

des LGBTI en Turquie. Suite à cette initiative, des institutions respectueuses des LGBTI, comme des conseils et des services de soins de santé, ont été créés dans divers quartiers d'Istanbul.

Les élections locales sont l'occasion d'apporter des changements dans une ville et dans ses quartiers. L'organisation de défense des LGBTI SPOD (basée à Istanbul) a créé en 2013 l'École de politiques publiques locales, avec la participation de militants LGBTI de dix villes de Turquie. Un des résultats de cette initiative a été la rédaction du document « Demandes des personnes LGBTI aux collectivités locales », publié avec l'aval de 14 organisations turques de LGBTI. Ce document est devenu un « protocole pour les communes respectueuses des LGBTI », que de nombreux candidats à des mairies ont été invités à signer. Quarante d'entre eux l'ont fait, promettant ainsi, en cas d'élection, de mener des politiques respectueuses des LGBTI. Au final, l'initiative a conduit à la mise en place d'un centre des services de santé accueillant les LGBTI et d'un service de l'égalité dans le quartier de Şişli, et d'un conseil des LGBTI au sein du conseil municipal du quartier de Kadıköy.

Contact :

Association des études sur les politiques sociales, l'identité de genre et l'orientation sexuelle (SPOD)

Tél. : +90 212 292 48 02

E-mail : info@spod.org.tr

twitter.com/spodlgbt

facebook.com/spod.lgbt

L'Allemagne légalise les mariages entre personnes de même sexe

Le 30 juin 2017, en Allemagne, la majorité des législateurs allemands ont voté pour la légalisation des mariages entre personnes de même sexe. Le texte adopté donne aux couples homosexuels d'Allemagne les mêmes droits que ceux dont jouissent les couples hétérosexuels et permet aux couples de même sexe de se marier et d'adopter conjointement des enfants. Cette loi a été adoptée par 393 voix contre 226 et quatre abstentions. L'Allemagne est ainsi devenue le 23^e pays dans le monde, et le quatorzième État membre du Conseil de l'Europe^{lxxxiv}, à reconnaître les mariages entre personnes de même sexe.

*Pour plus d'informations : <https://www.nytimes.com/2017/06/30/world/europe/germany-gay-marriage.html>;
<http://www.bundestag.de/dokumente/textarchiv/2016/kw07-de-gleichgeschlechtliche-ehe/405868>*

Sensibilisation, éducation, visibilité et intégration dans les processus d'élaboration des politiques

L'éducation et la connaissance sont essentielles pour modifier l'opinion publique vis-à-vis des personnes LGBT. De plus, elles sont le seul moyen de garantir que ces personnes connaissent leurs droits et de favoriser la tenue d'un large débat public sur les avantages et les enjeux de la diversité dans nos sociétés. Les autorités doivent intégrer les droits des personnes LGBT dans l'élaboration des politiques pour que les communautés LGBT ne soient plus définies d'après leur préférence sexuelle et afin de parvenir à l'égalité et de s'attaquer à toutes les formes de discrimination à l'encontre des personnes LGBTI.

Guides de la commission de l'égalité et des droits de l'homme ; ROYAUME-UNI

Au Royaume-Uni, la commission de l'égalité et des droits de l'homme (EHRC) publie des guides à l'usage des autorités publiques d'Angleterre (et des organes d'Écosse et du pays de Galles exerçant des fonctions non décentralisées), qui incluent expressément l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Ces guides décrivent l'obligation d'égalité et incluent les mesures requises par la loi ainsi que des recommandations d'actions. En 2015, l'EHRC a publié un rapport détaillé sur l'expérience et les attentes des personnes LGBTI en matière de signalement des infractions motivées par la haine à Leicester et dans le Leicestershire. Basé sur des entretiens avec 50 personnes se considérant comme des LGBTI, ce rapport contient des conseils de bonnes pratiques pour les praticiens locaux.

Pour plus d'informations : www.equalityhumanrights.com/en/advice-and-guidance ;
www.equalityhumanrights.com/publication/lgbt-hate-crime-reporting-identifying-barriers-and-solutions

Agenda rose 2015-2018 ; Amsterdam [821 752 hab.], PAYS-BAS^{lxxxv}

À Amsterdam, une politique spécifique sur l'émancipation des personnes LGBTI est mise en œuvre depuis 1980. Actuellement, l'« agenda rose » 2015-2018 est appliqué. Dans ce cadre, Amsterdam mène des actions dans neuf domaines : la sécurité, l'éducation, la jeunesse, la diversité, l'aide et la protection, la santé et l'assistance, le sport, le travail et l'économie, la culture et l'information. Dans tous ces domaines, des objectifs ont été définis en vue d'améliorer la sécurité, la visibilité et l'acceptation des personnes LGBTI.

Avec l'« agenda rose », Amsterdam garantit un cadre social sûr pour la communauté LGBT, dans lequel les intérêts des personnes LGBTI sont représentés et leurs besoins sont pris en compte au moyen de mesures appropriées. Les personnels des écoles, des services sociaux et des clubs sportifs sont formés afin que les personnes LGBTI se sentent en sécurité et acceptées. De plus, la municipalité soutient les activités destinées à renforcer la connaissance, l'acceptation sociale et l'affirmation des personnes LGBTI. Cet agenda se distingue par le fait qu'il apporte un soutien supplémentaire à des catégories de LGBTI qui ne sont pas encore (bien) organisées, comme les personnes biculturelles, les réfugiés, les personnes âgées et les personnes intersexes. La municipalité conduit des études sur les besoins des adolescents LGBTI sans domicile et les personnes intersexes et s'en inspire pour l'adoption de nouvelles politiques. Enfin, la municipalité donne l'exemple en appliquant une politique de ressources humaines inclusive tournée vers la diversité et en soutenant ses propres employés LGBTI.

Contact :

Ville d'Amsterdam/Diversiteit
 PO Box 1840
 1000 BV Amsterdam
 E-mail : diversiteit2@amsterdam.nl
 Site web : www.amsterdam.nl/diversiteit

Journée internationale de l'égalité entre les familles

La Journée internationale de l'égalité entre les familles est célébrée chaque année depuis 2011 le premier dimanche de mai. En 2015, des activités telles que des pique-niques et des manifestations sportives et de plein air ont été organisées dans 67 villes de 32 pays. En 2014, la troisième Conférence internationale (biannuelle) pour les familles arc-en-ciel s'est tenue du 1^{er} au 4 mai à Cologne, avec le soutien des autorités locales, régionales et fédérales.

Pour plus d'informations :

www.internationalfamilyequalityday.org/
<http://internationalfamilyequalityday.org/wordpress/annual-report-2015/>
http://nelfa.org/wp-content/uploads/2015/12/140430_NELFA_PRESS_RELEASE_COLOGNE.pdf

Plan municipal pour les LGBTI – Conseil municipal de Barcelone [1,609 million d'hab.], ESPAGNE

Le conseil municipal de Barcelone œuvre à l'inclusion des LGBTI depuis 1995. Dernièrement, le Plan municipal 2016-2021 vise à harmoniser toutes les actions des autorités concernant la communauté LGBT, à sensibiliser et à veiller à ce qu'une dimension LGBT soit intégrée dans tous les aspects de l'action et de l'administration de la ville.

Le conseil municipal de Barcelone est connu de longue date pour son engagement novateur en faveur des droits civils dans la ville. Le Bureau du conseiller aux droits civils a été créé en 1995, suivi du Bureau pour la non-discrimination en 1998. Le conseil municipal des LGBTI a été créé en 2004 afin de coordonner les politiques de défense de la communauté LGBTI. Par la suite, le conseil municipal a lancé le Plan municipal 2010-2015 pour la communauté LGBTI, qui s'applique à l'ensemble de la structure municipale. Un nouveau plan est en préparation pour 2016-2021, avec les objectifs suivants :

- organiser et coordonner les actions de la collectivité locale en lien avec la communauté LGBTI ;
- intégrer une perspective LGBTI dans l'ensemble de la structure municipale ;

- encourager les organisations LGBTI à participer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques relatives aux LGBTI.

Le plan est une initiative transversale et applique la perspective LGBTI dans tous les services, qu'il s'agisse de protection ou d'assistance sociale, au moyen d'une formation spécifique. Il est géré par le Bureau du conseiller pour le cycle de vie, le féminisme et les LGBTI, au sein duquel une équipe de deux personnes coordonne le Plan municipal pour les LGBTI et le conseil municipal des LGBTI.

Contact:

Ajuntament de Barcelona

Departament de Feminismes i LGTBI-Àrea Drets de Ciutadania, Participació i Transparència

Andreu Agustín Andres (aagustin@ext.bcn.cat)

Meritxell Sáez i Sellarès (msaezs@bcn.cat)

Service municipal pour les lesbiennes, les gays et les personnes transgenres ; Cologne [1,047 million d'hab.], ALLEMAGNE

La ville allemande de Cologne s'est dotée d'un service municipal pour les lesbiennes, les gays et les personnes transgenres (bureau LST), chargé d'élaborer des politiques, de fournir des informations sur les LGBTI et sur les organisations respectueuses des LGBTI et de proposer un soutien individuel.

Afin de faire de Cologne une métropole allemande diverse et tolérante, le bureau LST contre la discrimination a été créé en 2010. Ses tâches sont diverses et différents acteurs de la collectivité coopèrent étroitement à ses travaux. Le Centre est représenté au StadtAG LST, un groupe de travail de la ville pour les lesbiennes, dont il soutient les travaux. Les décisions du LST sont prises au sein du bureau spécialisé de l'administration municipale. Le bureau LST entretient de bonnes relations avec d'autres services municipaux de toute l'Allemagne en charge des questions relatives aux lesbiennes, aux gays et aux personnes transgenres. Une table ronde est organisée régulièrement au ministère de la Santé, de l'Émancipation, de la Protection et des Personnes âgées du land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, avec d'autres services LST de ce land. Le bureau est chargé également de coordonner les politiques (d'inclusion) des LGBTI dans tous les services municipaux. Les villes de Zurich, Madrid et Berlin, par exemple, offrent des services similaires. Cologne est membre du Réseau européen des villes arc-en-ciel (pour plus d'informations, voir ci-dessous).

Contact:

Stadt Köln-Diversity / Lesben, Schwule und Transgender

Kleine Sandkaul 5

50667 Köln

Postfach 10 35 64

50475 Köln

Tél. : +49 221 / 221-21087 ou +49 221 / 221-29661

Fax : +49221 / 221-29166

E-mail : LST@stadt-koeln.de

17 mai, Journée internationale contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie

Plusieurs événements publics sont organisés le 17 mai, dans le cadre des célébrations de cette Journée internationale, parmi lesquels des « flash mobs », des pièces de théâtre, des randonnées cyclistes des fiertés ((p)rides) et le lever officiel du drapeau arc-en-ciel dans les mairies. En 2014 et 2015, de tels événements se sont tenus, par exemple, à Berlin, Belgrade (Serbie) et Budva (Monténégro), dans de nombreuses villes du Royaume-Uni, plusieurs villes italiennes, à Madrid et Malaga (Espagne), à Genève (Suisse) et dans plus de cinquante villes des Pays-Bas. À Manchester, des responsables publics étaient présents lors d'une animation théâtrale en même temps que de célèbres drag queens et militants, et en Islande plusieurs responsables publics locaux ont fait hisser le drapeau arc-en-ciel en signe de solidarité.

Pour plus d'informations :

<http://dayagainsthomophobia.org/> : Day_Against_Homophobia,_Biphobia_and_Transphobia

voir aussi : Annual Report International Day Against Homophobia and Transphobia (2014), IDAHO Committee

Plan et rapport sur l'intégration des égalités ; Lanarkshire [316 230 hab.], ÉCOSSE, ROYAUME UNI^{lxxxvi}

Le conseil écossais du South Lanarkshire a adopté un plan et un rapport municipaux sur l'intégration des égalités de manière à définir une position claire sur la diversité. Le plan, qui s'applique de 2013 à 2017, inclut tous les motifs de discrimination.

Dans ce plan, le conseil vise à développer les bonnes pratiques en tant qu'employeur majeur, à éliminer la discrimination, le harcèlement et les traitements inéquitables sous toutes leurs formes, à promouvoir l'égalité des chances pour tous et à favoriser les bonnes relations au sein de la collectivité. Le plan détaille les obligations légales du conseil en matière d'égalité et la manière dont il travaillera avec ses partenaires pour répondre aux besoins de tous les usagers des services municipaux. L'orientation sexuelle et l'identité de genre sont expressément mentionnées tout au long du rapport. Concrètement, le conseil vise à éliminer les inégalités fondées notamment sur l'orientation sexuelle.

Contact :

South Lanarkshire Council-Headquarters, Hamilton
 Almada Street, ML3 0AA, Hamilton
 Tél. : +44 303 123 1015
 E-mail : customer.services@southlanarkshire.gov.uk

Contribution à la visibilité de la communauté LGBT dans les lieux publics – Amsterdam [821 752 hab.] et Zurich [391 359 hab.]

Tirant parti de la capacité des villes à contribuer concrètement à la visibilité de la communauté LGBTI, Amsterdam et Zurich ont proposé des initiatives consistant à ériger des monuments ou à baptiser des rues ou des lieux publics en l'honneur de pionniers des droits des LGBTI, afin d'éduquer les citoyens et d'améliorer l'image de la communauté LGBTI dans l'opinion publique.

À Amsterdam, le pont voisin du HomoMonument a été nommé d'après Niek Engelschman, membre de la Résistance néerlandaise pendant la Deuxième Guerre mondiale et défenseur des droits des homosexuels^{lxxxvii}. En 2015, le maire de Zurich a inauguré trois panneaux d'information sur l'histoire des LGBTI de Zurich, dans le quartier historique de la ville. Ces trois panneaux commémorent une époque souvent marquée par la répression mais au cours de laquelle les fondements du mouvement LGBTI de Zurich ont été posés^{lxxxviii}.

Les suggestions de noms de défenseurs des droits des LGBTI peuvent être soumises aux commissions compétentes par la communauté LGBTI locale, et au moyen de pétitions, afin que vos villes puissent mettre en œuvre de telles initiatives de visibilité !

Contact :

Stichting Homomonument
 Postbus 16458
 1001 RN AMSTERDAM
info@homomonument.nl
<http://www.homomonument.nl/>

Stadt Zürich Fachstelle für Gleichstellung
 Stadthausquai 17
 Stadthaus, 8001 Zürich
 Tél. : +41 44 412 48 68
 Poste : Postfach, 8022 Zürich
 Mme Shelley Berlowitz

20 novembre – Journée du souvenir trans

Les autorités publiques participent aussi à la Journée du souvenir trans, qui se tient le 20 novembre. À Berlin, avec le soutien des autorités locales, des militants transgenres et des artistes de treize pays d'Europe ont conçu une campagne

créative pour signaler certains lieux berlinois ayant une importance symbolique pour les personnes transgenres. Une campagne et un « plan trans » de Berlin ont été élaborés, une bibliothèque vivante et un stand ont été mis en place pour le grand public et une manifestation commémorative s'est tenue à la porte de Brandebourg, avec la participation de membres du conseil municipal. À Copenhague, à Helsinki et dans plusieurs villes britanniques, allemandes et italiennes, des responsables publics locaux ont aussi été associés ou représentés lors des activités de la Journée du souvenir trans.

Pour plus d'informations :

<http://tgeu.org/tag/transgender-day-of-remembrance/>

<http://tdor.info/2015/10/06/tdor-events-and-locations-2015/>

Les collectivités locales et régionales peuvent aussi témoigner de leur volonté de protéger les droits de la communauté LGBTI en accueillant une manifestation internationale sur les LGBTI. EuroPride, les Eurogames et les Outgames biannuels sont des exemples d'engagement local en faveur de la cause internationale de l'égalité pour les LGBTI, dans des villes comme Riga ou Anvers. Les autorités locales peuvent donner l'exemple en soutenant le comité d'organisation, en contribuant aux propositions pour accueillir une manifestation internationale, en organisant une réception de bienvenue ou en prononçant une allocution lors de la manifestation.

Pour plus d'informations : <http://europride2015.tumblr.com/> ; www.worldoutgames2013.be/

Coopération entre les autorités

La coopération entre les autorités nationales, régionales et locales peut être très utile pour harmoniser et promouvoir les politiques d'inclusion des LGBT. Elle peut garantir les droits de la communauté LGBT au moyen d'un échange de politiques, d'un partage des expériences et des approches, d'une mise en commun des budgets et d'un soutien des grandes villes aux plus petites, etc. Les exemples de coopération suivants ont permis d'améliorer la situation de nombreux citoyens et peuvent être une source d'inspiration sur votre territoire.

Réseau RE.A.DY, ITALIE^{lxxxix}

En 2006, les conseils municipaux de Rome et Turin ont lancé l'initiative RE.A.DY, premier réseau national d'administrations publiques antidiscrimination. Le réseau s'occupe des questions de lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, en coopération avec de nombreuses collectivités locales.

Les objectifs du réseau peuvent se résumer ainsi :

- Identifier, comparer et diffuser les politiques d'inclusion sociale des personnes LGBT développées par les collectivités locales ;
- Diffuser les bonnes pratiques dans tout le pays en informant les administrations publiques œuvrant à la promotion des droits des LGBT ;
- Soutenir les administrations publiques pour la conduite d'activités destinées à promouvoir et reconnaître la protection des droits des LGBT au moyen d'actes et de règlements administratifs.

Les moyens de réaliser ces objectifs consistent en des campagnes de sensibilisation nationales, des journées thématiques, des manifestations et le partage des approches, bonnes pratiques et expériences nationales et européennes. Le réseau s'est étendu depuis lors, comptant jusqu'à 102 partenaires en 2016 pour toute l'Italie : 9 autorités régionales, 11 provinces, 72 conseils municipaux, 3 organes provinciaux pour l'égalité et une association de pouvoirs locaux^{xc}.

Contact :

Segreteria nazionale RE.A.DY

Via Corte d'Appello, 16, Torino

Tél. : +39 11 01124040; Fax: +39 11 01124039

E-mail : ready@comune.torino.it

Stratégie nationale sur l'amélioration de la qualité de la vie des personnes LGBTI ; MONTÉNÉGRO^{xcii}

En raison de la situation difficile de la communauté LGBT en Europe orientale, le Gouvernement national du Monténégro a défini une stratégie nationale destinée à améliorer la qualité de vie des personnes LGBTI. La stratégie

est mise en œuvre de 2013 à 2018 et les collectivités locales et régionales y sont expressément citées en tant que partenaires, afin d'accroître l'acceptation sociale, d'appliquer des mesures antidiscrimination et de soutenir et associer les ONG de LGBTI.

Cette stratégie a été créée en tant que réponse globale du Gouvernement du Monténégro pour combattre résolument toutes les formes de discrimination. Son adoption signifie concrètement que tous les acteurs sociaux sont mobilisés en vue d'une plus grande unité. Un message fort d'unité est envoyé à la communauté LGBT et à toutes les personnes LGBT, de manière à améliorer leur statut et leur sécurité, à protéger leurs droits et renforcer leur visibilité. La stratégie vise à concevoir et mettre en œuvre des programmes de formation destinés, notamment, aux élus locaux. Le but et les objectifs de la stratégie sont d'éliminer toute discrimination, directe ou indirecte, fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, de faire reculer l'homophobie et la transphobie dans la société, de promouvoir en permanence l'acceptation sociale des personnes LGBT et d'améliorer la situation et la qualité de vie de ces personnes au Monténégro. Le plan d'action proposé dans la stratégie inclut la coopération des autorités dans tous les domaines de la vie de la collectivité : soins de santé, éducation, législation, sports, médias, économie et forces de l'ordre. L'initiative est une première étape capitale pour l'inclusion des personnes LGBT au Monténégro^{xcii}.

Contact :

Gouvernement du Monténégro
Ministère des Droits de l'homme et des minorités
Adresse : Rimski trg br. 46, 81000 Podgorica, Montenegro
E-mail : arhiva@mmp.gov.me

Réseau des villes arc-en-ciel

Au niveau international, 21 villes œuvrent ensemble à la conception et la mise en œuvre de politiques et stratégies pour les personnes LGBTI. Elles sont représentées par le Réseau des villes arc-en-ciel. Réunies dans ce cadre informel, elles échangent des bonnes pratiques, visent à collaborer au sein de projets et partagent des matériels de campagne. Jusqu'à l'adhésion de Mexico en 2015, le Réseau était purement européen. Depuis lors, d'autres villes non européennes ont exprimé le souhait de rejoindre le Réseau. Les décideurs en charge des questions relatives aux LGBTI dans chacune des villes du Réseau se réunissent chaque année et restent en contact entre-temps au moyen d'une liste de diffusion fermée. De plus, ils synthétisent chaque année leurs politiques et approches dans des Fiches publiées en ligne. Toute ville ou région ayant une politique active vis-à-vis des LGBTI, ou souhaitant en adopter une, peut devenir membre de ce réseau informel.

Pour plus d'informations sur les membres actuels, leurs actions et la procédure d'adhésion, voir :

www.rainbowcities.com.

www.movisie.com/sites/www.movisie.com/files/One-pagers-Rainbow-Cities-Network.pdf

Sûreté et sécurité

L'un des principaux problèmes de la communauté LGBT concerne les cas récurrents d'infractions motivées par la haine, qui sont l'expression de l'homophobie et de la transphobie. La solution à ce problème, au niveau local, est de dispenser une formation spécifique aux personnes – agents publics, psychologues, agents de police, etc. – pour qu'elles répondent aux infractions motivées par la haine visant les personnes LGBT et aux actes d'homophobie ou de transphobie. Les exemples ci-après illustrent ce type de solutions et montrent qu'elles peuvent contribuer à renforcer la sécurité de nos collectivités dans leur ensemble, à rétablir la confiance de la communauté LGBT vis-à-vis des autorités et à renforcer les compétences des forces de l'ordre.

Programme « STOP Homo-Transfobia » ; Madrid [3,166 million d'hab.], ESPAGNE

La mairie de Madrid soutient un programme appelé STOP Homo-Transfobia, conjointement avec l'ONG locale CONGAM^{xciii}. Ce programme vise à promouvoir l'inclusion de la communauté transgenre et porte en particulier sur les infractions motivées par la haine et les cas de discrimination.

La ligne d'assistance téléphonique « SOS Homophobia » est destinée aux personnes LGBTI victimes de harcèlement, de violence physique et verbale ou de toute forme de discrimination fondée sur leur orientation sexuelle et leur identité de genre. À Madrid comme à Barcelone, un service spécifique du parquet est en charge des infractions motivées par la haine et de tous les types d'infractions fondées sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle des victimes.

Récemment, les autorités du conseil municipal de Madrid ont expulsé des rues de la ville un bus arborant un message anti-transgenre. Affrété par le groupe catholique Hazte Oír (Faites-vous entendre !), le bus devait normalement parcourir les grandes villes du pays. Cette action serait semble-t-il une réponse à la campagne d'affichage organisée dans le nord de l'Espagne pour promouvoir l'inclusion et l'acceptation des jeunes transgenres. Des militants, des syndicats et le conseil municipal de Madrid ont uni leurs efforts contre cette action et le conseiller pour la sécurité a parlé à ce sujet de « bus de la honte »^{xciiv}.

Contact :

Cogam, Collectivo LGBT+ de Madrid

Tél. : +34 91 523 00 70; WhatsApp: +34 602 25 22 43

E-mail : informacionlgtb@cogam.es (gayinform@cogam.es)

Formation proposée par le réseau néerlandais de policiers LGBTI « Rose en bleu » pour les policiers bulgares, BULGARIE

Parmi de nombreux autres projets, la Fondation GLAS de Sofia a organisé une réunion et une formation destinée aux policiers bulgares, assurée par des policiers expérimentés du réseau néerlandais « Rose en bleu » (Roze In Blauw). Bénéficiant des approches et des expériences des forces de police néerlandaises spécialisées, les policiers bulgares ont appris à traiter les incidents d'homophobie et de transphobie et les infractions motivées par la haine.

La fondation GLAS, avec l'ambassade du Royaume des Pays-Bas en Bulgarie, a organisé, le 17 septembre 2015 à Sofia, une table ronde sur le thème des infractions homophobes et sur la réponse que leur apporte le réseau de policiers néerlandais *Roze in Blauw*. Deux policiers du réseau sont venus à Sofia pour rencontrer leurs homologues bulgares et échanger leurs vues sur la manière de traiter les cas similaires. Depuis de nombreuses années, les forces de police locales d'Amsterdam travaillent avec le réseau *Roze in Blauw* pour la communauté LGBT.

Leur force réside dans la formation des policiers, hommes et femmes. Lors de la table ronde, les policiers ont partagé leurs expériences sur des cas similaires, les méthodes de travail face aux infractions homophobes, les mécanismes efficaces d'aide aux victimes, les dispositifs de collecte de données et l'établissement de la confiance entre la police et la communauté LGBT. Pieter van Vliet, chef adjoint de la mission, a officiellement ouvert la discussion. Cette table ronde s'inscrivait dans le cadre de la campagne de GLAS contre les infractions homophobes. Les forces de police régionales travaillant sur les infractions motivées par la haine ont ainsi pu acquérir une meilleure connaissance des incidents homophobes et transphobes.

« Au moyen de campagnes de sensibilisation et de formations destinées aux forces de l'ordre, ils [la fondation GLAS de Bulgarie] s'intéressent aux causes profondes des comportements qui affectent les vies des personnes LGBTI. »

Björn van Roozendaal, directeur de programmes, antenne régionale de l'Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (ILGA)

Contact :

Pour contacter la fondation GLAS, veuillez utiliser le formulaire proposé sur son site web : www.glasfoundation.bg

Réseau de policiers *Roze in Blauw*

Tél. : +31 20 559 5385

E-mail : rozeinblauw@amsterdam.politie.nl

Modules de formation pour la police municipale ; Turin [899 455 hab.], ITALIE^{xcv}

Afin de former les agents de la police locale sur les questions d'homo/transphobie, les stéréotypes et les infractions motivées par la haine à l'encontre de la communauté LGBTI, la municipalité de Turin a conçu des modules de formation spécialement destinés à ses policiers municipaux.

Ayant pour participants des membres de la police de quartier et des services d'enquête, la formation a porté sur l'homophobie et la transphobie, ainsi que sur leurs effets négatifs pour la sécurité générale de la ville. Les participants ont reçu des informations sur les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre, sur les stéréotypes, sur la réponse à apporter aux infractions motivées par la haine et aux discours de haine, et sur les mécanismes de préjugés et de discrimination. Un autre objectif de la formation était d'encourager l'acceptation et l'inclusion de policiers LGBTI et de montrer l'utilité de la gestion de la diversité au sein de la police municipale. La formation a aussi été l'occasion de permettre aux associations locales de LGBTI de mieux connaître les forces de police, en vue d'une collaboration dans des affaires concrètes de violences et d'infractions homo/transphobes. La police municipale et le service LGBTI de la ville de Turin prennent part conjointement aux réunions de l'Observatoire régional contre le harcèlement, auxquelles participent aussi la police nationale, des directeurs d'école et l'antenne régionale du ministère italien de l'Éducation.

Contact :

Comune di Torino
Piazza Palazzo di Città, 1
10122, Torino
Tél. : +39-011-011.999 - Fax: +39-011-011.22390
Emergenze Polizia Municipale: +39-011-0111
Corpo.PoliziaMunicipale@cert.comune.torino.it

On trouve des exemples similaires de réseaux locaux de policiers LGBTI dans un grand nombre d'autres villes et d'autres pays, parmi lesquels notamment le réseau « Roze In Blauw » (Rose en bleu) des Pays-Bas, qui illustre l'engagement de la police pour la protection des droits de la communauté LGBTI. Suite au succès de cette initiative à Amsterdam, les forces de police locales de nombreuses autres villes néerlandaises s'en sont inspirées et Roze In Blauw est maintenant un réseau national.

Pour plus d'informations : <https://www.politie.nl/themas/roze-in-blauw.html>

Recommandations

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS ET SERVICES SOCIAUX

- i. *Communiquez et coopérez avec votre communauté LGBTI pour promouvoir l'inclusion sociale ! Soyez à l'écoute des besoins et agissez en conséquence, en créant des services sociaux respectueux des personnes LGBTI et en garantissant l'égalité d'accès à des droits sociaux tels que le logement, la santé et l'emploi ;*
- ii. *Gardez à l'esprit l'existence de groupes LGBTI qui ne sont pas encore bien établis ni organisés, comme les personnes âgées, les réfugiés, les personnes intersexes et les personnes handicapées, et élaborer des politiques pour répondre à leurs besoins spécifiques ;*

RECONNAÎTRE LES DROITS DES LGBTI DANS LA LÉGISLATION LOCALE ET RÉGIONALE

- iii. *La législation est le signe d'une reconnaissance officielle ! Prenez de premières mesures pour la reconnaissance de l'égalité des droits pour les personnes LGBTI, par exemple les partenariats civils ou les mariages entre personnes de même sexe ;*
- iv. *Saisissez toute occasion de faire campagne pour une modification de la législation ! Rédigez des propositions, des protocoles et des plans d'action, prônez l'adoption de politiques respectueuses des LGBTI et donnez l'exemple dans votre ville en matière d'inclusion des LGBTI ;*

SENSIBILISER, RENFORCER LA VISIBILITÉ DE LA COMMUNAUTÉ LGBT ET INTÉGRER SES DROITS DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES

- v. *L'éducation et la connaissance sont les meilleures armes contre la discrimination. Prenez les mesures nécessaires pour sensibiliser vos concitoyens au moyen de campagnes et de manifestations visant à promouvoir la visibilité de la communauté LGBTI et son histoire dans nos sociétés ;*
- vi. *Respectez le droit à la liberté de réunion des personnes LGBTI, en veillant à ce que les manifestations publiques qu'elles organisent se tiennent dans des conditions de sécurité et conformément à la législation de votre pays ;*
- vii. *Condamnez publiquement les infractions motivées par la haine et tous les actes de harcèlement et de discrimination, prônez le respect et intégrez les droits des LGBTI dans l'élaboration de toutes les politiques ;*
- viii. *Créez des conseils et des services des LGBTI sur votre territoire, en vue de proposer des conseils et une aide à toutes les parties concernées, d'informer le grand public et de lui fournir un cadre de référence, en contribuant ainsi concrètement à la diversité et à l'établissement de bonnes relations au sein de la population locale ;*

PROMOUVOIR LA COOPÉRATION ENTRE LES AUTORITÉS

- ix. *Coopérez étroitement avec les autres autorités locales, régionales et nationales, entraidez-vous, échangez vos expériences et bonnes pratiques, collaborez en matière de financement et partagez vos politiques et approches ;*
- x. *Informez-vous sur les réseaux internationaux, les stratégies, les manifestations et les journées de célébration et veillez à ce que votre ville y participe ;*

PROTÉGER LES COMMUNAUTÉS LGBTI ET AMÉLIORER LEUR SÛRETÉ ET LEUR SÉCURITÉ

- xi. *Donnez à vos concitoyens LGBTI un sentiment de sûreté et de sécurité en formant les professionnels aux problèmes d'homophobie et de transphobie, afin qu'ils soient mieux préparés pour traiter les cas de harcèlements et autres incidents de discrimination ;*
- xii. *Restaurez la confiance de votre communauté LGBTI à l'égard de vos forces de police en créant un réseau de policiers spécialistes des infractions motivées par la haine et formés pour faire face aux situations de harcèlement, de violence verbale et physique ou de tout type de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre de la victime.*

Textes de référence et lectures complémentaires

1. Droits de l'homme et identité de genre : recueil de bonnes pratiques, Deuxième édition révisée, décembre 2016, Ulrika Westerlund, Richard Köhler et organisations membres de TGEU. http://tgeu.org/wp-content/uploads/2017/02/2.11-TGEU_BestPracticeCatalogue.pdf
2. Recueil de bonnes pratiques sur les politiques locales et régionales de lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, Conseil de l'Europe, juin 2016 : <https://rm.coe.int/16806942c5>
3. Conseil de l'Europe, Commissaire aux droits de l'homme – Travaux thématiques sur les LGBTI : <http://www.coe.int/rm/web/commissioner/thematic-work/lgbti> et Rapport du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe : Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit (2017) *Populisme – Le système de contre-pouvoirs est-il suffisamment puissant en Europe ?* : <https://edoc.coe.int/fr/un-aperu/7344-pdf-situation-de-la-democratie-des-droits-de-lhomme-et-de-letat-de-droit.html>
4. Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, commission des questions d'actualité, Rapport CG/2015(28)9 du 26 mars 2015 – *Garantir les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) : une responsabilité pour les villes et régions d'Europe* : <https://rm.coe.int/168071af2f>
5. Fiches d'information LIBRES & ÉGAUX, Organisation des Nations Unies, Égalité pour les LGBTI : <https://www.unfe.org/learn-more/> et Fiche d'information : Droits des LGBT, questions fréquemment posées : <https://www.unfe.org/wp-content/uploads/2017/05/LGBT-Rights-FAQs.pdf>
6. Les Principes de Jogjakarta, L'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre : <http://www.yogyakartaprinciples.org/principles-fr/>
7. Publications de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) sur les LGBTI : <http://fra.europa.eu/en/theme/lgbti>

Références des initiatives citées

- ⁱ [Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ; Déclaration universelle des droits de l'homme \(article 14\) ; Convention européenne des droits de l'homme \(articles 2, 3 et 5\) ; Règlement CE n° 343/2003 du Conseil du 18 février 2003 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des États membres par un ressortissant d'un pays tiers ; Directive 2004/83/CE du Conseil du 29 avril 2004 concernant les normes minimales relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir prétendre au statut de réfugié ou les personnes qui, pour d'autres raisons, ont besoin d'une protection internationale, et relatives au contenu de ces statuts](#)
- ⁱⁱ <http://www.spiegel.de/international/world/eight-myths-about-migration-and-refugees-explained-a-1138053.html> ; <http://belgium.iom.int/myths-facts-and-answers-about-refugees-and-migrants>
- ⁱⁱⁱ Commissaire aux droits de l'homme du CdE – Positions sur les droits des migrants en situation irrégulière : <https://rm.coe.int/16806db7f5> ; voir aussi : <http://www.coe.int/en/web/commissioner/thematic-work/migration>.
- ^{iv} Les chiffres entre crochets correspondent à une estimation du nombre d'habitants.
- ^v <https://www.bloomberg.com/news/articles/2016-03-01/italian-villages-reach-out-to-refugees-as-oblivion-fear-mounts> ; <http://citiscopes.org/story/2015/italy-struggling-town-looks-refugees-revival>
- ^{vi} <http://www.sprar.it/english>
- ^{vii} http://www.sprar.it/progetti-territoriali?sort_order=id+asc
- ^{viii} <http://ipc.sabanciuniv.edu/wp-content/uploads/2017/01/Engaging-Syrian-Communities-The-Role-of-Local-Government-in-Istanbul-Auveen-Woods-Nihal-Kayal%C4%B1.pdf>
- ^{ix} "Turquie : crise des réfugiés, Fiche Protection civile et opérations d'aide humanitaire européenne, http://ec.europa.eu/echo/files/aid/countries/factsheets/turkey_syrian_crisis_fr.pdf
- ^x <http://www.sultanbeyli.istanbul/haberler/goc-idaresi- Anadolu-yakasi-koordinasyon-burosu-hizmete-girdi>
- ^{xi} <https://rm.coe.int/168058f6b8>
- ^{xii} <https://rm.coe.int/168058f6b8>
- ^{xiii} <http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKEwjL0-nTkfTTAaUH7hoKHZLLDZgQFggqMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.gdansk.pl%2Fpobierz%2F82848%2FImmigrant-Integration-Model&usq=AFQjCNEen1Xz1poYhiGtjYLo70MxURZwQ>
- ^{xiv} <https://www.tag24.de/nachrichten/dresden-quartier-die-meisten-fluechtlinge-wohnungen-ein-sachsen-57616>
- ^{xv} <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?p=&id=2372185&Site=COE&direct=true>
- ^{xvi} http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKEwi04PeunPnTAhWKPxoKHb3WA14QFggpMAA&url=http%3A%2F%2Fmedia.strasbourg.eu%2Falfresco%2Fd%2Fa%2Fworkspace%2FSpacesStore%2F3dede2c5-de91-4ef5-9951-41ff74025c31%2FVADEMECUM-%2520ACCUEILLIR%2520LES%2520REFUGIES%2520AVEC%2520DIGNITE.pdf&usq=AFQjCNHMqVg2cHU6ZoCHwiKIIhShMm_klw
- ^{xvii} <http://www.en.strasbourg.eu/news/220/15/Welcoming-refugees-with-dignity/>
- ^{xviii} <http://www.bbc.com/news/in-pictures-37289713>
- <http://impakter.com/what-to-do-with-refugees-the-italian-model/>
- ^{xix} <http://www.parismatch.com/Actu/Societe/Peyrelevade-un-village-francais-migrants-825323> ; <http://tempsreel.nouvelobs.com/l-obs-du-soir/20150907.OBS5415/les-refugies-ont-vraiment-dynamise-le-village.html>
- ^{xx} <http://www.courrierinternational.com/article/france-charmant-village-accueille-migrants>
- ^{xxi} <https://rm.coe.int/168058f6b8>
- ^{xxii} <http://www.dw.com/en/siemens-to-tap-refugee-talent-via-integration-program/a-18749638>
- http://pjp-eu.coe.int/documents/6374912/6911360/Case+Study_Siemens_traineeships.pdf/baa62f8a-211c-44ff-9c7e-c9d1d2c55965
- <https://rm.coe.int/168058f6b8>
- ^{xxiii} <https://www.siemens.com/press/en/feature/2016/corporate/2016-09-refugees-at-siemens.php> ; <https://www.siemens.com/global/en/home/company/jobs/life-at-siemens/refugee-internships.html>

- xxiv <http://pip-eu.coe.int/en/web/c4i>
- xxv <https://rm.coe.int/168058f6b8>
http://www.ne.ch/medias/Pages/151006_Projet-AGRIV-un-partenariat-entre-l-Etat-et-le-monde-de-l-agriculture-du-canton-de-Neuch%C3%A2tel-.aspx
- xxvi <http://www.rts.ch/info/regions/neuchatel/7608357-le-projet-neuchatelois-d-integration-de-refugies-dans-l-agriculture-bat-de-l-aile.html>
- xxvii <https://www.amsterdam.nl/immigratie/vluchtelingen/information-for/interviews-with/immigrant/>
- xxviii <https://www.amsterdam.nl/immigratie/vluchtelingen/information-for/participation/>
- xxix <http://www.eurocities.eu/>
- xxx <http://www.eurocities.eu/eurocities/events/Cities-welcome-refugees-Dresden-WSP0-A3RBVF>,
http://www.dresden.de/de/rathaus/aktuelles/pressemitteilungen/archiv/2015/09/pm_055.php,
<http://www.dresden.de/de/leben/gesellschaft/migration/asyl/beschaefigung.php>, <http://www.netzwerk-ig-sachsen.de/annerkennung/>
- xxxi <https://www.theguardian.com/global-development/2016/mar/02/germany-opens-doors-yazidi-women-children-northern-iraq-enslaved-isis>
- xxxii Rapport CG32(2017)07 de la commission des questions d'actualité du Congrès <https://rm.coe.int/16806fe42f>
- xxxiii http://www.aljazeera.com/indepth/features/2016/06/german-village-helping-yazidi-women-raped-isis-160621083203597.html?utm_source=Al+Jazeera+English+Newsletter+%7C+Weekly&utm_campaign=a70d5efd2fw&utm_medium=email&utm_term=0_e427298a68-a70d5efd2f-214187797
- xxxiv <https://www.baden-wuerttemberg.de/de/service/presse/pressemitteilung/pid/baden-wuerttemberg-begruesst-kanadisches-sonderkontingent-fuer-schutzbeduerftige-frauen-aus-dem-irak/>
- xxxv <https://becomingadult.net/about-becoming-adult/>
- xxxvi <http://www.after18.org.uk/category/events/>
- xxxvii <http://www.after18.org.uk/activities/>
- xxxviii <https://www.ortenaukreis.de/Th%C3%A8mes/L-arrondissement-administration/La-coop%C3%A9ration-transfrontali%C3%A8re/L-Eurodistrict>
- xxxix <http://www.coe.int/en/web/interculturalcities/-/stadtteilmutter-district-mothers-initiative>, http://www.diakonie-integrationshilfe.de/fileadmin/Benutzerdaten/Soziales-und-Integration/Stadtteilmuetter/DIGITAL_SIS_FLYER_STADTEILMUETTER_20111202_2_.pdf, <https://www.metropolis.org/awards/3rd-edition-2008/district-mothers-neukolln>
- xl <http://www.coe.int/en/web/interculturalcities/-/erlangen-friedrich-alexander-universitat-enables-access-to-education-for-refugees>
- xli <http://multeciler.org.tr/eng/refugees-education-centre/>
- xlii http://ipc.sabanciuniv.edu/wp-content/uploads/2017/01/Engaging-Syrian-Communities-The-Role-of-Local-Government-in-Istanbul_Auveen-Woods-Nihal-Kayal%C4%B1.pdf
- xliiii <https://www.athensopenschools.gr/>
- xliiv <http://www.eu-startups.com/2015/10/funzi-launches-mobile-information-and-learning-service-for-asylum-seekers-in-europe/>, <https://sputniknews.com/europe/201601151033198979-finnish-mobile-app-refugee-help-education/>, <https://www.espooinnovationgarden.fi/en/espooinnovationgarden/stories/right-learning-in-the-right-place-at-the-right-time/>
- xlv <http://www.quenotecaleelrumor.com/>
<http://www.coe.int/en/web/interculturalcities/-/bilbao-spain-anti-rumour-web-application>
- xlvi <http://www.congress-intercultural.eu/en/theme/24-communication-and-anti-rumour-campaigns.html>
- xlvii <http://pip-eu.coe.int/documents/6374912/0/Premis+079615+GBRFinal+2587+CitiesFreeRumours+WEB+21x21.pdf/c01ea15a-0195-494f-820f-00ada611f01f>
- xlviii <https://rm.coe.int/1680591c8d>
- xlix <https://www.coe.int/en/web/interculturalcities/-/don-t-feed-the-rumour-1>,
<https://www.coe.int/en/web/interculturalcities/-/don-t-feed-the-rumour-2>

- ⁱ <https://www.siceurope.eu/sic-themes/migration/do-not-feed-rumor-how-amadora-city-council-challenging-stereotypes-against>
- ⁱⁱ Rapport final d'évaluation du Programme des Cités interculturelles, janvier 2015 <https://rm.coe.int/1680307e66>
- ⁱⁱⁱ <http://www.awakeningphoto.com/aboutus/>
- ⁱⁱⁱⁱ <https://rm.coe.int/1680720407>
- ^{liv} Zakon o lokalnoj samoupravi, Službeni glasnik Republike Srbije [loi sur l'autonomie locale]129/2007, Article 98, <http://www.mduls.gov.rs/doc/dokumenta/Zakon%20o%20lokalnoj%20samoupravi.pdf>
- ^{lv} https://www.ecoi.net/file_upload/1226_1370359982_102083.pdf
- ^{lvi} http://cloud2.snappages.com/ecc3fa83da15cf423fe3aaa342f545fa355b24f3/Seminar%20report_241013.pdf
- ^{lvii} <http://goodpracticeroma.ppa.coe.int/en/node/156>
- ^{lviii} <http://goodpracticeroma.ppa.coe.int/en/node/78>
- ^{lix} <http://goodpracticeroma.ppa.coe.int/en/node/153>
- ^{lx} <http://goodpracticeroma.ppa.coe.int/en/node/380>
- ^{lxi} <http://observatory.sustainablegreece2020.com/en/practice/iatrokoinwniko-kentro-roma-aliberioy-kentro-sthrikshs-roma-a.752.html>
- ^{lxii} <http://www.integrazionemigranti.gov.it/Normativa/Documents/Servizi%20Essenziali/Salute%20senza%20esclusione.pdf>, Étude sur la mobilité, les migrations et l'indigence dans l'Union européenne (page 207)
- ^{lxiii} <http://goodpracticeroma.ppa.coe.int/en/node/305>
- ^{lxiv} <http://www.csmonitor.com/World/Europe/2016/0509/In-Central-Europe-one-town-offers-new-lessons-in-fighting-age-old-racism>
- ^{lxv} <http://www.sintiundroma.de/>
- ^{lxvi} <http://www.sintiundroma.de/en/centre/about-us.html>
- ^{lxvii} <http://stm.baden-wuerttemberg.de/de/themen/sinti-und-roma/>
- ^{lxviii} http://ajuntament.barcelona.cat/dretssocials/sites/default/files/arxiu_documents/EstrategiaGITANO_DINA4_web.pdf
- ^{lxix} La discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en Europe, Conseil de l'Europe, septembre 2011, p. 129-132 : http://www.coe.int/t/commissioner/source/lgbt/lgbtstudy2011_fr.pdf. Définition des personnes « intersexes » par l'Organisation mondiale de la santé, « Genetic components of Sex and Gender ». Voir aussi Agence fédérale de lutte contre la discrimination, Benachteiligung von TransPersonen, insbesondere im Arbeitsleben, Berlin, 2010, p. 11.
- ^{lxx} Fiche d'information Intersexe – LIBRES & ÉGAUX, Organisation des Nations Unies, Égalité pour les LGBTI : https://unfe.org/system/unfe-65-Intersex_Factsheet_ENGLISH.pdf
- ^{lxxi} Définition basée sur les Principes de Jogjakarta relatifs à l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre : <http://www.yogyakartaprinclples.org/introduction/>; Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en Europe, 2^e Édition, Conseil de l'Europe, septembre 2011 http://www.europewatchdog.info/wp-content/uploads/2016/11/LGBTStudy2011_en.pdf
- ^{lxxii} <https://www.unfe.org/wp-content/uploads/2017/05/LGBT-Rights-FAQs.pdf>
- ^{lxxiii} <https://www2.viu.ca/positivespace/mythbusting.asp> ; <https://www.splcenter.org/fighting-hate/intelligence-report/2011/10-anti-gay-myths-debunked>
- ^{lxxiv} Articles 2(1) et 26 PIDCP. Article 2(2) PIDESC.
- ^{lxxv} Clause de non-discrimination de la CEDAW ; Art. 2 CRC.
- ^{lxxvi} La Cour européenne des droits de l'homme a confirmé en 1999 que l'orientation sexuelle est un motif de discrimination couvert par l'article 14 de la Convention ; le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté une recommandation sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ; article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.
- ^{lxxvii} <http://www.bbc.com/news/magazine-26554710>
- ^{lxxviii} <http://cdn.f1000.com/posters/docs/1691>
- ^{lxxix} <https://rm.coe.int/16806942c5>

- ^{lxxx} www.brighton-hove.gov.uk/content/housing/general-housing/housing-strategy-2015
- ^{lxxx} <http://transexualia.org/socio-laboral/>
- ^{lxxxii} www.comune.torino.it/regolamenti/337/337.htm ; www.comune.torino.it/anagrafe/unionicivili.htm
- ^{lxxxiii} Voir : Intervention de Turgay Bayandir lors de l'atelier sur les Bonnes pratiques pour les militants LGBTI sur le dialogue avec les collectivités locales et régionales, Conférence annuelle d'ILGA-Europe, Athènes, 28-31 octobre 2015.
- ^{lxxxiv} Outre l'Allemagne, le mariage entre personnes de même sexe est aussi reconnu dans les États membres du Conseil de l'Europe suivants : Pays-Bas, Belgique, Espagne, Norvège, Suède, Portugal, Islande, Danemark, France, Royaume-Uni, Luxembourg, Finlande et Irlande.
<http://ceoworld.biz/2015/11/23/list-of-countries-where-same-sex-marriage-is-legal/>
- ^{lxxxv} <https://www.amsterdam.nl/bestuur-organisatie/organisatie/sociaal/onderwijs-jeugd-zorg/diversiteit/roze-agenda-2015/#h2ca0fc5c-e624-4451-af1e-fc98ae6fbc4>
- ^{lxxxvi} www.southlanarkshire.gov.uk/info/200200/equality_in_employment/592/equal_opportunities_and_diversity
- ^{lxxxvii} www.openstreetmap.org/way/38300088
- ^{lxxxviii} https://www.stadt-zuerich.ch/prd/de/index/gleichstellung/themen/sexuelle_orientierung_geschlechtsidentitaet/infotafel_brunngasse.html
- ^{lxxxix} www.comune.torino.it/politichedigenere/lgbt/lgbt_reti/lgbt_ready/ ;
<http://www.comune.torino.it/politichedigenere/bm~doc/cartaintentiready.pdf>
- Voir aussi : correspondance électronique avec Eufemio Gianluca Truppa, Servizio LGBT, ville de Turin, 1^{er} février 2016.
- ^{xc} <https://rm.coe.int/16806942c5>
- ^{xcj} <https://rm.coe.int/16801e8db7>
- ^{xcii} http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&ved=0ahUKEwj1nLTy4O_UAhXH0RoKHcE9BRAQFggsMAE&url=http%3A%2F%2Fwww.mrt.gov.me%2FResourceManager%2FFileDownload.aspx%3Frid%3D154247%26rType%3D2%26file%3D130509%2520-%2520EN%2520-%2520LGBT%2520Action%2520Plan%25202013.pdf&usq=AFQjCNHZDlx-fskRj4yoILumukFWpd-UTA
- ^{xciii} <http://www.cogam.es/stop-lgtbfobia/> ; voir aussi : correspondance électronique avec Manuel Ródenas, coordinateur du programme d'information spécifique pour les personnes LGBT, ville de Madrid, 6 mars 2014
- ^{xciv} <http://www.bbc.com/news/world-europe-39125187> ; <http://www.newnownext.com/madrid-anti-trans-bus/03/2017/>
- ^{xcv} Informations fournies par la ville de Turin et :
www.comune.torino.it/politichedigenere/bm~doc/spazio_pubblico_2011-04.pdf